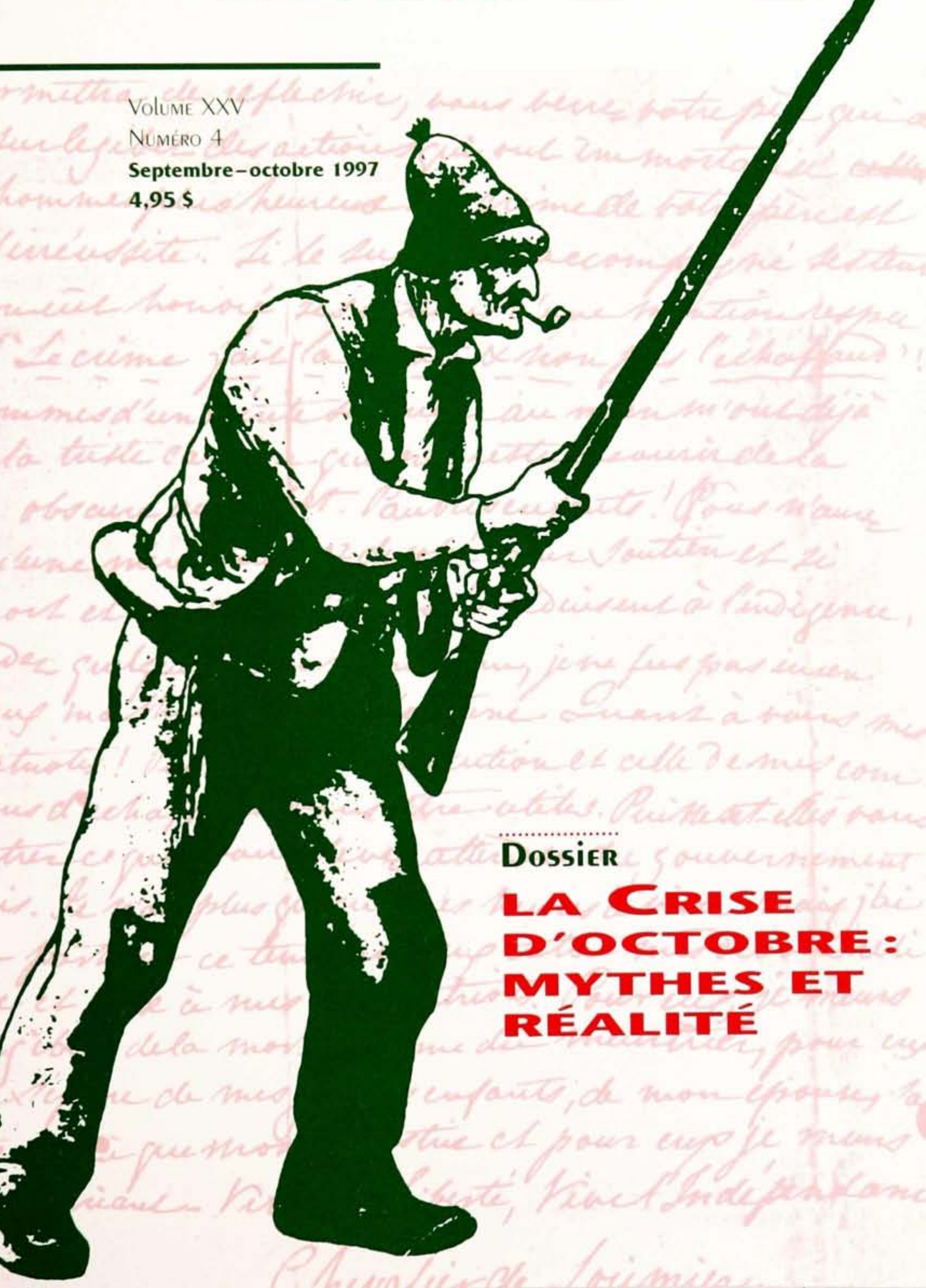
PER
C-46
CON

Cité libre

Volume XXV
Numéro 4
Septembre–octobre 1997
4,95 $

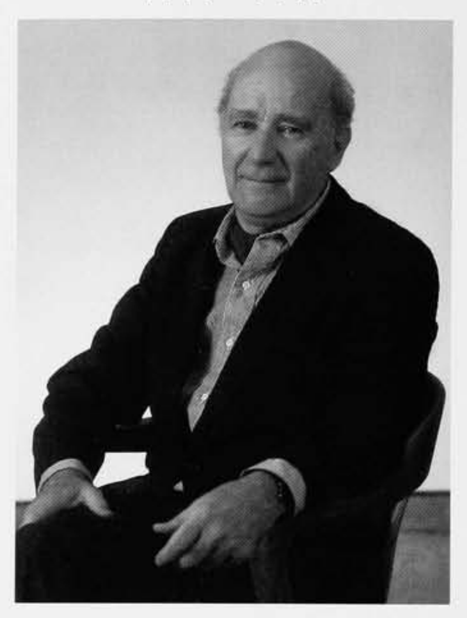


Dossier

La Crise d'octobre : mythes et réalité

GÉRARD PELLETIER

1919 - 1997





1960. Photo prise à l'occasion d'une réunion des lecteurs de Cité libre à l'Université de Montréal. De gauche à droite : Jacques Hébert, secrétaire de la rédaction, Gérard Pelletier et Pierre Trudeau, codirecteurs de la revue.



1996. Gérard Pelletier, Pierre Trudeau et Jacques Hébert arrivant à l'Université de St Francis Xavier à Antigonish pour participer au colloque tenu en l'honneur d'Alan J. MacEachen.

Aux funérailles de Gérard Pelletier.

GÉRARD PELLETIER, SALUT !

Rappeler les mérites et les grandes étapes de la vie d'un homme de la qualité de Gérard Pelletier, il fallait le faire, tous les médias l'ont fait. Je n'ai aucune envie d'en rajouter même si je reconnais, sans vanité aucune mais avec fierté, qu'il est mon ami depuis une cinquantaine d'années. Il ne me plaît guère de parler à la ronde des moments privilégiés, des joies et des peines que nous avons partagées au cours de ce demi-siècle, très souvent avec un troisième compère, Pierre Trudeau. Les très vieilles amitiés devraient avoir acquis le droit à la paix.

Mais *Cité libre* insiste, argumente, exige : « Vous seul pouvez écrire le témoignage que la revue veut publier sur son cofondateur, qui en fut le cœur et l'intelligence pendant tant d'années. »

Je me débats, je lance quelques noms d'amis de Pelletier, infiniment plus prestigieux et compétents que moi... Comme tous les êtres humains normaux, j'essaye d'éviter de me faire mal, et je sais qu'il me serait impossible de m'acquitter de cette tâche sans exacerber ce chagrin qui me colle à l'âme depuis des mois.

Un jour, bientôt, j'espère, quand je penserai à Gérard Pelletier, me reviendra spontanément à la mémoire la fine silhouette du jeune homme des années 40 dont la ferveur a été l'oxygène de la société malade dans laquelle nous vivions, comme en vase clos. Ou le vibrant syndicaliste des années 50 qui avait su gagner à la cause des ouvriers brimés par le duplessisme l'appui des plus brillants intellectuels de son temps. Ou le superbe journaliste des années 60, ou le ministre, ou l'ambassadeur, ou... On a le choix. Mais pour combien de temps encore la première image qui s'imposera à moi, et qui m'écrasera le cœur, sera celle d'un corps amaigri, en train de se noyer doucement au milieu d'un lit immense ?

Il est quatre ou cinq heures de l'après-midi. La belle grande maison de la rue Elm déborde de soleil et de silence. Les enfants arriveront tout à l'heure. Pour l'instant, l'infirmière discrète qui m'ouvre la porte me dit que je peux monter : « Peut-être vous reconnaîtra-t-il... »

Dans la chambre où paraît somnoler mon vieil ami, encore jeune il y a quelques mois à peine, j'ai l'impression d'être seul au monde avec lui, sans doute, peut-être, pour la dernière fois.

Il y a huit jours, nous avions encore pu échanger quelques mots, et une de mes pitreries habituelles lui avait arraché un faible sourire.

Aujourd'hui, quelques heures avant sa mort, que sa fille Andrée m'annoncera tôt demain matin, il ne tient plus à la vie que par un fil. Assis à son chevet, je garde dans la mienne sa main frêle telle un oiseau blessé à mort, qui respire à peine.

Son visage émacié est devenu beau : le pur reflet de sa belle âme. Ses yeux qui ont tant ri, tant pétillé, sont maintenant fixes, noirs, profonds, comme s'ils nous regardaient de très, très loin.

Pour la première fois, je ne suis pas sûr qu'il me reconnaisse, qu'il m'entende. J'espère désespérément que le ronron de ma voix lui apporte le réconfort d'une vague présence... Tout en me donnant une contenance ! Je parle, je parle, les potins d'Ottawa, de Montréal, de Québec, je parle, tous les amis qui m'ont prié de le saluer, qui pensent à lui, je parle, je parle, je lui décris en détail les vertus d'une crème au chocolat à base de tofu, trouvée chez un marchand de produits naturels (« Le seul aliment qu'il tolère encore », m'avait dit l'infirmière). Je parle, je dis n'importe quoi, car si je m'arrête, je vais fondre en larmes.

Après la crème au chocolat, je lui rappelle quelques vieux, très vieux souvenirs, ou plutôt je me les rappelle à moi-même puisqu'il est à peu près sûr qu'il ne m'entend plus.

« Tu te souviens de notre première rencontre dans les années 40 ? Tu m'avais demandé quelques textes pour un agenda étudiant que tu publiais alors pour la JEC... Il ne me reste aucun souvenir de ces textes, sûrement très mauvais... Ah ! Ah ! »

Dans les années 30 et 40, les jeunes attirés par l'action se joignaient aux scouts ou à la JEC. Naturellement, les uns avaient tendance à se moquer des autres et vice versa. Ancien scout, il était normal que je considère les jécistes comme des mauviettes qui, au lieu de partir à l'assaut des grandes rivières du Québec, en canot d'écorce, préféraient s'enfermer dans des locaux mal aérés pour lire la bible et réfléchir sur les grands mystères de la vie.

Le jour où j'ai fait la connaissance d'Alec et Gérard Pelleter, j'ai compris qu'il se passait quelque chose de très important du côté des « mauviettes ». Des garçons et des filles de mon âge, au prix de bien des efforts, et avec la complicité de quelques clercs visionnaires, étaient en train d'ébranler les bases mêmes de la société cléricale asphyxiante qu'était alors le Québec, la sinistre « *priest-ridden province* », entièrement contrôlée par le clergé et les nationalistes à la Duplessis.

Grâce à Gérard Pelletier et à ses camarades de la JEC, la liberté s'insinuait doucement mais sûrement dans la cité. Tu n'aurais fait que cela, vieux Gérard, que tu aurais bien mérité de la patrie !

Au cours des cinquante années qui suivirent, il a été intimement associé à toutes les entreprises qui peu à peu ont grignoté la vieille société québécoise jusqu'à ce qu'elle bascule d'un coup dans la Révolution tranquille. Grâce à sa fine intelligence, à son sens aigu de l'analyse et à sa merveilleuse sensibilité, il n'a pas cédé à la tentation nationaliste à laquelle devaient succomber tant de ses camarades. Combien d'entre eux, à juste titre angoissés par les menaces qui pesaient alors sur la langue et la culture françaises en ce pays, reconnaissent aujourd'hui qu'on doit à Pelletier (et bien sûr à Trudeau) la Loi sur les langues officielles, qui assure le respect de leur langue aux minorités francophones et anglophone de tout le Canada. Parce qu'il était modeste et que « l'aventure du pouvoir » l'avait laissé de glace, on parle peu des lois et des mesures créatrices qui ont marqué son passage à Ottawa. *Perspective Jeunesse*, un exemple parmi d'autres, a été un coup d'audace et un merveilleux acte de foi dans la jeunesse. Homme de culture, Gérard Pelletier a puissamment contribué au développement de l'édition, du cinéma, des musées, etc.

« Tu te souviens de la rue Wolfe ? » En temps normal, cette simple question m'aurait valu un éclat de rire et une anecdote piquante.

Dans les années 60, alors que *Cité libre* était devenue une revue mensuelle, Pelletier en était toujours le codirecteur avec Pierre Trudeau. Une fois par mois, Pelletier et moi (le très modeste secrétaire de la rédaction) passions une longue soirée ensemble, rue Wolfe, dans les ateliers poussiéreux de l'Imprimerie judiciaire. C'était la belle époque, avant les ordinateurs, alors que la mise en page d'une revue exigeait une longue et laborieuse opération avec grands ciseaux et pot de colle.

Très souvent, vers 9 ou 10 heures le soir, j'apprenais à Pelletier qu'il manquait deux pages de texte pour boucler le numéro qui allait sous presse dans la nuit même. Nous nous mettions d'accord sur un sujet d'actualité quelconque et Pelletier s'installait devant une grosse machine à écrire déglinguée. D'un seul trait, il tapait sans fautes ses deux pages. J'étais littéralement fasciné : en quelques minutes, cet étonnant journaliste pouvait écrire dans une langue impeccable un texte aux idées limpides qui allait, au cours des semaines et des mois à venir, provoquer la réflexion de milliers de lecteurs.

En ces instants d'une intense tristesse, devant mon ami qui agonise, je me prends soudain à le revoir au bord de ce lac Ouareau qu'il a tant aimé, dans le joyeux brouhaha d'un mémorable 14 juillet.

Chaque année, Alec et Gérard Pelletier invitaient les rédacteurs de *Cité libre* et leurs amis à célébrer la prise de la Bastille au cours d'un super-party qui se prolongeait au moins jusqu'au lever du soleil. Nuit de rires et de chansons (*Ça ira ! Ça ira ! Ça ira !*), nuit de danse (*Petite fleur ! Vie en rose !*), grande fête de la camaraderie « révolutionnaire », bien arrosée de vin rouge.

Mais cela ne pouvait durer longtemps après que les « révolutionnaires » eurent pris le pouvoir à Ottawa. Le dernier 14 juillet dont je garde le souvenir avait été assombri par une rumeur : premier ministre depuis peu, retenu à Ottawa par ses tâches énormes, Pierre Trudeau ne serait pas avec nous cette année pour trinquer à la Révolution française. Cela nous avait fait vieillir de dix ans d'un seul coup !

La fête battait son plein quand, soudain, un grand jappement insolite nous fit lever les yeux vers le ciel : un hélicoptère de l'armée canadienne venait se poser au milieu des épinettes dans une minuscule clairière, à deux pas de la maison des Pelletier. À la grande surprise des enfants, des porc-épics et des siffleux, et à la joie de tous, en sortit un Pierre Trudeau rieur, assez content de nous jouer un bon tour. Il avait l'air de dire : « Alors, vous avez cru un instant que j'allais manquer le 14 juillet du lac Ouareau ! Eh bien ! Mettez ça dans votre pipe ! »

Alec Pelletier était sans contredit la reine de ces fêtes qui réunissaient les esprits les plus originaux de l'époque et, bien sûr, les plus belles femmes.

À la première lueur du jour, quelqu'un décidait que le moment était venu de plonger dans les eaux toujours fraîches du lac Ouareau. Et enfin, aux petites heures du matin, on s'arrachait tant bien que mal à la fête, les plus avisés pour regagner leur tente, plantée en hâte au milieu des sapins. Nous n'avions pas tous des hélicoptères....

Un vent doux envahit la chambre dans un frémissement de rideau. Toujours immobile, mon ami aurait l'air de dormir s'il ne me regardait, les yeux grands ouverts, avec une intensité troublante. Peut-être voit-il en moi, tout à coup, des choses moins belles, moins nobles, que j'avais réussi à lui cacher depuis cinquante ans ?

« Tu te souviens du voyage à Antigonish ? » Il y a quelques semaines à peine, la moindre allusion à ce voyage déclenchait son petit rire sec et rapide, comme un clin d'œil qu'il nous faisait avec la bouche.

Il y a un an presque jour pour jour, Pelletier, Trudeau et moi partagions comme il nous était coutumier, un repas chinois, peut-être au *Chrysanthème*, peut-être à l'*Orchidée de Chine*. Au hasard de la conversation, nous nous étions rendu compte que, chacun de notre côté, nous avions décidé de participer à une conférence pour célébrer le grand, le merveilleux Alan J. MacEachen, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, au mois de juillet.

« Pourquoi ne pas y aller ensemble ? En auto, bien sûr... En prenant tout le temps qu'il faut... »

Et c'est ainsi que, dans la *Toyota* de Pelletier, trois collégiens septuagénaires se sont baladés pendant une semaine sur les routes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Au retour, tous les trois absolument ravis de nous être si bien entendus et autant amusés, nous n'avions qu'une idée en tête : trouver un prétexte pour recommencer.

Nous nous sommes mis à rêver à un voyage en pénichette, sur quelque beau fleuve de France. J'étais allé aux renseignements : on peut louer une petite embarcation pour trois personnes, avec cuisinette, à un prix abordable. Et on se voyait glissant sur les eaux tranquilles du Rhône, nous arrêtant à Mâcon, à Lyon, à Montélimar, au gré de notre fantaisie.

Rien n'avait été décidé, mais nous commencions à y croire, tous les trois... « Dans un an, peut-être... »

« Dans un an »... c'est aujourd'hui : il est déjà trop tard. L'un des trois matelots est en train de se noyer dans ce grand lit blanc, sans que je n'y puisse rien.

Selon les journalistes, Pierre Trudeau aurait murmuré, le matin des funérailles de notre ami : « C'est un peu mon âme qui s'en va... »

Il ne pouvait mieux exprimer la désespérance de tous les amis de Gérard Pelletier.

Jacques Hébert

LA SIMPLICITÉ FAITE DE FRANCHISE

Il est des êtres humains dont l'intelligence et la sincérité, la noblesse et la générosité suscitent l'estime et commandent le respect. Ces êtres ennoblissent les professions qu'elles embrassent et contribuent à valoriser toutes les personnes qu'elles côtoient. Tel fut pour moi Gérard Pelletier, que j'eus l'occasion de connaître et d'admirer dès 1951.

Syndicaliste ardent et journaliste de combat au *Devoir* puis à la revue *Cité libre* qu'il avait fondée, l'année précédente, avec Pierre Trudeau et huit collaborateurs, Gérard Pelletier avait atteint une certaine notoriété en raison de son ferme engagement en faveur des grévistes d'Asbestos, quelques années plus tôt. Ce radical, ce citoyen de gauche, ce critique acerbe du duplessisme, ce fervent chrétien s'imposait, à mes yeux, comme un modèle d'homme d'action et de pensée.

Vers la fin de mes études médicales, je dirigeais les activités du groupe Via Medicina, un mouvement poursuivant les mêmes objectifs que ceux des Médecins sans frontières d'aujourd'hui. L'occasion nous fut offerte d'opérer un rapprochement avec un groupe de laïcat missionnaire de Montréal, dont l'un des principaux animateurs était Gérard Pelletier. Il était motivé notamment par l'exemple des Dubuc, un couple ami déjà en place au Pakistan, et il manifestait un vif souci à l'égard des besoins et des problèmes reliés à la laïcisation de l'aide humanitaire. Une collaboration gratifiante s'effectua avec lui.

Sa brillante suite de carrière, bien connue, a été éloquemment remémorée dans les jours qui ont suivi son décès. Que dire de plus ? Nos chemins se sont croisés en diverses occasions, notamment à Ottawa, au début des années soixante-dix, alors que j'étais fonctionnaire et qu'il occupait le poste de Secrétaire d'État, puis celui de ministre des Communications. À compter de 1991, avec la relance de *Cité libre* et, au cours des dernières années, lors de nos repas au restaurant Passiflore, nos échanges furent plus soutenus.

Mon propos portera sur un élément plus personnel de notre relation qui remonte au début des années cinquante. À cette époque, Alec et Gérard Pelletier participaient, à titre de conférenciers et d'hôtes, à un cours de préparation au mariage que ma future épouse et moi-même suivions. Un texte signé par le couple Pelletier et intitulé « Notes sur les premières démarches de l'amour » s'avéra pour ma compagne de vie et moi-même une bienfaisante source de réconfort et d'espérance. Ce texte simple et beau, comme un intime aveu d'alcôve, rédigé après deux ans de mariage, évoque le troublant enchantement des premiers moments de leur relation amoureuse, cinq ans plus tôt, et fait état des voies par lesquelles la maturation du couple s'effectua, en étroite harmonie avec leur vive foi chrétienne. Au fil des ans, j'ai relu maintes fois ce document, toujours avec émoi et gratitude. En hommage à Gérard Pelletier et à son épouse, j'aimerais citer certains passages de ce texte qui nous révèlent leur force et leur grandeur d'âme.

Un jour, on a senti le monde autour de soi comme une maison vide parce qu'une personne, une seule, manquait à l'appel intérieur. Un visage entre mille et c'est celui-là pourtant dont on ne peut plus tolérer l'absence. Celui-là seul pourra combler au milieu de l'âme un vide intolérable qui ne permet plus d'équilibre.

Ainsi, soudainement, l'amour s'est imposé dans nos vies. Plus possible de continuer sans le voir ; il était là, exigeant, il avait pris place, sans avertir, en plein centre de nos joies et de nos peines… L'amour... n'est pas une eau calme mais plutôt un rapide que le courant nous impose à brûle-pourpoint... Il [faut] apprendre à subir ensemble les coups durs, à savourer ensemble les joies. Ce n'est pas la même chose que d'accepter la vie tout seul… L'âme commune ne vient pas toute faite avec l'amour. Il faut la forger. C'est le travail de base. Il n'est jamais complété.

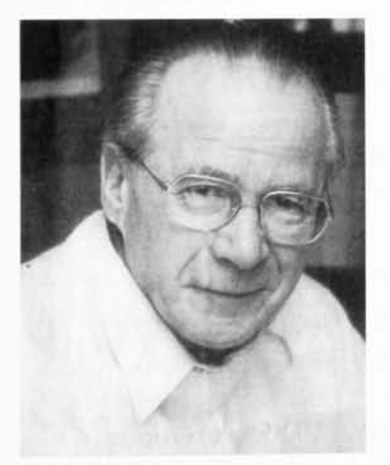
Le couple Pelletier souligne le besoin de « faire provision de rêves pour toute une vie » et insiste sur l'importance de « la simplicité faite de franchise ».

Il faut, disions-nous, une provision de rêves difficiles que jamais nous n'atteindrions mais qui toujours nous tiendraient en alerte, en insatisfaction devant nos vies. Rêve d'un échange profond et quotidien sur le plan de l'âme. Rêve d'une maison accueillante où les hôtes trouveraient une Présence et des raisons de vivre, d'où chacun repartirait plus fort et plus sain. Rêve d'un rayonnement à deux, toujours à deux...

C'est à juste titre que Jean-Paul Lefebvre, un vieil ami du couple, concluait, dans le plus touchant des hommages parus dans les médias après le décès de Gérard Pelletier, que ce dernier fut « l'un de ceux qui ont le mieux incarné cette tension nécessaire entre le spirituel et le temporel ». Il affirme aussi que la foi et l'espérance chrétiennes de Gérard Pelletier sont demeurés intactes jusqu'à la fin de ses jours.

Cette simplicité faite de franchise, Gérard Pelletier l'a appliquée non seulement dans sa vie de couple mais tout autant dans sa vie professionnelle, dans le respect d'autrui, dans la finesse et la subtilité de ses propos et dans l'aisance et la rigueur de ses écrits. Il faut lire et relire les trois tomes de ses mémoires. Tout citélibriste devrait lire notamment le cinquième chapitre du premier tome intitulé "Les années d'impatience", cette remarquable chronique des années cinquante. On y découvre les motifs qui ont amené Pelletier, Trudeau et quelques autres a créer *Cité libre*. On y apprend aussi que l'on doit à Alec Pelletier, et il faut l'en remercier, d'avoir suggéré pour notre revue le très beau nom de *Cité libre*.

Aurèle Beaulnes
Président du
Conseil d'administration
de Cité libre.



LÉON DION
1922 - 1997

Au moment où *Cité libre* allait sous presse, nous avons été attristés d'apprendre le décès de Léon Dion. Éminent professeur, conseiller politique avisé, collègue apprécié, Léon Dion a inspiré de nombreuses générations d'étudiants. Il faudrait des pages pour rendre compte du rôle de premier plan qu'il a joué dans la modernisation de la société québécoise. Mais ce qui distinguait surtout Léon Dion, c'était son courage intellectuel et son indéfectible défense de la liberté. Nous n'en citerons qu'un exemple.

En 1982, la Société Saint-Jean-Baptiste a publié une pétition accusant Trudeau et tous les députés fédéraux québécois d'avoir « trahi » le Québec parce qu'ils avaient contribué au rapatriement de la Constitution. Léon Dion, qui était membre de cet organisme, désapprouvait lui aussi ce rapatriement, mais il trouvait fausse et inacceptable cette accusation. Il a rendu sa carte de membre, en signe de protestation.

Léon Dion n'a jamais hésité à sortir des sentiers battus ni à dire la vérité, comme il la voyait. Il a souvent pris des risques et il a parfois défendu des positions contestables, mais il a toujours exprimé sa pensée avec courage et honnêteté et il n'a jamais hésité à reconnaître ses erreurs. Léon Dion avait l'âme d'un citélibriste.

Léon Dion n'est plus. Mais la mémoire de l'intellectuel engagé et de l'homme chaleureux qu'il était lui survivra longtemps.

Nous partageons le chagrin de sa famille, de ses proches et de ses nombreux collègues et amis.

Les directeurs

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Pierre Arbour, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Andrée Noël, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Béchard,
Dany Gravel, Jacques Hébert,
William Johnson, Barbara Kay,
Nadia Khouri, Reford MacDougall
Jean-Paul Murray

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Révision de texte :
Marc Angenot
Nadia Khoury
Jean-Paul Murray
Yannick Portebois
Thérèse Viau

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

RENSEIGNEMENTS :
(514) 846-2253

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse
Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q. H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire

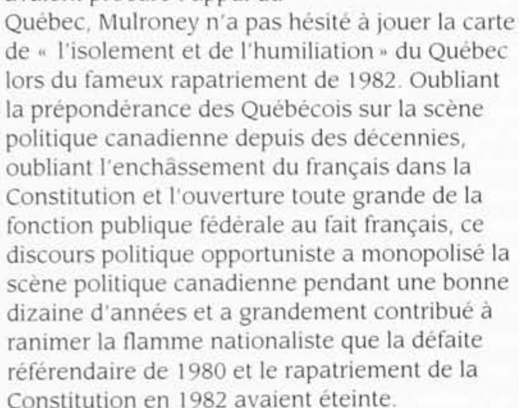


Éditorial

MERCI, STÉPHANE DION !



Il était temps ! Depuis l'élection du gouvernement Mulroney en 1984, le Canada est mal défendu. Pour plaire aux péquistes, aux Bouchard et autres compères qui lui avaient procuré l'appui du Québec, Mulroney n'a pas hésité à jouer la carte de « l'isolement et de l'humiliation » du Québec lors du fameux rapatriement de 1982. Oubliant la prépondérance des Québécois sur la scène politique canadienne depuis des décennies, oubliant l'enchâssement du français dans la Constitution et l'ouverture toute grande de la fonction publique fédérale au fait français, ce discours politique opportuniste a monopolisé la scène politique canadienne pendant une bonne dizaine d'années et a grandement contribué à ranimer la flamme nationaliste que la défaite référendaire de 1980 et le rapatriement de la Constitution en 1982 avaient éteinte.



L'élection, en 1993, du Parti libéral du Canada, et surtout l'entrée sur la scène politique du nouveau ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, début 1996, marquent un tournant majeur dans le discours du gouvernement fédéral. Heureusement, nos élus à Ottawa assument à nouveau leur responsabilité et osent parler au nom de tous les Canadiens. C'est ainsi que, dans une lettre ouverte à Lucien Bouchard parue dans *Le Devoir* du 14 août, Stéphane Dion, a remis les pendules à l'heure au sujet de la légitimité, de la légalité et des conséquences possibles d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

Cette lettre pondérée, et qui témoigne d'une excellente connaissance du droit et de la pratique internationale dans ce domaine, a eu un grand retentissement dans tout le Canada. Au Québec, par contre, elle a été dénoncée par les nationalistes et les péquistes et interprétée à la fois comme une attaque contre « la démocratie québécoise » et comme une défense de la prétendue « stratégie partitionniste ». Ces deux accusations, aussi fausses l'une que l'autre, sont superbement illustrées par la réponse que le vice premier ministre du Québec, Bernard Landry a adressée à Dion, au nom de Lucien Bouchard.

Que dit Stéphane Dion ? Son analyse est construite autour de l'idée simple et indéniable que la « sécession [est] l'un des changements les plus lourds de conséquences que l'on puisse opérer en société. » Comment mettre cette affirmation en doute lorsque l'histoire de la civilisation nous montre clairement que la création de nouvelles entités géo-politiques ne s'est jamais faite sans déplacements de populations, sans création de nouvelles frontières et sans déversement de sang et de larmes ?

Une vérité n'est pas une menace. Au contraire. D'ailleurs, pour montrer la bonne volonté de son gouvernement, Dion affirme, par exemple, que « le gouvernement du Canada a toujours soutenu que si les Québécois exprimaient très clairement le souhait de se séparer du Canada, leur souhait serait respecté. » Les chefs Cris et Inuits ont vite fait de rappeler à monsieur Dion que rien dans la loi, dans les coutumes ou dans les institutions canadiennes ne lui permet de faire une telle promesse en leur nom. Dion est bien conscient de la fragilité de cette promesse puisqu'il affirme, à juste titre, que le Canada constitue à cet égard un cas unique au monde. Il n'existe, en effet, aucune autre démocratie libérale, et probablement aucun autre pays, qui permette à ses entités constituantes d'acquérir leur indépendance politique Ceci s'applique tant aux pays unitaires, tels la France ou l'Angleterre, qu'aux fédérations, telles l'Australie, l'Allemagne, le Nigeria, la Suisse ou les États-Unis. Cette attitude de conciliation des autorités fédérales canadiennes envers les

sécessionnistes, qu'illustre bien la déclaration de Dion, est unique au monde. Tout aussi unique, hélas ! est la propension des nationalistes à mordre la main qu'on leur tend, comme l'illustre la réponse de Landry, truffée d'accusations de « dérive antidémocratique », de « vous bafouez la démocratie québécoise » et autres expressions démesurées qui tiennent lieu d'arguments.

Mais revenons à la lettre de Dion. Même s'il déclare que le gouvernement fédéral respectera la volonté clairement exprimée des Québécois, Stéphane Dion sait que la sécession du Québec peut avoir des effets dangereux. Si sa lettre irrite, c'est parce qu'elle étale des vérités qui dérangent et que les nationalistes ont toujours cachées. Landry a beau invoquer les mots magiques « d'indivisibilité du territoire du Québec » et du « droit des peuples à l'autodétermination », l'effet incantatoire de ces formules a des limites et la réalité est têtue. Qu'on le veuille ou non, c'est le statut de « province » qui protège les frontières actuelles du Québec. Une fois le processus de séparation enclenché, et comme l'ont déjà établi la plupart des autorités en la matière, y compris José Woehrling, expert en matières constitutionnelles à l'Université de Montréal, généralement favorable à la cause nationaliste, ces frontières cessent d'être protégées par la Constitution canadienne et par le droit international. Dion ne fait que rappeler une simple évidence quand il écrit à monsieur Bouchard : « Il n'est pas un paragraphe, pas une ligne dans le droit international qui protège le territoire du Québec mais pas celui du Canada. » Il en déduit, à juste titre : « Ni vous, ni moi, ni personne, ne peuvent prédire que les frontières d'un Québec indépendant seraient celles qui sont aujourd'hui garanties par la Constitution canadienne. » Nul ne peut prédire non plus que le projet sécessionniste n'engendrera pas le chaos. C'est pourquoi il souligne les dangers évidents d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Mais au nom de Bouchard, Landry s'offusque. Au lieu de présenter des arguments qui contrediraient ces affirmations, il se met en colère : « Vous et vos collègues brandissez cette hypothèse comme un épouvantail. » La redéfinition des frontières, la « partition » du Québec, le chaos... un simple épouvantail ?

Pourtant, les raisons qui justifient la position de Dion sont multiples et évidentes. Par exemple, que décideront de faire les collectivités autochtones qui ont des droits reconnus dans la Constitution canadienne ? Comme ils ont déjà choisi par voie de référendum, et à plus de 90 %, de demeurer au Canada advenant la sécession du Québec, rien ni personne, y compris le gouvernement fédéral, ne peut les en empêcher sans risquer d'engendrer la violence.

Mais les problèmes éventuels ne viendraient pas seulement des Autochtones. Contrairement à l'affirmation ostentatoire des nationalistes à l'effet qu'il existe UN peuple québécois capable d'exprimer SA volonté d'une manière cohérente et univoque, il n'en demeure pas moins vrai que les Québécois ne forment pas un groupe homogène. Qui plus est, et en dépit du lavage de cerveau systématique qu'ils subissent depuis des décennies, la grande majorité des Québécois, toutes origines ethniques et linguistiques confondues, désirent demeurer Canadiens. C'est ce que révèle, sans ambiguïté, l'étude récente de trois grands spécialistes du comportement électoral québécois, Robert Bernier, de l'ENAP, Vincent Lemieux, de l'Université Laval, et Maurice Pinard, de l'Université McGill. (*Un combat inachevé*, Presses de l'Université du Québec). Dans *L'actualité* du mois de septembre, le professeur Pinard explique clairement que leur étude montre que l'appui à l'option sécessionniste s'explique essentiellement par la confusion entretenue sur la notion de « souveraineté ». Plus les Québécois pensent que cette notion signifie le maintien de liens étroits avec le reste du Canada plus ils y sont favorables. Par contre, si on précise que la « souveraineté » signifie que le Québec ne fera plus partie du Canada, le soutien à cette option chute dramatiquement à environ 31 %.

Mais même si, comme le montre bien cette étude, la grande majorité des Québécois veulent rester canadiens, Stéphane Dion reconnaît que le séparatisme constitue un problème politique réel, puisque le projet sécessionniste du Parti québécois a des effets importants sur tous les citoyens canadiens, peu importe leur lieu de résidence. C'est pourquoi Dion souligne la nécessité d'établir des règles aussi justes que possibles pour encadrer ce processus et éviter le chaos. Ces règles devraient tenir compte de trois réalités incontournables : premièrement, que de

très nombreux Québécois, francophones et anglophones veulent demeurer Canadiens ; deuxièmement, qu'il est parfaitement légitime que les Canadiens de toutes les provinces aient leur mot à dire sur l'éclatement possible de leur pays ; et, troisièmement, que rien ni personne ne peut garantir les frontières des États qui succéderaient à l'actuel Canada.

On aurait cru que les nationalistes sécessionnistes auraient applaudi cette reconnaissance explicite de la possibilité d'une sécession légale et pacifique d'une partie du Québec actuel. Mais les nationalistes sont gourmands. Longtemps habitués à déterminer tout seuls les règles du jeu qui briserait le Canada, ils refusent le dialogue et rejettent du revers de la main la primauté du droit. Ce n'est, à leurs yeux, ni le droit canadien ni le droit international qui détermineront la légalité de la sécession. L'invitation de Dion à défendre leur cause devant la Cour suprême rencontre chez eux une fin de non-recevoir. Seul compte ce qu'ils appellent « le verdict démocratique des Québécois », verdict rendu selon les règles du jeu qu'ils auront établies tout seuls.

Ainsi, au Québec aujourd'hui, prétendre que les Canadiens ont leur mot à dire sur la préservation de leur pays est sacrilège. Monsieur Landry ne voit dans l'analyse de Dion que « dérive antidémocratique ». Il prétend que le « projet partitionniste » vise à « articuler des frontières autour de groupes ethniques et linguistiques ». Monsieur Landry n'arrive pas à comprendre que ceux qu'on appelle les « partitionnistes » ne se reconnaissent ni à leur langue ni à leur « ethnie », mais à leur volonté de rester canadiens. De plus, ni Dion ni tous ceux qui défendent l'unité canadienne ne désirent la « partition ». Ils reconnaissent tout simplement le fait qu'une partition en amène une autre et que la première de toutes les partitions est celle qui est au cœur du projet péquiste.

Pour Landry, le « peuple » québécois choisira son destin « démocratiquement » ; il n'a de comptes à rendre à personne, et la démocratie se résume bêtement à la règle du 50 % + 1. Il est difficile de croire que Landry ignore réellement toute la tradition libérale et démocratique de notre civilisation qui, pour éviter ce que Tocqueville appelait « la tyrannie de la majorité », reconnaît la nécessité d'un appui plus grand que 50 % pour certains changements importants. Il est également difficile de croire que monsieur Landry ne sait pas que la modification de nombreux statuts du Parti québécois requièrent une majorité qualifiée.

Les arguties de monsieur Landry ne s'arrêtent pas là. Pensant piéger le ministre des Affaires intergouvernementales, il cite comme exemples de sécession « démocratiques » les cas de la Slovénie et de la Slovaquie. S'érigeant en grand défenseur de la dignité du peuple québécois, il demande à Dion s'il pense que « les Québécois [ont] moins de droits que les citoyens d'Europe de l'Est ». Eh bien non, monsieur Landry, les Québécois ont, en tant que citoyens de la démocratie libérale avancée qu'est le Canada, *beaucoup plus* de droits que les citoyens de pays qui étaient jusqu'à très récemment écrasés par le totalitarisme soviétique.

Que ce régime ait éclaté en mille morceaux n'a rien de surprenant. Mais que monsieur Landry ait recours à de tels exemples est tout à fait étonnant. Il est évident qu'il s'accroche à des pailles pour prouver à la fois que la sécession du Québec peut se réaliser pacifiquement et que les frontières d'un Québec souverain seraient sacrées. Monsieur Landry ignore, ou feint d'ignorer, qu'il n'existe pas dans l'histoire de notre civilisation un seul exemple de sécession sans violence dans le cadre d'une société libérale et démocratique. Pour Landry, ceux qui, comme Stéphane Dion, rappellent ces faits « bafouent » les Québécois.

Lisez, ou relisez les lettres de Stéphane Dion et de Bernard Landry parues côte à côte dans *Le Devoir* du 14 août 1997 et comparez d'une part la rigueur de l'argumentation, la dignité du style et la documentation solide, et d'autre part les faux-fuyants, la langue de bois et les excès de langage. Vous verrez sans difficulté de quel côté se situe la dérive verbale.

Il était temps que le gouvernement fédéral défende le Canada avec intelligence, rigueur, lucidité et conviction. Nous le félicitons d'avoir réussi à faire une brèche dans le mur du silence que les séparatistes ont érigé depuis tant d'années autour des Québécois.

Bravo Stéphane ! Et merci !

Max et Monique Nemni

DANS CE NUMÉRO...

C'est avec beaucoup de tristesse que nous consacrons nos premières pages à la mémoire de Gérard Pelletier, cofondateur et pilier de *Cité libre.* Rares sont ceux qui ne connaissent pas le rôle primordial qu'il a joué dans la société québécoise ; les médias en ont d'ailleurs largement fait état. C'est pourquoi, à *Cité libre,* nous avons préféré souligner un aspect peut-être moins connu de Gérard Pelletier : ses qualités humaines exceptionnelles. Lisez nos deux témoignages et vous en serez très émus.

Mais la vie continue, avec ses tristesses, ses joies et ses luttes... Finies, les vacances... L'équipe de *Cité libre* espère que vous avez tous passé un excellent été, que la lecture de la revue vous a manqué et que vous avez hâte de savoir ce que nous vous réservons dans ce numéro.

Vous vous souvenez que, dans sa dernière livraison, *Cité libre* avait condamné la revue *Politique et Sociétés* pour son rôle dans la publication de la recension du livre de Jean-Pierre Derriennic, *Nationalisme et Démocratie,* parue sous la plume de Guy Lachapelle. Cette fois, c'est le directeur de la revue, Alain Gagnon, qui condamne *Cité libre.* Derriennic réagit. Un « Courrier des lecteurs » musclé.

Comment mieux choisir, comme dossier pour un numéro de septembre-octobre, que « La Crise d'octobre » qui alimente depuis vingt-sept ans une mythologie bien nourrie par l'intelligentsia nationaliste ? Nous espérons que la lecture de ce dossier vous aidera à faire la distinction entre les mythes et la réalité.

Nous commençons par un « Document d'archives » : le discours que Trudeau a prononcé quand il a proclamé la Loi sur les mesures de guerre. Lisez ou relisez-le et vous jugerez par vous-mêmes si ce texte était une déclaration de guerre *à la population québécoise* ou si, contrairement à ce qu'on en a dit et écrit, ce n'est pas avec beaucoup de réticence que, suite à la requête du gouvernement du Québec, le premier ministre Trudeau a eu recours à cette loi. Vous verrez que Trudeau était parfaitement conscient du capital politique que pouvaient en faire les felquistes et leurs sympathisants : « Je sais que le fait d'acculer le gouvernement à des mesures d'exception peut devenir un piège tendu à l'État par les extrémistes. C'est une tactique bien connue des mouvements qui tentent de détruire la société par la violence que de pousser les gouvernements à durcir leurs attitudes. Les extrémistes invoquent ensuite ces apparences d'autoritarisme pour justifier une recrudescence de leurs attaques contre les structures sociales. »

La Loi sur les mesures de guerre a donc été proclamée. Mais que dit, au juste, cette loi ? Quels pouvoirs donne-t-elle au gouvernement (ou plus exactement lui donnait-elle ? (On se souvient peut-être que cette loi a été remplacée, d'abord en décembre 1970 par la loi concernant l'ordre public, qui adoucissait les prescriptions de la Loi sur les mesures de guerre et qui se soumettait à certains égards à la Déclaration canadienne des droits, et en 1988 par la Loi des mesures d'exception.) Et dans quelles conditions ? Le juriste, Michel Lebel, nous l'explique.

Par souci d'objectivité, et pour équilibrer notre dossier, nous avons donné la parole à Raymond Villeneuve, président actuel du Mouvement national de libération du Québec. Vous pouvez ainsi lire un texte qui exprime clairement la perspective d'un felquiste non repenti.

Dans « La mémoire complaisante », Pierre Billon commence par expliquer comment certains ont pu exploiter la Crise d'octobre et la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre en faveur de leur credo politique. L'astuce, écrit-il, « consiste à faire comme si les dirigeants de l'époque avaient eu, à leur disposition, une panoplie de moyens de riposte et d'intervention », alors que tout le monde sait que « cette vaste panoplie de moyens n'a jamais existé. » Utilisant son beau talent de romancier, Billon élabore un scénario de science-fiction qui rend son explication de « l'astuce » tout à fait convaincante. Et puis, calmement, brillamment, documents à l'appui (y compris ceux du FLQ) il rappelle les faits qui ont amené le gouvernement fédéral à déclarer la Loi sur les mesures de guerre. À lire absolument.

On connaît l'excellente thèse de William Johnson au sujet de l'anglophobie, bien en évidence dans la littérature québécoise depuis les années 1840. Ici, Johnson montre en quoi la Crise d'octobre représente un tournant important dans l'expression de ce sentiment. Jusque-là, explique-t-il, il manquait un élément pourtant essentiel à la thèse du « colonisé ». En effet, en lisant Frantz Fanon et autres écrits du même type, les « révolutionnaires » québécois avaient découvert que leurs souffrances venaient du fait qu'ils étaient « colonisés », mais on ne trouve, selon Johnson, aucune trace du « colonisateur » dans leurs écrits... jusqu'à la Crise

d'octobre, qui leur fait « découvrir » « l'Anglais-colonisateur » en chair et en os, en train « d'occuper » leur pays. L'anglophobie traditionnelle prenait ainsi une forme plus « révolutionnaire », plus socialement acceptable. En effet, quoi de plus « normal » que de détester son « colonisateur » et de vouloir s'en débarrasser ? Un nouveau mythe, et une nouvelle justification à l'anglophobie prenaient ainsi racine au Québec. « Si la Crise d'octobre n'avait pas eu lieu, il aurait fallu l'inventer », conclut Johnson.

Tout un dossier !

Passons aux « Regards critiques ». Pour commencer, Marc Angenot, pour qui l'Internet n'a pas de secrets, nous dévoile le contenu du « Projet de Constitution pour un Québec souverain », que l'on peut consulter sur le site web de Daniel Turp. Nous ne vous en disons pas plus, pour ne pas vous priver de l'effet de surprise qu'il ne manquera pas de provoquer. Mais avant de lire « Démocratie-fiction ou Les *Turp*itudes des nationalistes québécois », de grâce, asseyez-vous ! Autrement, nous parions que vous tomberez à la renverse.

« Qui sont les vrais traîtres ? », se demande l'homme d'affaires Pierre Arbour. Ceux qui préconisent avec acharnement la séparation du Québec ou ceux qui veulent faire fonctionner un système politique qui, quoique imparfait, fait néanmoins l'admiration du monde entier ? Arbour analyse la situation, chiffres en main, et nous livre sa réponse. La devinez-vous ?

Passant à un problème social important, l'essoufflement de l'État-providence, François Blais propose « ni plus ni moins une révolution dans notre manière de voir la lutte contre la pauvreté et la solidarité entre les citoyens ». Cette notion révolutionnaire, c'est l'allocation universelle. Idée d'un intérêt certain et qui devrait nous faire réfléchir...

L'article de Claude Peclet va probablement lui attirer (et nous attirer) les foudres des nationalistes qui adorent s'enrober du drapeau québécois. Pourtant, à qui la faute si, comme le montre si bien l'auteur, et contrairement à l'unifolié, le symbolisme réactionnaire et rétrograde du fleurdelisé ne cadre pas avec la société moderne, pluraliste, multiculturelle et multiethnique que prônent ces mêmes nationalistes ?

Ceux qui croient encore que la plus grande menace pour les Québécois vient du Canada dit anglais ont intérêt à lire l'article de David Orchard. Ils verront que la vraie menace, la menace historiquement « traditionnelle » pour les Canadiens français a été, et demeure, la menace américaine. « Qu'adviendra-t-il des Canadiens français si nous sommes annexés par les États-Unis ? Voyez ce qu'il est advenu des Français en Louisiane » s'inquiétait, à juste titre, Hector Langevin. Si George Etienne Cartier, entre autres, était si favorable à la création d'une fédération canadienne, c'est qu'il était convaincu que c'était la seule façon de préserver la langue et la culture canadiennes françaises. Un rappel fascinant de faits historiques qu'on a intérêt à mieux connaître.

Geneviève Manseau a « prêté sa plume » à des personnes qui ont vécu des tragédies, ô combien troublantes ! envers lesquelles notre société garde « un silence embarrassé ». Parler de la violence faite aux enfants dérange. Il s'agit pourtant des affaires de la Cité et nous devons nous y intéresser. Autrement, notre silence complice nous rend coupables, « parce que l'abus d'un enfant, c'est tout simplement irrecevable, comme d'empêcher une fleur de pousser ».

Dans « Vu et lu », Marc Angenot commente l'excellent livre de Catherine Pomeyrols, *Les Intellectuels québécois : formation et engagement - 1919-1939*. Partant de la premisse que ce sont les sociétés qui engendrent leurs intellectuels, Pomeyrols étudie la formation des intellectuels québécois pendant cette période. Son analyse, selon Angenot fascinante et d'une rigueur exemplaire, met en relief aussi bien la formation solide que « l'endoctrinement idéologique massif » que dispensaient les collèges classiques. Elle en révèle, entre autres, les idées de droite, parfois fascisantes, souvent antisémites, et l'absence d'idées de gauche. Ce livre peut, écrit Angenot, « être abordé comme une *Genèse du nationalisme moderne* — de la doctrine nationaliste et de ses agents. » On y trouve des révélations accablantes. Mais, s'interroge Angenot, comment se fait-il que cette étude ait été faite par une Française et non par un ou plusieurs intellectuels Québécois ? Et comment expliquer que Pomeyrols n'ait eu droit qu'au silence, cette vieille tactique obscurantiste encore vivante au Québec, et non aux cris au scandale ou à la diffamation, alors qu'Esther Delisle, qui a étudié en gros la même période, en révélant bien moins que « ce que montre avec soin Catherine Pomeyrols », a été « vilipendée et excommuniée par nos curés actuels » ? Questions on ne peut plus pertinentes. Eh bien, lisez Angenot et vous aurez la réponse.

Qu'est-ce que *l'histoire, la mémoire* et *l'oubli* ? Élargissez vos connaissances grâce à notre « Glossaire raisonné » !

Bonne lecture !



Cité libre fait des vagues

Dans le numéro de mai-juin, nous avons reproduit une recension — selon nous inacceptable — du livre de Jean-Pierre Derriennic, *Nationalisme et démocratie*, parue dans *Politique et Sociétés* sous la plume de Guy Lachapelle. Nous avons également reproduit la réplique de Derriennic que *Politique et Sociétés* avait refusé de publier et nous avons clairement exprimé notre position par rapport à ce débat.

Tout ceci a provoqué une vive réaction de la part du directeur de la revue *Politique et Sociétés* qui accuse *Cité libre* de manquer de rigueur scientifique du fait que nous nous sommes contentés de porter un jugement de valeur sur le « Rectificatif » au lieu de le publier intégralement.

Pour assurer nos lecteurs de notre souci d'objectivité, nous publions donc la lettre d'Alain-G. Gagnon, directeur de *Politique et Sociétés*, le « Rectificatif » en question et l'analyse de ce « rectificatif » par la personne la plus concernée dans ce débat, soit Jean-Pierre Derriennic, auteur du livre recensé par Guy Lachapelle. Aux lecteurs et lectrices de décider si, effectivement, nous avons raison d'avoir jugé que le rectificatif en question était « sans commune mesure avec les nombreux problèmes que posait la recension » ou si, au contraire, nous avons injustement porté atteinte à l'intégrité de la revue *Politique et Sociétés*.

Le directeur de *Politique et Sociétés* accuse *Cité libre*

Aux directeurs de la revue *Cité libre*,

Le numéro de mai-juin 1997 de *Cité libre*, qui vient d'être porté à mon attention, met carrément en doute l'intégrité de la revue *Politique et Sociétés* relativement à la publication de la recension par Guy Lachapelle du livre *Nationalisme et démocratie* de Jean-Pierrre Derriennic dans le numéro 28. En tant que directeur de *Politique et Sociétés*, je ne peux rester indifférent à pareilles attaques.

Nous aurions apprécié que *Cité libre* pousse son souci de laisser aux lecteurs le soin de juger par eux-mêmes de la rigueur scientifique de *Politique et Sociétés* jusqu'à publier le rectificatif que notre revue a fait paraître dans le numéro 29. Au lieu de cela, *Cité libre* s'est contentée d'émettre un jugement de valeur en affirmant que ce rectificatif était « sans commune mesure avec les nombreux problèmes que posait la recension ». Nous ne croyons pas qu'une telle affirmation rend justice à notre volonté de corriger les inexactitudes qui s'étaient glissées. C'est pourquoi nous demandons à *Cité libre* de publier ce rectificatif in extenso par souci d'honnêteté.

Politique et Sociétés, comme plusieurs autres revues scientifiques, a pour politique éditoriale de ne pas publier de réplique à ses recensions. C'est pourquoi nous avons refusé de publier celle de monsieur Derriennic comme nous refusons de publier toutes les autres. Les commentaires de monsieur Derriennic ont trouvé preneur à *Cité libre*, nous nous en réjouissons. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avions suggéré à l'auteur de soumettre son texte au bulletin de la Société québécoise de science politique afin que son point de vue soit porté à l'attention de la communauté scientifique.

Cité libre affirme qu'elle n'aurait pas publié la recension de Guy Lachapelle sur le livre de monsieur Derriennic parce que, dites-vous, ce texte était « plein de faussetés ». Nous respectons ce choix mais nous demandons à *Cité libre* de respecter le nôtre. Les inexactitudes qui s'étaient glissées dans le texte de monsieur Lachapelle ont été corrigées par le biais du rectificatif. Pour ce qui est des autres doléances de monsieur Derriennic quant à la recension de monsieur Lachapelle, nous croyons qu'il s'agit d'une question d'interprétation et sur ce terrain nous avons refusé de nous aventurer.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de recevroir mes salutations.

Alain-G. Gagnon
***Directeur de* Politique et Sociétés**

Rectificatif paru dans *Politique et Sociétés* no 29

La REVUE ne publie pas de réplique aux recensions dans ses pages. Cependant, à la suite de la recension qui a été faite par Guy Lachapelle du livre de Jean-Pierre Derriennic ayant pour titre *Nationalisme et démocratie* et parue dans le numéro 28 (p. 146-150) de *Politique et Sociétés*, certaines inexactitudes ont été portées à notre attention. C'est pourquoi nous croyons devoir publier le présent rectificatif.

Dans la recension de M. Lachapelle, on lit (en page 148) la citation suivante :

« En général, les gens qui décident de fonder un État c'est... parce qu'ils pensent que dans la vie d'un peuple... il vient un moment où il faut prendre en main son destin. »

Cette citation est tirée d'un passage de la page 52 de *Nationalisme et démocratie* qui se lit comme suit :

« En général, les gens qui décident de fonder un État ne le font pas pour que le monde entier se rende compte qu'ils existent, ou parce qu'ils pensent que dans la vie d'un peuple comme dans celle d'une personne il vient un moment où il faut prendre en main son destin... »

À la page 149, M. Lachapelle attribue à M. Derriennic la citation suivante :

« Tout d'abord, il faut trouver "une méthode de cohabitation entre nationalisme et nations qui éviterait de devoir affronter ce problème redoutable : d'avoir à voter". »

À la page 118 de *Nationalisme et démocratie*, on lit :

« Notre pays est aussi un de ceux où il devrait être facile d'imaginer et de mettre en œuvre une méthode de cohabitation entre nationalismes ou entre nations qui nous éviterait de devoir affronter ce problème redoutable : avoir à voter, donc à nous diviser entre concitoyens, pour décider qui nous acceptons et qui nous refusons de garder comme concitoyens. »

Veuillez noter qu'à la retranscription de la recension de M. Lachapelle, un « d' » s'était glissé devant les mots « avoir à voter ». La rédaction s'en excuse.

Le Conseil de rédaction

Réplique de Jean-Pierre Derriennic

La lettre du professeur Alain Gagnon qu'on vient de lire, et le « rectificatif » qui l'accompagne, méritent au moins quatre commentaires :

1- La revue *Politique et Sociétés* a publié un texte de monsieur Lachapelle qui m'accuse de « frénésie », « mauvaise foi », « loufoquerie » et « délire », entre autres « jugements de valeur », pour reprendre l'expression du professeur Gagnon. Malgré mes demandes répétées, celui-ci a refusé jusqu'à présent de me donner un droit de réponse.

Mais quand *Cité libre* accuse la même revue d'avoir publié un rectificatif « sans commune mesure avec les nombreux problèmes que posait la recension », le directeur de *Politique et Sociétés* proteste et demande qu'on publie ce rectificatif « in extenso, par souci d'honnêteté ».

Plusieurs injures d'un côté, suivies du refus de laisser répondre la victime. Une remarque désapprobatrice fort polie de l'autre, suivie d'une demande de droit de réponse. Si le professeur Gagnon finit par se rendre compte de l'inconséquence de sa position et décide de pratiquer lui-même l'« honnêteté » qu'il demande aux autres, il peut encore publier ma réplique dans sa revue, puisque *Cité libre* vient de publier la sienne.

2- Dans sa lettre le professeur Gagnon justifie ainsi son refus de publier ma réponse : « *Politique et Sociétés*, comme plusieurs autres revues scientifiques, a pour politique éditoriale de ne pas publier de réplique à ses recensions. » Faut-il en déduire qu'une revue devient « scientifique » quand elle s'arroge le droit de publier n'importe quel tissu d'injures et de mensonges, à la seule condition que ce soit dans sa section bibliographique ?

Monsieur Lachapelle a essayé de me faire un tort, personnel et professionnel, grave : me faire passer pour incohérent en m'attribuant des opinions qui ne sont pas dans mon livre ou qui sont exactement le contraire de ce que j'ai écrit. À cette attaque contre moi, *Politique et Sociétés* a coopéré en publiant son texte. Même si cela a été fait par inadvertance et non de propos délibéré, cela engage la responsabilité de la revue : puisqu'elle a aidé à me faire du tort, elle a l'obligation de m'aider à réparer ce tort. Ce principe moral fondamental ne peut pas être annulé par une « politique éditoriale » définie par la revue elle-même.

Si la rédaction de *Politique et Sociétés* veut être dispensée de publier des répliques, elle n'avait qu'à faire son travail de manière minimalement compétente et éviter de publier un texte qui viole les normes les plus élémentaires du travail intellectuel et qu'aucune revue sérieuse n'aurait accepté.

3- Le « rectificatif » de *Politique et Sociétés* tente de faire croire qu'il n'y a, dans le texte de monsieur Lachapelle, que des « inexactitudes ». Enlever une négation dans une citation pour attribuer à un auteur une opinion qui est l'inverse de ce qu'il a écrit, ce n'est pas une « inexactitude », ou alors je ne sais plus à quoi peuvent servir les mots « erreur », « faute » ou « falsification ».

Dans sa lettre, le professeur Gagnon parle des « inexactitudes qui s'étaient glissées dans le texte de monsieur Lachapelle. » L'admirable tournure impersonnelle de cette phrase tente de laisser croire que les « inexactitudes » en question ne sont pas le fait de l'auteur du texte, mais la conséquence de regrettables erreurs de secrétariat ou de composition. Le professeur Gagnon sait très bien que toutes ces « inexactitudes » ont été commises par monsieur Lachapelle. Et je le sais aussi, parce que ce dernier, après la publication de son texte, m'en a envoyé fièrement la « version originale ». Si on demande à *Cité libre* de publier aussi celle-ci, « in extenso et par souci d'honnêteté », j'espère qu'elle acceptera de le faire.

La « version originale » de monsieur Lachapelle m'a permis de constater que la rédaction de *Politique et Sociétés* a beaucoup travaillé sur ce texte avant de le publier, afin d'en retirer quelques injures et un grand nombre de fautes d'orthographe et de syntaxe. C'est en faisant ce travail qu'elle a rajouté un « d' » malencontreux dont elle s'excuse avec ostentation, ce qui donne au « rectificatif » une note finale délicatement ironique : le seul qui, dans cette affaire, a eu droit à des excuses est monsieur Lachapelle, victime d'un « d' » ; mais celui qui a été accusé de mauvaise foi et de délire, et dont les textes ont été triturés pour en inverser le sens, n'a eu droit à aucune excuse, ni à la moindre expression de regret, ni de la part de l'auteur de ces grossièretés, ni de la part de ceux qui ont cru bon de les publier.

4- Ma réplique donnait trois exemples des nombreuses falsifications commises par monsieur Lachapelle. Le rectificatif de *Politique et Sociétés* retient les deux citations trafiquées, en les présentant comme des « inexactitudes », et refuse le reste. Dans sa lettre le professeur Gagnon s'en explique ainsi : « ...nous croyons qu'il s'agit d'une question d'interprétation... »

Je rappelle mon troisième exemple. J'ai écrit dans mon livre « Ce n'est pas dans le Code civil qu'il faut chercher les règles applicables à une séparation d'États. Et je ne pense pas qu'une majorité qualifiée, des deux tiers ou des trois quarts, soit la solution au problème dont je discute présentement. » Monsieur Lachapelle écrit : « De plus, pour faire l'indépendance du Québec c'est comme dissoudre une organisation de pêcheurs d'après M. Derriennic, il faut au moins les deux tiers des membres votant selon l'article 356 du Code civil. »

J'affirme qu'il me fait dire le contraire de ce que j'ai écrit. Et ce n'est pas « une question d'interprétation ». Il suffit de savoir lire.

Chers collègues de *Politique et Sociétés,* j'ai trois désaccords sérieux avec vous. Les deux premiers sont intellectuels : une citation trafiquée pour en inverser le sens n'est pas une « inexactitude » ; une falsification ne devient pas une « question d'interprétation » quand elle est commise sans guillemets.

Le troisième est moral. Le texte de monsieur Lachapelle n'était pas une recension de livre, mais une agression par écrit : des injures, ce qui ne fait pas grand mal mais aurait dû vous alerter sur la nature de ce texte ; et des falsifications, ce qui peut faire un tort plus grave parce que ceux qui n'ont pas lu mon livre pourraient croire que j'ai effectivement écrit les sottises que monsieur Lachapelle m'attribue. « Politique éditoriale » ou pas, vous aviez l'obligation d'aider à réparer le tort que vous aviez aidé à commettre. Pour des raisons qui m'échappent, vous m'avez refusé cette aide et vous avez essayé de faire croire qu'il n'y avait là que deux « inexactitudes » à rectifier.

Il était sans doute inévitable que cette affaire fasse du tort à la réputation de quelqu'un. La mienne, si ce qu'écrit monsieur Lachapelle sur mon livre est vrai. La sienne, si ce que dit ma réplique est vrai. Chacun peut en juger en lisant nos textes. Je me demande quel effet aura, pour votre propre réputation, votre refus de m'accorder un droit de réponse que vous revendiquez pour vous-mêmes, et votre volonté de minimiser les erreurs, pardon, les « inexactitudes », de monsieur Lachapelle.

Jean-Pierre Derriennic

DOCUMENT D'ARCHIVES

LE RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE :

TRUDEAU EXPLIQUE



Texte de l'allocution télévisée du 16 octobre 1970 :

Les heures que nous vivons sont d'une gravité exceptionnelle. Un groupe d'extrémistes a décidé de s'attaquer par la violence et le terrorisme à la liberté et à l'unité du pays. Des menaces pèsent sur la vie de deux hommes innocents. Ces questions sont extrêmement sérieuses, et je me dois de vous entretenir de la situation et des mesures que le gouvernement a prises pour y faire face.

Ce qui s'est produit à Montréal au cours des deux dernières semaines n'est pas sans précédent. Cela est arrivé ailleurs dans le monde à plusieurs reprises et pourrait se produire dans d'autres régions du pays. Mais les Canadiens ont toujours cru que de tels événements ne pourraient survenir ici ; c'est pourquoi nous en sommes si bouleversés.

Notre présomption était peut-être naïve, mais elle s'expliquait aisément, parce que la démocratie est solidement enracinée chez nous, et parce que nous avons toujours attaché le plus grand prix à la liberté individuelle.

En dépit de ce climat — et peut-être en partie à cause de lui — voici qu'il suffit de quelques exaltés pour nous révéler à quel point peut être fragile une société démocratique lorsque la démocratie n'est pas préparée à se défendre, et combien peut être vulnérable au chantage un peuple foncièrement humain et tolérant.

Les gouvernements du Canada et du Québec se sont fait dire par des groupes de révolutionnaires que, si l'on ne donne pas suite à leurs demandes, deux hommes seront assassinés. Les ravisseurs prétendent agir ainsi pour attirer l'attention sur des cas d'injustice sociale. Mais l'attention de qui veulent-ils attirer ? Celle du gouvernement du Canada ? Celle du gouvernement du Québec ? Tous les gouvernements du pays sont parfaitement conscients qu'il existe des problèmes sociaux à la fois graves et complexes. Et chaque gouvernement, au mieux de ses ressources et possibilités, s'attache à y trouver des solutions. Et si l'on doute de la bonne foi ou de la compétence de tel ou tel gouvernement, les partis d'oppositions, ou tout

nouveau groupe politique, sont là, qui ne demandent pas mieux que d'avoir l'occasion de gouverner. Bref, partout au Canada, on peut se prévaloir de moyens pacifiques pour changer de gouvernement. Les citoyens y ont eu recours maintes et maintes fois.

Ces victimes qui ont été enlevées, qui sont-elles ? Pour les familles éprouvées, ce sont des maris et des pères. Pour les ravisseurs, ils ne sont que des moyens de chantage. Ces ravisseurs en effet auraient pu s'emparer de n'importe qui, de vous, de moi, ou même d'un enfant. Leur but est d'exploiter les sentiments de compassion que nous ne pouvons pas manquer d'éprouver dans de telles circonstances, et de forcer cette sympathie à servir la violence de leurs ambitions révolutionnaires.

Que demandent ces gens en retour de la vie de leurs otages ? Plusieurs choses. Entre autres, ils exigent que soient publiquement étalés leurs griefs, comme s'il suffisait de lancer des slogans et des injures pour régler les problèmes de l'univers et pour rallier l'opinion à leur cause.

Ils exigent aussi que leur soit sacrifiée par la police une personne qui aurait, selon eux, contribué à l'arrestation légale et à la juste condamnation de certains criminels de leurs amis.

Ils exigent aussi de l'argent.

Ils exigent encore plus. Que soient libérés de prison 17 criminels et que soient retirées les accusations portées contre six autres hommes, les uns et les autres étant qualifiés par eux de « prisonniers politiques ». Qui sont-ils, ces individus qu'on voudrait nous faire passer pour des patriotes et des martyrs ? Je vais vous le dire.

Trois d'entre eux ont été condamnés pour meurtre ; cinq autres ont été mis en prison pour homicide involontaire ; un autre a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité après s'être reconnu coupable de 17 vols à main armée ; deux autres ont été libérés sur parole mais sont de nouveau incarcérés et subiront leur procès sous des inculpations de vols.

Et on voudrait nous faire croire que ces gens ont été victimes d'injustices, qu'ils ont été emprisonnés à cause de leurs opinions politiques et qu'ils méritent d'être libérés.

CÉDER AUX PRESSIONS SERAIT ABDIQUER

La responsabilité de décider si l'un ou l'autre de ces prisonniers devrait être élargi appartient au gouvernement fédéral. C'est une responsabilité que le gouvernement assumera conformément aux dispositions de la loi. Mais céder aux pressions de ces ravisseurs qui exigent l'élargissement des détenus ne serait pas seulement abdiquer cette responsabilité, mais provoquerait un accroissement de l'activité terroriste au Québec. Ce serait en outre encourager le terrorisme à travers le pays et risquer d'y voir se multiplier les enlèvements.

Le FLQ détient comme otages dans la région de Montréal deux hommes, un diplomate britannique et un ministre du gouvernement québécois. On menace de les assassiner. Si les gouvernements cédaient à ce grossier chantage, la loi de la jungle finirait alors par supplanter nos institutions juridiques qui se désagrégeraient graduellement. Car enfin, si, comme certains le suggéraient, on avait accédé cette fois-ci aux exigences des terroristes, quitte à exercer « la prochaine fois » une sévérité et une vigilance accrues, on n'aurait fait que retarder l'échéance. Demain, la victime aurait été un gérant de caisse populaire, un fermier, un enfant. Ç'aurait été, dans tous les cas, un membre de votre famille. Est-ce alors seulement qu'il aurait fallu s'opposer au chantage ? Combien d'enlèvements aurait-il fallu avant de dire non aux ravisseurs ? L'histoire ne nous a-t-elle pas suffisamment éclairés sur ces pays qui ont payé cher une complaisance de cet ordre, trop longtemps entretenue ? En décidant de prévenir une telle éventualité, le gouvernement n'entend pas seulement défendre un principe important, il veut protéger des périls auxquels j'ai fait allusion la vie de tous les citoyens. Les lois sont faites pour sauvegarder la liberté et la sécurité de chacun ; encore faut-il, pour être efficaces, que ces lois soient respectées.

C'est le devoir des gouvernements de s'opposer aux exigences des ravisseurs, mais il ne fait aucun doute que ce sont les ravisseurs qui ont la vie des otages entre leurs mains. Il faudrait une logique absolument aberrante pour penser autrement. Rien de ce que les gouvernements du Canada et du Québec ont fait, ou n'ont pas fait, n'excuserait jamais le moindre tort que pourrait subir l'un ou l'autre de ces deux hommes innocents. Ceux qui ont le doigt sur la gâchette, ce sont des membres du FLQ. Rien ne saurait donc justifier le mal qui pourrait être fait à ces deux hommes et, si par malheur, quelque chose leur arrivait, le gouvernement pourchassera sans relâche les coupables.

LES GOUVERNEMENTS SE SONT CONSTAMMENT CONSULTÉS

Au cours des douze derniers jours, les gouvernements du Canada et du Québec se sont constamment consultés. La ligne de conduite qui a été adoptée a reçu l'appui complet des deux gouvernements et des autorités municipales de Montréal. Dans le but de

sauver la vie de M. Cross et celle de M. Laporte, nous avons établi un contact indirect avec les ravisseurs.

Les ravisseurs n'ont pas encore accepté notre offre d'un sauf-conduit vers un pays de leur choix en retour de la libération des otages. Ils n'ont pas encore accepté non plus l'offre du gouvernement du Québec de recommander la libération conditionnelle de cinq détenus admissibles à ce privilège.

Si nous avons offert un sauf-conduit, c'est uniquement parce que M. Cross et M. Laporte pourraient identifier leurs ravisseurs et contribuer à leur éventuelle condamnation. De cette façon, nous éliminons donc les motifs que ces derniers pourraient avoir de faire mourir leurs otages.

Pour survivre, toute société démocratique doit pouvoir se débarrasser du cancer que représente un mouvement révolutionnaire armé, voué à la destruction des fondements mêmes de notre liberté.

Pour cette raison, après avoir examiné la situation, et compte tenu des requêtes du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal, le gouvernement du Canada a décidé de proclamer la Loi sur les mesures de guerre. Ceci a été fait à 4 heures ce matin, afin de permettre aux autorités de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour tenir en échec tous ceux qui préconisent la violence, ou l'exercent, à des fins politiques.

La Loi sur les mesures de guerre accorde au gouvernement des pouvoirs très étendus. Elle met aussi en suspens l'application de la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Je peux vous assurer que ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement assume de tels pouvoirs. Il ne s'y est résolu que lorsqu'il est devenu évident que la situation ne pouvait plus être maîtrisée autrement. Les pouvoirs que leur confère la Loi sur les mesures de guerre permettront aux gouvernements de parer aux dangers très graves que représentent pour la société les organisations terroristes. Le droit criminel, dans son état actuel, est insuffisant face à l'action du terrorisme systématique.

Par conséquent, il a été accordé à la police certains pouvoirs extraordinaires qui lui permettront de faire un travail de détection plus efficace, et d'éliminer le FLQ ou tout autre groupe préconisant l'usage de la violence à des fins politiques. Ces groupes et l'appartenance à de tels groupes ont été déclarés illégaux. Ces pouvoirs comprennent le droit de procéder sans mandat à des perquisitions ou à des arrestations, de détenir des suspects sans avoir à porter immédiatement contre eux des accusations précises, et de recourir à la détention sans cautionnement.

LE GOUVERNEMENT RÉPONDRA DE SES ACTIONS

Ce sont là de très amples pouvoirs, qui ne me sourient pas plus qu'à vous, j'en suis sûr. Mais, sans eux, la police ne pourrait pas avoir raison de ces individus qui se sont voués au renversement de notre régime démocratique par la violence.

Le gouvernement est conscient de sa grave responsabilité en intervenant dans l'exercice de certaines libertés, et il répondra de ses actions devant le peuple. D'autre part, il révoquera cette proclamation le plus tôt possible, compte tenu de son obligation de protéger l'État contre l'insurrection.

Comme je l'indiquais à la Chambre des communes ce matin, le gouvernement prévoit un laps de temps suffisant pour déterminer quel devrait être le contenu d'une loi qui conviendrait aux circonstances présentes. J'ai fermement l'intention de discuter avec les chefs des partis de l'Opposition l'opportunité de présenter une loi d'une portée plus restreinte que celle de la Loi sur les mesures de guerre. À cet égard, j'ai prié instamment l'Opposition de faire des propositions positives relativement à l'amendement du règlement adopté la nuit dernière. L'inclusion possible de telles propositions dans la nouvelle loi sera prise en sérieuse considération.

Le peuple doit être protégé contre les menées de fanatiques capables de tout, même des crimes les plus odieux, qu'ils tentent de faire passer pour des actes d'héroïsme.

La menace des terroristes du FLQ est tout à fait disproportionnée à leur nombre. Cela tient à ce qu'ils agissent dans la plus totale clandestinité et que nous les savons en possession d'une quantité considérable de dynamite.

LES TERRORISTES ONT AMORCÉ LE PROCESSUS

Je sais que le fait d'acculer le gouvernement à des mesures d'exception peut devenir un piège tendu à l'État par les extrémistes. C'est une tactique bien connue des mouvements qui tentent de détruire la société par la violence que de pousser les gouvernements à durcir leurs attitudes. Les extrémistes invoquent ensuite ces apparences d'autoritarisme pour justifier une recrudescence de leurs attaques contre les structures sociales. Les décisions que le gouvernement a dû prendre ont été prises en réponse au terrorisme. Ce sont les extrémistes qui ont amorcé ce processus ; ce sont eux qui ont eu recours à la bombe, au meurtre et à l'enlèvement. Je suis convaincu que le public ne sera pas dupe de cette stratégie.

Pour parer au sérieux danger d'attentats et d'explosion de bombes dans les installations et les édifices publics, le gouvernement du Québec a sollicité la présence des forces armées canadiennes qui prêteront assistance à la police en plusieurs endroits de la province. Dès hier, ces troupes étaient rendues à destination.

Malheureusement, la violence n'est pas étrangère à la décennie qui commence. Le discours inaugurant la présente session du Parlement il y a quelques jours, précisait que nous vivons à une époque de tension profonde. De plus, nous ne devons pas oublier que la violence est souvent le symptôme d'un malaise social aigu. Le gouvernement s'est engagé à présenter un ensemble de projets de loi qui s'attaquera non seulement aux symptômes, mais aussi aux causes des problèmes sociaux qui souvent sont à la source du crime et du désordre, et leur servent d'excuse.

Quant à ceux qui appuient les méthodes du FLQ, pensent-ils sérieusement que l'utilisation de la violence et du crime va valoir une plus grande justice sociale au Québec ? Le terrorisme va-t-il nous aider à réduire le nombre des chômeurs chez nous ? Va-t-il nous donner les ressources nécessaires pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin ? Va-t-il aider les jeunes à jouer pleinement leur rôle ? Poser la question, c'est y répondre. Tout ce que des méthodes comme celles du FLQ peuvent produire, c'est une aggravation, et non une diminution des injustices qui existent chez nous ; c'est une accentuation et non une réduction des maux, comme le chômage et la pauvreté, qui affligent notre peuple.

L'INJUSTIFIABLE RECOURS À LA VIOLENCE

C'est dans cet esprit que j'avais déclaré à la Chambre des communes, il y a un an, que, pour apporter des changements à la société canadienne, il est absolument injustifié de recourir à la violence, contrairement à ce que prétendent certains esprits sectaires. Il y a peut-être des lieux dans le monde où la loi est si inflexible et si impitoyable qu'on peut songer à de tels recours. Mais ce n'est pas le cas chez nous. J'ajoutais alors — et je le répète — que ceux qui veulent défier la loi, sans égard aux moyens dont ils disposent pour faire redresser leurs torts et obtenir satisfaction, ceux-là ne seront pas entendus par le gouvernement.

Il y a trop de violence au pays, au nom de la révolution, depuis quelque douze mois. Nous commençons à en percevoir les conséquences. Ceux qui ont recours à la violence attisent délibérément la haine parmi nous. Et ils le font au moment précis où, pour édifier la société que nous voulons tous, il est impérieux que le pays, oubliant toute animosité, fasse preuve de tolérance et de compréhension. Et pourtant, ceux qui méprisent le cours normal des lois s'exposent à voir les honnêtes gens, dans la colère et la peur, durcir leurs positions et se refuser à tout changement, voire à toute amélioration. Car la peur tend à inhiber l'esprit de tolérance et le sens de la justice.

Le gouvernement, lui, n'agit pas sous l'effet de la peur. Il agit pour empêcher la peur de se propager. Il agit pour maintenir l'autorité de la loi sans laquelle la liberté n'est plus possible. Il agit pour faire comprendre aux ravisseurs, aux révolutionnaires et aux assassins que, dans ce pays, ce sont les représentants élus du peuple qui font les lois et qui les modifient, et non pas une poignée d'aspirants dictateurs. Car ceux-là qui cherchent à s'emparer du pourvoir par la terreur, si jamais ils y parvenaient, régneraient par la terreur. Le gouvernement agit donc pour protéger vos libertés et vos vies.

Il agit également pour que M. Cross et M. Laporte soient libérés sains et saufs. C'est au nom de millions de Canadiens que je dis à leurs femmes et à leurs familles courageuses combien profondément nous sympathisons avec elles pendant cet horrible cauchemar. Nos vœux et nos prières les accompagnent.

TOUS LES CITOYENS DOIVENT PRENDRE POSITION

Le Canada demeure l'un des pays les plus sains et les plus civilisés du monde. Si nous savons être fermes, nous aurons tôt fait de venir à bout de la situation présente, et nous pourrons déclarer avec fierté, comme nous l'avons si longtemps fait, que s'il y a place chez nous pour l'opposition et la dissidence, il n'y en a pas pour l'intimidation et la terreur.

Il arrive rarement dans l'histoire d'un pays que tous les citoyens doivent prendre position sur des problèmes cruciaux. C'est ce qui nous arrive.

Ceux qui ont déclenché cette série d'événements dramatiques l'ont fait dans le dessein de briser notre société et de déchirer notre pays ; c'est le contraire qui arrivera, j'en suis sûr. Le résultat de leur action, ce sera une société plus forte dans un pays plus uni. Ils voulaient nous diviser, ils auront fait notre union.

Je comprends l'inquiétude de tant de Canadiens. Plusieurs d'entre vous sont bouleversés, et cela s'explique. Je veux vous assurer que les autorités ont la situation en main. Nous faisons tout ce qui doit être fait. Tous les niveaux de gouvernement au pays sont prêts à agir dans l'intérêt du salut public. ■

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

Michel Lebel

En octobre 1970, j'étais étudiant au doctorat à la vieille Faculté de droit du Panthéon à Paris. Avec quelques autres étudiants québécois, je suivais fébrilement le déroulement de la crise, collé à ma radio, m'imaginant à certains instants, grâce à la dramatisation de France Inter, que les bombes sautaient de tous les côtés à Montréal et qu'il y avait vraiment insurrection. Mais dès que je descendais dans la rue, la réalité s'imposait : les Parisiens vaquaient à leurs affaires quotidiennes (la bouffe, le tiercé et le récit de leurs dernières vacances) et s'intéressaient bien vaguement aux affaires du Québec, même si un certain général leur avait récemment appris que celui-ci existait. C'est dans ce contexte fort particulier, non encore oublié, que j'appris le 16 octobre 1970 que le gouvernement fédéral avait décrété la mise en œuvre de la Loi sur les mesures de guerre. J'ignorais, je crois, l'existence de cette loi, le cours soporifique de droit constitutionnel de feu le juge Louis-Philippe Pigeon à l'Université Laval n'ayant pas traité de la chose, ou peut-être étais-je dans les bras de Morphée à ce moment précis, ou peut-être même à la taverne du coin ! Mais comme mon article doit bien porter sur le droit, il faut commencer et je commencerai donc par le fond.

LE FONDEMENT DE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

L'assise juridique de cette loi d'exception réside dans le pouvoir d'urgence du Parlement fédéral. Ce pouvoir est consacré dans le paragraphe introductif de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de



Michel Lebel est professeur au département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

1867, c'est-à-dire dans ce que les constitutionnalistes appellent communément la clause « paix, ordre et bon gouvernement ». Ces termes ont été interprétés par le Comité judiciaire du Conseil privé et la Cour suprême du Canada comme accordant, en cas d'urgence et de façon temporaire, des pouvoirs très étendus au Parlement et au gouvernement fédéral. À la limite, le partage des compétences entre le fédéral et les provinces peut être suspendu et le gouvernement central peut agir à sa guise par décrets. Toujours à la limite, on peut donc passer d'un État fédéral à un État unitaire, d'une démocratie parlementaire à une dictature de l'exécutif fédéral, le tout pouvant être d'une durée indéterminée, mais non définitive... En vertu de son pouvoir d'urgence, le Parlement fédéral peut aussi adopter des lois spéciales comme celle de 1940 relative à la mobilisation générale ou celle de 1975 pour combattre l'inflation. Mais il n'y a aucun doute que c'est la Loi sur les mesures de guerre qui accordait, jusqu'à son abolition en 1988, le plus de pouvoirs aux autorités fédérales.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

La Loi sur les mesures de guerre était une loi en veilleuse adoptée pour la première fois en 1914, à l'occasion de la première guerre mondiale. On l'a décrite comme étant en veilleuse, parce qu'elle n'entrait en vigueur que par suite d'une proclamation prévue à l'article 2 de la Loi, disposition qu'il convient de citer au long, ne serait-ce que pour des raisons historiques : « L'émission d'une proclamation par Sa majesté, ou sous l'autorité du gouverneur en conseil, est une *preuve concluante* que l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelle ou appréhendée, existe et a existé pendant toute période de temps y énoncée et qu'il continue jusqu'à ce que, par une proclamation ultérieure, il soit déclaré que l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection a pris fin ». Il faut faire deux observations importantes au sujet de cet article : premièrement, il énonce que la proclamation constituait une preuve concluante d'une situation d'exception, du début à la fin, ce qui en pratique enlevait aux tribunaux tout pouvoir de contrôle sur l'existence ou non de pareille situation d'urgence. En d'autres termes, le pouvoir exécutif évaluait seul la gravité des événements ; deuxièmement, la disposition avait un caractère rétroactif illimité, ce qui va à l'encontre d'un principe général de droit, du moins dans les pays démocratiques, de non-rétroactivité des lois.

L'article 3 conférait des pouvoirs extrêmement étendus au gouvernement fédéral en stipulant que ce dernier pouvait prendre « tout règlement ou décret jugé nécessaire ou opportun pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada ». Suivait une liste non exhaustive de sujets pouvant être l'objet de réglementation : cela allait de la censure à l'arrestation et l'expulsion de personnes, en passant par la confiscation et la disposition de biens.

En vertu de son pouvoir d'urgence, le Parlement fédéral peut aussi adopter des lois spéciales comme celle de 1940 relative à la mobilisation générale ou celle de 1975 pour combattre l'inflation.

L'article 4 prévoyait une peine maximale de 5 000 $ et/ou un emprisonnement maximal de cinq ans pour toute infraction au règlement ou au décret.

Le 1er paragraphe de l'article 6 était capital puisqu'il avait pour effet de préciser que l'article 3 relatif aux pouvoirs étendus accordés au fédéral ne pouvait entrer en vigueur que sur publication de la proclamation. Les paragraphes 2, 3 et 4 du même article prévoyaient que la proclamation devait être présentée au Parlement, qu'elle pouvait être révoquée par une résolution adoptée par les deux Chambres, mais ceci ne pouvait empêcher le gouvernement d'émettre une nouvelle proclamation. Enfin, le dernier paragraphe de l'article 6 précisait que la Loi sur les mesures de guerre et tout ce qui pouvait en découler n'étaient pas soumis aux prescriptions de la Déclaration canadienne des droits de 1960, l'ancêtre de la Charte canadienne des droits et libertés.

LES SUITES DU 16 OCTOBRE 1970

Le 16 octobre 1970, le gouvernement fédéral émettait la proclamation requise pour mettre en vigueur la Loi sur les mesures de guerre. Le même jour, il adoptait le règlement de 1970 concernant l'ordre public, qui stipulait que toute personne faisant partie ou appuyant par des actes le FLQ ou tout groupe du même genre commettait un crime passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Le règlement autorisait aussi l'arrestation, la détention et la perquisition sans mandat. Suite à l'adoption de ces textes, le premier ministre Trudeau affirmait en Chambre : « Le gouvernement reconnaît que les pouvoirs accordés par la loi sont beaucoup plus importants que ne le requiert la situation actuelle, nonobstant la gravité des événements. Pour cette raison, les règlements adoptés ne permettent que l'exercice d'un nombre limité des pouvoirs consentis par la loi » (*Le Devoir*, 17 octobre 1970). La suite est connue : assassinat du ministre Pierre Laporte, décès accidentel d'un militaire et nombreuses arrestations, détentions et perquisitions. La solution de la crise a-t-elle donné lieu à des bavures administratives et policières ? Sans aucun doute, mais on doit tenir compte du contexte effervescent qui régnait depuis quelques années : bombes, grèves, discours violents de personnages publics, atmosphère post-mai 1968, courants tiers-mondistes à la Che et à la Frantz Fanon, influence de la revue *Parti pris*, etc. Comme je ne suis pas historien, mais juriste, et quelque peu philosophe, je m'arrêterai là.

Le 3 décembre 1970, la Loi sur les mesures de guerre, et son règlement d'application, fut remplacée par la Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires). Cette loi, mieux connue sous le nom de Loi Turner, adoucissait quelque peu les prescriptions de la Loi sur les mesures de guerre et du règlement et se soumettait à certains égards à la Déclaration canadienne des droits. Elle prévoyait également qu'elle pourrait cesser de s'appliquer le 30 avril 1971. Le 21 juillet 1988, la Loi sur les mesures de guerre fut abolie et remplacée par la Loi des mesures d'urgence. Cette loi prévoit différentes situations de crise (de l'état de sinistre à celui d'urgence à celui de crise internationale). Pour faire face à ces différentes situations, des pouvoirs étendus mais moindres que ceux de la Loi sur les mesures de guerre sont conférés au gouvernement fédéral. De plus, celui-ci est soumis à un contrôle plus serré de la part du Parlement et des tribunaux. Car, fait très important à noter, la nouvelle loi est assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés, ce qui signifie que toute atteinte à ces droits et libertés sera jugée inconstitutionnelle, à moins que l'État puisse prouver que celle-ci est raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique (art.1 de la Charte).

Le 21 juillet 1988, la Loi sur les mesures de guerre fut abolie et remplacée par la Loi des mesures d'urgence.

Que conclure ? Il n'y pas de doute que l'abolition de la Loi sur les mesures de guerre et son remplacement par la Loi des mesures d'urgence est un progrès. Car à ce pouvoir très étendu conféré à l'exécutif en temps de crise, il faut absolument des contre-pouvoirs venant du Parlement mais aussi (et peut-être surtout) des tribunaux. La sujétion de toute loi d'urgence à la Charte canadienne de droits et libertés est un élément essentiel de la protection des droits et libertés. Encore faut-il que les tribunaux n'hésitent pas à utiliser leur pouvoir constitutionnel lors de situations d'exception. ■

POINT DE VUE D'UN ANCIEN FELQUISTE

Raymond Villeneuve

La vague de répression qui s'est abattue sur le Québec en octobre 1970 constitue la pire atteinte aux droits collectifs et individuels des Québécois depuis les brutalités coloniales de 1837-1839. Prenant prétexte des enlèvements par le FLQ de MM. Cross et Laporte, le gouvernement fédéral a invoqué la Loi sur les mesures de guerre pour abolir les droits civiques des Québécois et procéder à une campagne d'intimidation et de terreur contre tous ceux et celles qui œuvraient en faveur de l'indépendance du Québec. Pour la première fois dans l'histoire moderne du Canada, les délits d'opinion et d'association furent consacrés comme des crimes *rétroactifs* méritant l'emprisonnement, sans même que les autorités soient obligées de justifier ou d'expliquer autrement leurs raisons. Sous prétexte d'une fallacieuse et inexistante « insurrection appréhendée », l'armée fut envoyée dans les rues de Montréal et de Québec et les forces de répression procédèrent à plus de 36 000 perquisitions, souvent menées la nuit. Selon les chiffres officiels, 456 personnes ont été arrêtées dans les heures qui ont suivi la promulgation du décret. Ces personnes sont des poètes, des syndicalistes, des journalistes, des ouvriers, des candidats défaits du Parti québécois... tous coupables de croire en l'indépendance du Québec. Plusieurs ont été incarcérés pendant des mois, d'abord sous la Loi sur les mesures de guerre, ensuite sous une loi d'exception. Certaines de ces victimes de la raison d'État ont eu droit à des simulacres d'exécution, selon les pires traditions des dictatures de pacotille. Parmi eux, beaucoup



Raymond Villeneuve est président du Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ)

ont perdu leurs emplois, leurs réputations, leurs situations. De tout ce nombre, seulement deux personnes ont fait l'objet d'accusations formelles. Aucune n'a eu droit à un procès. Aucune n'a eu droit à une explication. Aucune n'a eu droit à une justification. Aucune n'a eu droit à des excuses.

A l'époque, devant les inquiétudes exprimées dans certains quartiers, le gouvernement fédéral laissait entendre qu'il en savait beaucoup plus qu'il n'osait dire et que la postérité, une fois en possession de tous les faits, ne pourrait que lui donner raison. MM. Trudeau et Turner, en particulier, ont insinué l'existence de lourds et de graves secrets d'État, qui justifiaient la répression au Québec. Ces secrets n'ont jamais été rendu publics, ils ne pouvaient l'être, pour la simple raison qu'ils n'existaient pas. Dans ses mémoires posthumes, le ministre terre-neuvien Don Jamieson, plus tard ministre des affaires extérieures, avoue son incrédulité et ses réserves personnelles devant la faiblesse des motifs invoqués pour justifier des actes aussi graves que ceux que le fédéral a posés. Robert Stanfield, alors chef de l'opposition, exprimera plus tard ses regrets devant la confiance aveugle qu'il avait alors accordée au gouvernement. Car le gouvernement a effectivement obtenu le chèque en blanc qu'il souhaitait.

Rappelons les faits. Les cellules Chénier et Libération totalisaient au plus une dizaine de personnes. Dès le début, les services de renseignement savaient qui étaient les auteurs des enlèvements, même s'ils ne savaient pas où ils étaient. La GRC elle-même, en un rapport secret, rendu public par la suite, ne relevait que 158 noms de personnes qui pouvaient être rattachées (parfois d'assez loin !) au FLQ. Et l'on sait la propension bureaucratique qu'ont les agences de sécurité à gonfler le chiffre de leurs adversaires ! Le FLQ réclamait essentiellement deux choses : la libération des prisonniers politiques et la télédiffusion du communiqué rédigé par la cellule Libération. Dans un premier temps, les autorités se sont livrées à un simulacre de négociations sur le premier point. Elles accepteront de céder sur le second : le communiqué sera lu sur les ondes de Radio-Canada et recueillera un écho considérable auprès de la population québécoise, ce que n'avaient manifestement pas prévu les fédéraux. Le 15 octobre, le gouvernement libéral de Québec demandait l'aide des forces armées canadiennes pour épauler la police provinciale. Par la suite, monsieur Bourassa a donné des explications contradictoires de ses motivations et de ses intentions, mais il n'a

jamais caché qu'il s'agissait essentiellement de rallier l'opinion populaire, non de prévenir une révolution inexistante. Le 16 octobre, le gouvernement fédéral proclame l'existence d'un « état d'insurrection appréhendée », donnant le signal de la répression. Les arrestations et les perquisitions commencent. Le 17 octobre, le corps de Pierre Laporte est retrouvé. Ces deux derniers événements sont liés de manière inéluctable : l'un est la conséquence de l'autre. Pierre Laporte fut ainsi sacrifié à la raison d'État. Les vrais responsables de sa mort tenteront par la suite de l'exploiter cyniquement pour atteindre des objectifs politiques.

Il est pour le moins hallucinant aujourd'hui de constater que certains des architectes et des stratèges de la répression d'octobre 1970 se sont autoproclamés par la suite défenseurs des droits civiques et des libertés. Toutes les belles chartes et les belles déclarations de droits ne valent rien si elles peuvent être suspendues par un pouvoir à l'abri de tout examen. Rappelons que tous ces droits ne sont que d'un intérêt théorique et formel en temps « normal », ils ne prennent leur valeur qu'en temps de crise. Et que c'est justement contre les abus que peuvent exercer l'intolérance et le fanatisme à travers les mécanismes des gouvernements et des États qu'ils ont une valeur et une justification.

Pourtant, lorsque le moment était venu de défendre ces droits civiques, de préserver ces libertés devant une opinion anglo-canadienne enflammée par les déclarations incendiaires de ministres et de politiciens fédéraux (le ministre fédéral Jean Marchand déclarant qu'il y avait de 3 000 à 4 000 « terroristes » au Québec, infiltrés à tous les niveaux de la société et de l'État, le maire de Montréal, alors en campagne électorale, confondant son opposition démocratique avec le FLQ...), les maîtres du Canada d'alors ont décidé d'exploiter la situation afin de détruire les « séparatisses » une fois pour toutes. Ce n'est pas le FLQ que l'on voulait anéantir, mais bien le mouvement indépendantiste. Car il n'y a jamais eu d'insurrection appréhendée, tout au plus une crise de confiance dans l'autorité de l'État fédéral.

SELON LES CHIFFRES OFFICIELS, 456 PERSONNES ONT ÉTÉ ARRÊTÉES DANS LES HEURES QUI ONT SUIVI LA PROMULGATION DU DÉCRET. CES PERSONNES SONT DES POÈTES, DES SYNDICALISTES, DES JOURNALISTES, DES OUVRIERS, DES CANDIDATS DÉFAITS DU PARTI QUÉBÉCOIS... TOUS COUPABLES DE CROIRE EN L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC.

Ceux pour qui la fin justifie les moyens trouveront là, sans doute, une raison suffisante pour justifier la répression au Québec, mais pour les libéraux « au sens philosophique du terme », ce genre de raison invalide non seulement les fondements de l'état de droit, mais mine la société civile dans son ensemble. Et c'est peut-être là ce qu'il y a de plus grave qui ressort d'octobre 1970. Pourtant une sorte d'amnésie collective entoure Octobre. Les responsables n'ont jamais été tenus de s'expliquer ou de se justifier. Car il s'est alors passé des choses graves, peut-être trop graves pour qu'un système politique aussi pourri que le régime fédéral puisse les affronter. C'est sans doute pourquoi Octobre a été recouvert par un tel voile d'oubli, de silence, qui trahit beaucoup plus que l'indifférence, la complicité des uns et des autres. Cet oubli, ce silence, cette indifférence et cette complicité sont pourtant lourds d'enseignements. Car ils nous révèlent la face cachée du régime fédéral. Celle que masque toute l'hypocrisie de la rectitude politique fédéralo-canadienne ambiante.

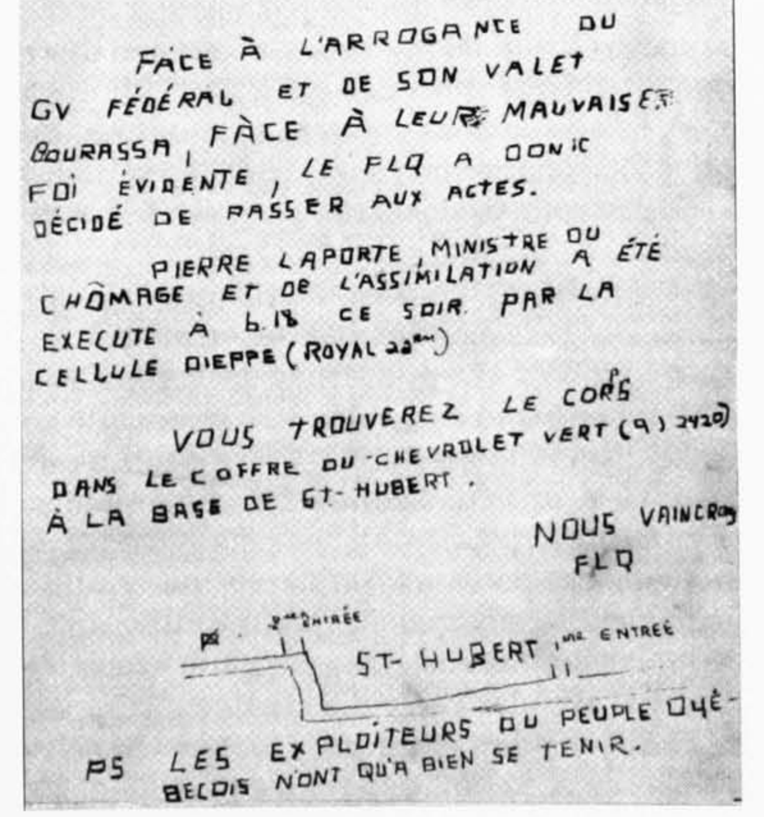
Où étaient alors nos libéraux « au sens philosophique du terme » ? Où sont-ils aujourd'hui, quand on parle d'Octobre ? On s'indigne pour les lois sur l'affichage commercial, mais on a applaudi l'emprisonnement, la persécution et l'humiliation de gens innocents. Dans le système de domination qu'est le système fédéral canadien, tout se dit en langage codé. C'est ce langage qu'il faut maîtriser pour comprendre Octobre. Car les faits fondamentaux de l'histoire du Canada, sa conquête et sa domination par les Anglais, ne peuvent jamais être franchement abordés. Ainsi l'on parle de l'égalité juridique de tous les citoyens et de toutes les provinces pour mieux consacrer et camoufler l'exclusion de fait, la négation réelle des Québécois, des Canadiens-français et de la langue française. La minorité anglaise du Québec se dit persécutée, alors que tous les indicateurs socio-économiques sans exception, que ce soient le revenu moyen, les taux d'imposition, le taux de scolarité, la longévité, le taux de chômage, la qualité des emplois, le temps de vacances, etc., racontent la même histoire, c'est-à-dire la position hégémonique de la même minorité au sein de la société québécoise. Cette position hégémonique n'est pas génétique, elle n'est pas le fruit d'une quelconque infériorité raciale des Canadiens-français ; elle est la résultante économique et sociologique de faits politiques et historiques. Les mêmes faits politiques que viennent consacrer l'idéologie « fédéraliste ». De la même façon on se dit « fédéraliste », et l'on ne reconnaît même pas l'existence des frontières ou des lois d'un des États constitutifs de la fédération ; État dont l'existence légale en droit international précède non seulement la Confédération mais aussi le régime colonial britannique ! On se dit « francophile » et « tolérant » et l'on prône l'apartheid au

Québec : sa division selon des critères linguistiques et raciaux qui sont une recette infaillible pour la haine, la barbarie et la ségrégation raciales. On se dit démocrate et l'on refuse la seule règle qui tienne en démocratie, qui est celle de la majorité absolue, de la souveraineté du peuple. Car on nie l'existence de ce peuple. Ainsi se trouvent réunies les conditions pour une culture systématique de l'oubli, de la négation, du mensonge, dont les silences qui entourent octobre 1970 sont un indice de plus. Un négationnisme où l'on refuse les vérités historiques les plus évidentes, à commencer par celle de l'existence d'une nation québécoise. Pourtant, même un Pierre Elliott Trudeau était naguère prêt à reconnaître l'existence « sociologique » d'une nation québécoise, comme il l'a fait dans les pages du *Devoir*, dans sa lettre de la Saint-Sylvestre de 1980. Mais nous savons tous que le Canada a beaucoup évolué depuis, n'est-ce pas ?

Le 16 octobre, le gouvernement fédéral proclame l'existence d'un « état d'insurrection appréhendée », donnant le signal de la répression. Les arrestations et les perquisitions commencent. Le 17 octobre, le corps de Pierre Laporte est retrouvé. Ces deux derniers événements sont liés de manière inéluctable : l'un est la conséquence de l'autre. Pierre Laporte fut ainsi sacrifié à la raison d'État.

Nous ne doutons pas que bon nombre de libéraux « au sens philosophique du terme » trouveront dans l'évocation d'octobre 1970 de nouvelles raisons et peut-être même des précédents pour justifier leurs hypothétiques plans B (consacrés à la plus grande gloire du libéralisme, bien sûr). Ce sont sans doute les mêmes « libéraux » qui *s'enrobent littéralement* du drapeau canadien pour dénoncer lors de grand messes partitionnistes le « nationalisme » et les « nationalistes ». Ou qui aiment orner la couverture de leurs revues « libérales au sens philosophique du terme » de feuilles d'érable ! Mais ils ne pourront le faire qu'à la faveur de nouveaux mensonges et de nouvelles falsifications, s'embourbant de plus en plus dans leurs sophismes. Et il y a de plus en plus de Québécois qui réussissent à décoder leur langage et à comprendre la portée réelle de leurs discours.

Car la vérité finit toujours par retrouver ses droits. ■


FACE À L'ARROGANCE DU
GV FÉDÉRAL ET DE SON VALET
BOURASSA, FACE À LEUR MAUVAISE
FOI ÉVIDENTE, LE FLQ A DONC
DÉCIDÉ DE PASSER AUX ACTES.

PIERRE LAPORTE, MINISTRE DU
CHÔMAGE ET DE L'ASSIMILATION A ÉTÉ
EXECUTE À 6.18 CE SOIR PAR LA
CELLULE DIEPPE (ROYAL 22ème)

VOUS TROUVEREZ LE CORPS
DANS LE COFFRE DU CHEVROLET VERT (9) 2420)
À LA BASE DE ST-HUBERT.

NOUS VAINCRONS
FLQ

2ème ENTRÉE
ST-HUBERT 1ère ENTRÉE

PS LES EXPLOITEURS DU PEUPLE QUÉBECOIS N'ONT QU'A BIEN SE TENIR.

Note de la « cellule FLQ Dieppe » qui annonce à la police « l'exécution » de Pierre Laporte et qui lui indique l'endroit où elle pourra trouver son cadavre.

LA MÉMOIRE COMPLAISANTE

Pierre Billon

L'histoire officielle d'un pays – celle qui est enseignée dans les écoles et glorifiée dans les discours patriotiques – n'est toujours qu'une version édulcorée des événements et des faits tels qu'ils se sont réellement produits. Existe-t-il un seul pays qui n'ait pas traficoté, peu ou prou, son histoire nationale ?

Les raisons sont variées : politiques, idéologiques, culturelles. Certaines retouches sont cosmétiques, pour embellir l'image que la collectivité a d'elle-même. D'autres relèvent de la chirurgie esthétique, pour effacer des crimes passés, commis au nom de la raison d'État : génocides, déportations, discriminations religieuses et ethniques, etc.

La *mémoire collective* des citoyens d'un pays est, par voie de conséquence, un amalgame de demi-vérités, de faits approximatifs, d'événements revus et corrigés par le pouvoir, par les idéologues, par les médias. Par chance pour la vérité historique, les omissions, simplifications et mythes de l'histoire officielle ne sont pas à l'abri de l'analyse et de la scrutation.

Je suis tombé récemment sur une réflexion du philosophe Jean Charon : « le passé n'existe pas dans l'absolu, il n'est que ce que l'on pense de lui à l'instant présent ». Je ne connais pas le contexte de cette citation. Mais, considérée *stricto sensu*, elle cautionnerait les révisionnismes les plus nauséabonds : les chambres à gaz n'ont pas existé si, aujourd'hui, on est d'avis qu'il s'agit d'un mythe. Or, tout au contraire, *le passé existe dans l'absolu*. La difficulté est de le reconstituer au plus près de sa réalité : en rectifiant les déformations, en confrontant les témoins, en comblant les lacunes, en dénonçant les mensonges, preuves à l'appui. L'historien et, plus généralement, l'intellectuel rigoureux ne prétendent pas reconstituer une réalité à jamais passée : leur travail vise à « mettre en lumière » un moment de l'histoire, c'est-à-dire à en réduire les zones d'ombre — autant que faire se peut.



Pierre Billon est scénariste et écrivain.

La Crise d'octobre se prête, vingt-sept ans plus tard, à toutes les interprétations. L'événement recèle les ingrédients propices aux scénarios paranoïdes de manipulation, complot, règlement de comptes, etc. Pour exploiter la Crise d'octobre, c'est-à-dire la faire témoigner en faveur d'un quelconque credo politique, l'« astuce » (pour emprunter au vocabulaire « parizien ») consiste à faire comme si les dirigeants de l'époque avaient eu, à leur disposition, une vaste panoplie de moyens de riposte et d'intervention. On leur reprochera les moyens qu'ils ont pris pour faire face à la crise, mais on se gardera bien de nommer et de décrire les autres moyens qu'ils auraient dû prendre et qu'ils ont prétendument écartés. Pourquoi cette discrétion dans la critique ? Parce que la réalité, gênante et scandaleuse, est que cette vaste panoplie de moyens n'a jamais existé.

S'ils existaient, on le saurait. Car la Crise d'octobre 1970 n'est pas un phénomène isolé, unique en son genre : l'histoire de la seconde moitié du vingtième siècle abonde en prises d'otages, détournements d'avion et autres actions terroristes, ayant le même commun dénominateur, à savoir l'exercice d'un chantage sur les pouvoirs publics.

Bien que la *comparaison* soit l'outil d'analyse le moins utilisé dans le discours nationaliste, on peut néanmoins s'en servir pour démontrer que les gouvernements de toute couleur ont eu recours, les uns comme les autres, aux mêmes moyens de riposte quand ils ont eu à faire face à un chantage terroriste. S'il y eut des différences, ce fut dans l'*application* des moyens, pas dans la *nature* de ceux-ci. Ces moyens, tout compte fait, sont fort peu nombreux.

Nous parlons ici de la réponse des pouvoirs publics à des activités terroristes, provenant de l'intérieur du pays et organisées par un mouvement clandestin, en vue de faire progresser une quelconque « cause sacrée », qu'elle soit idéologique, politique ou écologique.

La composante « chantage » n'est pas toujours présente dans l'action terroriste. L'attentat d'Oklahoma, par exemple, n'a pas été la conséquence d'un refus du gouvernement américain d'accéder aux demandes préalables d'un individu ou d'un groupe. Les bombes posées par le FLQ n'ont pas été, elles non plus, précédées d'un ultimatum qu'on aurait ignoré.

L'HISTORIEN ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, L'INTELLECTUEL RIGOUREUX NE PRÉTENDENT PAS RECONSTITUER UNE RÉALITÉ À JAMAIS PASSÉE : LEUR TRAVAIL VISE À « METTRE EN LUMIÈRE » UN MOMENT DE L'HISTOIRE, C'EST-À-DIRE À EN RÉDUIRE LES ZONES D'OMBRE – AUTANT QUE FAIRE SE PEUT.

Par contraste, l'occupation de l'ambassade du Japon à Lima ou l'enlèvement de James Cross, sans commune mesure quant à leur envergure, visaient le même objectif : obtenir satisfaction des pouvoirs publics, par la menace, en fonction d'une liste d'« exigences ».

Nous voici au cœur du sujet, avec une double question : « un citoyen ou un groupe de citoyens ont-ils le droit moral de recourir à la violence pour tenter de contraindre le gouvernement à plier à leurs revendications ? » ; et « un gouvernement peut-il accepter de se laisser dicter sa conduite, sous la menace d'un chantage, par un citoyen ou un groupe de citoyens ? »

Pour répondre à la première question, on prendra en considération au moins trois facteurs : le régime politique en place, l'état des droits et libertés des personnes, la nature de la violence. Dans certaines conditions, on peut reconnaître une justification morale à des actes de dissidence, même violents : sous une dictature, politique ou religieuse ; dans une situation où les droits fondamentaux de la personne sont systématiquement bafoués et où la liberté d'expression ne peut s'exercer ; dans une situation de capitulation de guerre, quand les pouvoirs publics collaborent avec l'occupant.

Aucune de ces conditions ne s'applique au contexte de la Crise d'octobre.

Par ailleurs, même dans les situations les plus extrêmes, la *nature* de la violence tracera la ligne entre ce qui est moralement justifiable et ce qui ne l'est pas, entre le tolérable et l'intolérable. Tendre une embuscade à une patrouille armée est une chose ; faire sauter un autobus d'écoliers en est une autre. Plus près de nous : occuper des locaux de force pour tenter d'amener le pouvoir à composition est une chose ; exercer un chantage sur le gouvernement en menaçant d'assassiner un otage en est une autre. La distinction vous paraît-elle évidente ? Peut-être alors serez-vous surpris d'apprendre qu'elle ne l'a pas été pour nombre d'intellectuels, de commentateurs, de journalistes, pendant et après la Crise d'octobre.

La stratégie du FLQ, dans son manifeste et ses communiqués, a été de prétendre à la légitimité de son action terroriste en utilisant l'argumentation et la phraséologie des mouvements de résistance armée, œuvrant dans des pays où les règles de la démocratie n'avaient pas cours.

Sous le titre « La lie du terrorisme », l'éditorial du 15 juillet 1997 de *La Presse* parle du meurtre crapuleux de Miguel Angel Blanco, le jeune conseiller municipal d'Ermua, enlevé et assassiné par les séparatistes basques de l'ETA. L'auteur, Frédéric Wagner, écrit à ce sujet : « Les Espagnols ont clairement montré que des tactiques, qui provoquaient une certaine sympathie ou une désapprobation mesurée lorsqu'elles étaient dirigées contre le gouvernement franquiste, sont totalement haïssables quand elles sont dirigées contre un État démocratique ».

Tout comme Miguel Blanco, Pierre Laporte occupait une fonction officielle. L'un et l'autre ont été enlevés et détenus en otage, par un mouvement terroriste, pour servir d'enjeu à un chantage odieux. Tous deux ont été assassinés par leurs ravisseurs. La mort de l'un sera qualifiée ici de « meurtre crapuleux ». Et la mort de l'autre ? À l'époque, par incompétence ou par complaisance, les médias ne se sont pas privés de parler de « l'exécution » de Pierre Laporte. Et qu'en disent aujourd'hui les manuels d'histoire en usage dans les écoles francophones du Québec ? Un seul révèle aux étudiants que Laporte a été assassiné. Un second reconnaît qu'il a été tué. Les autres disent qu'il a été trouvé mort ou sans vie. (Monique Nemni, « Quand l'école s'empare de P. E. Trudeau », *Cité libre*, janvier/février 1997).

POUR EXPLOITER LA CRISE D'OCTOBRE, C'EST-À-DIRE LA FAIRE TÉMOIGNER EN FAVEUR D'UN QUELCONQUE CREDO POLITIQUE, L'« ASTUCE » CONSISTE À FAIRE COMME SI LES DIRIGEANTS DE L'ÉPOQUE AVAIENT EU, À LEUR DISPOSITION, UNE VASTE PANOPLIE DE MOYENS DE RIPOSTE ET D'INTERVENTION.

La Crise d'octobre fait l'objet depuis plus de vingt-cinq ans d'une exploitation dramatico-romantique par des nationalistes purs et durs, qui y trouvent tous les éléments requis pour étayer l'increvable mythologie de l'oppression, de l'humiliation, du complot fédéraliste, etc. À telle enseigne que les vaillants révolutionnaires

du FLQ sont en voie de trouver leur place au martyrologe indépendantiste, et passeront bientôt à la postérité comme les victimes de la répression du pouvoir colonialiste et de la brutalité des forces de l'ordre.

Les terroristes du FLQ, des victimes ? Des enfants de chœur ? Pour remettre les pendules à l'heure, rappelons des faits et citons des textes.

De 1963 à 1967, les terroristes du FLQ ont posé une trentaine de bombes, la plupart de faible puissance, principalement dans la région de Montréal. Une bombe sur deux a pu être désamorcée à temps, généralement à la suite d'un appel téléphonique du FLQ, qui se contentait de l'effet publicitaire que lui valait la découverte d'un engin amorcé, dans un endroit public.

Pendant cette même période, le FLQ a perpétré une quinzaine de vols par effraction. Le butin comprenait de la dynamite, des armes, des munitions, de l'équipement électronique et militaire, etc.

De 1963 à 1967, les diverses cellules felquistes ont commis une dizaine de hold-up.

De 1968 à 1970, quelque vingt-cinq hold-up ont été attribués au FLQ. Un étudiant en philosophie, Marc-André Gagné, a été condamné en juin 1970, après avoir plaidé coupable à une accusation de dix-sept vols de banque, perpétrés pour le compte du FLQ.

De 1968 à 1970, le FLQ a opté pour l'escalade de la violence « aveugle ». Les terroristes ont posé plus d'une cinquantaine de bombes, la plupart de forte puissance. Seulement une bombe sur quatre a pu être désamorcée à temps. Il y eut également trois superbombes : l'une a explosé à la Bourse de Montréal ; les détonateurs des deux autres n'ont pas fonctionné. La plus puissante, composée de 141 bâtons de dynamite, avait été placée sous la voie surélevée du boulevard Métropolitain.

Le FLQ déclarait en mai 1964 : « Nous ne terrorisons pas notre peuple, au contraire : le Front de libération du Québec est un vaste front d'amour et de fraternité ». (*La Cognée*, organe officiel du FLQ)

TENDRE UNE EMBUSCADE À UNE PATROUILLE ARMÉE EST UNE CHOSE ; FAIRE SAUTER UN AUTOBUS D'ÉCOLIERS EN EST UNE AUTRE. PLUS PRÈS DE NOUS : OCCUPER DES LOCAUX DE FORCE POUR TENTER D'AMENER LE POUVOIR À COMPOSITION EST UNE CHOSE ; EXERCER UN CHANTAGE SUR LE GOUVERNEMENT EN MENAÇANT D'ASSASSINER UN OTAGE EN EST UNE AUTRE.

Qu'on en juge : de 1963 à 1970, le terrorisme felquiste a fait sept morts et quarante et un blessés. De ces quarante-huit victimes, la majorité (quatre sur cinq) étaient des Québécois francophones. Le fait que les felquistes aient assassiné Pierre Laporte, l'otage québécois « pure laine », et laissé la vie sauve à James Richard Cross, l'archétype de l'« oppresseur british », reste à mes yeux un insondable mystère. Par ailleurs, au strict plan de la stratégie, le meurtre du ministre du Travail fut un acte d'une rare stupidité, en ce qu'il a aliéné du jour au lendemain le début de sympathie populaire qui s'était manifesté en faveur du FLQ, à la suite de la lecture du fameux *Manifeste* à la télévision.

Pendant ses huit années d'existence, le FLQ a produit une abondante littérature, sous forme de documents clandestins, distribués dans les milieux sympathisants, ainsi que dans des écoles secondaires et des collèges. Le FLQ a publié également une cinquantaine de numéros d'un organe bimensuel, *La Cognée*, ainsi qu'un organe de liaison interne, *Victoire*.

Le thème qui domine l'argumentation felquiste est celui de l'oppression, de l'exploitation et de la colonisation des Québécois. Le texte le plus connu est évidemment celui du *Manifeste*, rendu public au lendemain de l'enlèvement de James Cross. La place manque ici pour reproduire *in extenso* cet invraisemblable salmigondis. Le peuple québécois y est défini comme « *cheap labour* – pauvre *natives* – serviteurs assidus et lèche-bottes des *big-shots* – société d'esclaves terrorisés – alcooliques – minorité ethnique ». Par ailleurs, les Québécois sont tour à tour : « exploités – écrasés – fourrés – crissés à la porte – tenus sur le bien-être social – pénalisés – jetés dans la rue – bafoués – tenus dans la peur de la misère et du chômage ». Et qui terrorise ainsi le peuple québécois ? « Une clique de requins voraces – les *big boss* patroneux et leurs valets – l'Église capitaliste romaine – les banques et les compagnies de finance – les universités – les usurpateurs technocratiques – les matraqueurs de la liberté et de la justice – les professionnels du hold-up et de l'escroquerie : banquiers, businessmen, sales juges et politicailleurs vendus », et j'en passe.

Le texte du *Manifeste* n'est pas le fait d'un exalté isolé. L'argumentation ne fait que reprendre tous les thèmes ressassés pendant des années dans les documents du FLQ. En mars 1969, *Victoire* publiait le texte suivant :

Dans peu de temps, les Anglais, les fédéralistes, les exploiteurs, les lèche-semelle des occupants, les valets des impérialistes, tous ceux qui trahissent les travailleurs et la nation québécoise craindront pour leur vie et ils auront raison. Parce que le FLQ va tuer. [...] Nos cellules

actuelles vont faire figure d'amateurs lorsque nos groupes d'élite entreront en action.

Vous avez déjà vu sauter un autobus rempli d'Anglais ?

Vous avez déjà vu brûler une bibliothèque anglaise ?

Vous avez déjà vu tomber un chef de corporation yankee sous les balles ?

Vous avez déjà vu une microbombe à billes ? une bombe incendiaire miniature ?

Vous avez déjà vu une boîte de conserve faire explosion sur les rayons d'un supermarket de quartier british ?

Vous avez déjà vu une église protestante brûler ?

Vous avez déjà vu Westmount sans téléphone, sans électricité et l'aqueduc empoisonné ?

Vous avez déjà vu des tireurs d'élite embusqués sur les toits et qui abattent les traîtres ?

Soyez sûrs, vous en verrez bientôt !

Ce délire fanatique vous paraît-il chose du passé ? Alors comparez-le aux propos récents de Raymond Villeneuve, président du Mouvement de libération nationale du Québec. En 1963, Villeneuve fut condamné pour avoir construit la bombe qui tua Wilfrid O'Neil, un gardien de nuit au Centre de recrutement de l'armée, à Montréal. En juillet 1997, répondant à un journaliste qui lui demandait s'il avait des regrets au sujet de cette mort, Villeneuve déclare : « Ça m'est égal. Si vous me demandez mon avis, je n'ai pas tué assez d'Anglais. J'aurais aimé en tuer davantage. [...] Les bombes n'étaient pas assez puissantes. Si elles l'avaient été, peut-être aurions-nous pu faire partir davantage d'Anglais. » (Robert Dylan, "A Day in the Life of an FLQ Terrorist", *Vice*)

Le dogme du complot d'Ottawa, ourdi par « Trudeau et son valet Bourassa », fournit, aujourd'hui encore, la grille de lecture à de nombreux croyants nationalistes pour analyser les événements d'octobre 1970. La quasi totalité de ceux qui en dissertent avec une imperturbable assurance n'ont évidemment pas fait l'effort d'aller consulter les journaux et la documentation d'époque. Ils se fient à leurs souvenirs. Ils ont tort : la mémoire humaine est un outil remarquablement sélectif.

Ayons recours à un scénario de politique-fiction, pour déjouer cette sélectivité. Permutons les sensibilités et les préjugés en imaginant, pour un instant, la situation suivante : la LUC *(League for the Unity of Canada)*, un mouvement clandestin d'anglophones extrémistes, enlève un haut fonctionnaire du consulat de France à Montréal. Les ravisseurs font connaître leurs exigences au gouvernement du Québec, notamment : la lecture d'un « Manifeste » sur les ondes de Radio-Canada ; le recomptage judiciaire des bulletins de vote au dernier référendum dans vingt-cinq circonscriptions électorales ; la reconnaissance du principe de la partition ; la reconnaissance du droit des peuples autochtones à disposer d'eux-mêmes et de leurs territoires ancestraux. La LUC accorde un délai de quarante-huit heures au gouvernement québécois pour satisfaire à ces exigences, faute de quoi l'otage sera « exécuté ».

Comment Lucien Bouchard et son cabinet des ministres réagiront-ils à cette menace ? La plupart d'entre eux, on s'en doute, ont été de virulents détracteurs de la ligne de conduite adoptée par les autorités en place lors de la Crise d'octobre. Le moment est donc venu pour eux de proposer des solutions différentes. Pourtant — ô, surprise ! — M. Bouchard commencera par faire exactement la même chose que MM. Bourassa et Trudeau à l'époque : il cherchera à gagner du temps et à éviter de mettre la vie de l'otage en péril par une brutale fin de non-recevoir. Il parlera de « bonne volonté », d'« appel au dialogue », etc. Acceptera-t-il de faire lire le manifeste de la LUC à la télévision, alors qu'il s'agit d'une dénonciation virulente du séparatisme, en des termes particulièrement insultants pour les dirigeants péquistes ? Probablement, oui. La pilule sera amère, mais le gouvernement n'aura pas le choix. C'est en effet la seule exigence « acceptable » des ravisseurs. Il faut la satisfaire, pour que ceux-ci puissent reculer l'échéance de l'ultimatum, sans perdre la face. Le risque du refus, c'est-à-dire la mort de l'otage, aurait des conséquences politiques beaucoup plus graves et plus durables que la lecture publique d'une diatribe incendiaire.

LA STRATÉGIE DU FLQ DANS SON MANIFESTE ET SES COMMUNIQUÉS, A ÉTÉ DE PRÉTENDRE À LA LÉGITIMITÉ DE SON ACTION TERRORISTE EN UTILISANT L'ARGUMENTATION ET LA PHRASÉOLOGIE DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE ARMÉE, ŒUVRANT DANS DES PAYS OÙ LES RÈGLES DE LA DÉMOCRATIE N'AVAIENT PAS COURS.

Lucien Bouchard va-t-il plier aux autres exigences de la LUC ? Non. Aucun gouvernement démocratiquement élu ne peut se laisser dicter sa conduite par un groupe clandestin, usant de violence pour imposer ses diktats. La « ligne conciliante » et la « ligne dure » ne décrivent jamais ici que le *style* de la réaction des hommes au pouvoir, et non le type de décision qu'ils prendront en fin de compte. Aussi longtemps que la vie de l'otage sera dans la balance, les autorités éviteront d'opposer un

refus explicite aux ravisseurs. On dira qu'il faut « maintenir la communication », « chercher un terrain d'entente », etc. Et on aura raison : on ne provoque pas des extrémistes qui ont le doigt sur la gâchette et la tempe d'un otage au bout du canon. Mais toutes ces tergiversations ne changeront rien au fait que le gouvernement aura d'ores et déjà décidé de *ne pas céder* au chantage terroriste. Non par cruauté, intransigeance, indifférence ou machiavélisme — mais simplement parce que c'est la seule conduite possible.

La tâche du chef du Parti québécois lui sera toutefois facilitée par les leçons de l'histoire. À l'époque de la Crise d'octobre, le phénomène du terrorisme en période de paix était relativement récent, et les démocraties hésitaient encore sur la nature de leur riposte. Les prises d'otages et détournements d'avion étaient alors monnaie courante. Aujourd'hui, de façon quasi unanime, les démocraties refusent de céder à la menace terroriste. La tragédie de Lima a confirmé que *le chantage* ne marche plus — même si le nombre des otages s'élève à plusieurs centaines. Les extrémistes ont désormais recours à d'autres moyens de déstabilisation.

Le gouvernement québécois cherchera donc, en premier lieu, à gagner du temps. Simultanément, il prendra les mesures nécessaires pour retrouver l'otage et coffrer les ravisseurs. Ici encore, on observera que les critiques de la stratégie suivie en 1970 n'auront dans la manche aucune solution novatrice à proposer. Lucien Bouchard se tournera donc vers la Sûreté du Québec et la police de Montréal. Ces corps policiers auront-ils la compétence requise pour accomplir la tâche qui leur est confiée ? La réponse est catégorique : non. L'efficacité du travail policier repose sur l'expérience acquise, la compilation d'informations, la connaissance du milieu, l'infiltration et la délation. La police, au Québec comme ailleurs au Canada, n'est pas outillée pour faire face aux questions reliées à la dissidence politique ou à la guérilla urbaine. Cette carence se traduira immanquablement par une série de bavures.

LA CRISE D'OCTOBRE FAIT L'OBJET DEPUIS PLUS DE VINGT-CINQ ANS D'UNE EXPLOITATION DRAMATICO-ROMANTIQUE PAR DES NATIONALISTES PURS ET DURS, QUI Y TROUVENT TOUS LES ÉLÉMENTS REQUIS POUR ÉTAYER L'INCREVABLE MYTHOLOGIE DE L'OPPRESSION, DE L'HUMILIATION, DU COMPLOT FÉDÉRALISTE, ETC.

Pour retrouver l'otage et ses ravisseurs, la police va déployer un dispositif de surveillance et entreprendre des recherches. Mais *qui* surveiller et *où* chercher ? La LUC étant un mouvement clandestin, la police n'aura d'autre choix que d'enquêter dans les milieux et auprès des particuliers qui, par le passé, auront publiquement affiché leurs sympathies pour les *idées* défendues par la LUC. Les partisans déclarés de la partition figureront, on s'en doute, en tête de liste. Des filatures, des écoutes téléphoniques et des perquisitions seront autorisées. Mais ce qu'il faut retenir ici, c'est que la grande majorité des suspects auront été inscrits sur cette liste, non pas en fonction d'antécédents judiciaires ni d'activités illégales présumées, mais en fonction de leurs idées et de leurs opinions politiques. L'intervention des corps policiers sera donc fondée sur *l'analyse de ces idées et de ces opinions*. À l'anecdote qui circulait, fin 1970, sur une perquisition de la police de Montréal chez un étudiant des Beaux-Arts, et la saisie d'un livre sur le cubisme comme preuve d'une sympathie pour le régime de Fidel Castro, on aura l'équivalent d'une descente chez un musicien, trouvé en possession, non pas d'une, mais de plusieurs partitions compromettantes...

« L'expérience de la police est effectivement limitée. Il nous manque peut-être cette police un peu spéciale qui fait le charme d'autres démocraties », déclarait Robert Bourassa au *Monde diplomatique*, en janvier 1971. Et, à la même époque, Gérard Pelletier, Secrétaire d'État du gouvernement canadien, écrivait : « Les arguments relatifs à la prétendue inefficacité policière sont à double tranchant, et bien des personnes qui s'en plaignent ne sont nullement prêtes à souhaiter que, effectivement, la police devienne toute-puissante. [...] De façon générale, nos différents corps policiers n'étaient ni préparés, ni équipés pour faire face à une agression comme celle d'octobre dernier. Doit-on uniquement le déplorer ? Sait-on ce que signifie l'existence et l'omniprésence d'une police politique, ou parallèle, entraînée à la lutte contre la subversion ? » (*La Crise d'octobre*, Éditions du Jour, 1971, p. 157-158)

Lucien Bouchard aurait-il la même répugnance que Gérard Pelletier à la mise sur pied d'une telle « police parallèle » ? On veut le croire, même si les fatwas imbéciles de la « police de la langue » nous laissent craindre que les intégristes du Parti québécois ne réussissent un jour à entraîner leur chef dans un djihad contre les impies et les traîtres.

Pour faire face à la situation – et alors que les directeurs de la Sûreté du Québec réclament des renforts et le recours à des mesures d'exception[1] – le gouvernement québécois pourrait, en invoquant la Constitution, *exiger* l'envoi d'un contingent des forces armées canadiennes, comme il l'a fait en 1969, lors de la grève de la police à Montréal, en 1970 lors de la Crise d'octobre et en 1990 lors de

la crise d'Oka. Il pourrait aussi demander à Ottawa de promulguer la Loi sur les mesures de guerre, comme l'a fait Robert Bourassa en 1970. Lucien Bouchard ne fera ni l'un ni l'autre, d'abord pour des raisons politiques, mais aussi et surtout parce que la crise à laquelle il fait face ne le justifie pas.

Et c'est ici que notre scénario de politique-fiction diverge radicalement du scénario réel de la Crise d'octobre. Que les têtes brûlées d'un groupuscule extrémiste opposé à la sécession du Québec enlèvent une ou deux personnes pour tenter de faire chanter le gouvernement est une hypothèse improbable, mais elle est plausible. En revanche, qu'une telle activité terroriste reçoive l'appui déclaré d'une portion significative de la population n'est absolument pas plausible.

En d'autres termes, la crise imaginée ici serait circonscrite *de facto* aux activités terroristes de la LUC. Les autorités pourront réagir comme elles le feraient pour toute autre atteinte criminelle contre la sécurité publique, sans avoir à craindre un effet de dominos.

Lucien Bouchard recevra l'appui de ses homologues provinciaux et du Premier ministre du Canada. Preston Manning lui-même dénoncera le chantage odieux de la LUC. Bien sûr, les adversaires du séparatisme s'efforceront d'exploiter la crise à leur avantage. Toutefois, dès la première heure, ils condamneront sans équivoque le recours au chantage terroriste. Les temps ont changé.

Le contexte sociopolitique de la Crise d'octobre 1970 était foncièrement différent. Le modèle des événements de mai 68 en France, où l'agitation populaire avait failli détrôner Charles de Gaulle, était présent dans tous les esprits.

Au lendemain des enlèvements de James Cross et Pierre Laporte, de nombreuses personnalités se sont manifestées publiquement au Québec pour enjoindre les autorités à *négocier avec le FLQ*. Au nombre des signataires : René Lévesque, Jacques Parizeau, Camille Laurin, Claude Ryan, Marcel Rioux...

La lecture des déclarations et des textes produits par plusieurs membres de l'intelligentsia de l'époque est, aujourd'hui, éprouvante — pour ne pas dire consternante. Certes, on ne s'étonnera pas d'entendre Michel Chartrand déclarer : « Ce n'est pas en en tuant deux ou trois qu'on va en venir à bout ; il faut une révolution complète ».[2] On sera plus surpris, en revanche, de trouver à pleine page dans les journaux une déclaration de la CSN : « Le Québec est en deuil. La démocratie est morte. [...] Trudeau et son valet Bourassa, à cause de leurs impuissance à découvrir les ravisseurs du ministre du Travail, détiennent 40 prisonniers politiques — 40 otages ». Et on sera carrément stupéfait de trouver les noms d'une douzaine de personnalités de premier plan — dont Guy Rocher, Fernand Dumont, Gérald Godin, Jacques Godbout, Marie Lavigne — au bas d'un « Appel à la résistance passive », qui laissait entendre que la « catastrophe actuelle » aurait pu être évitée, si des réformes fondamentales avaient été réalisées à temps. (*Québec-Presse*, 18 octobre 1970) Un jour après la découverte du cadavre de Pierre Laporte, le FLQ n'était déjà plus l'unique responsable de la crise...

À l'époque, certains milieux intellectuels montréalais n'en étaient pas à leur premier flirt avec la violence. Le 26 octobre 1966, *Le Devoir* publiait la déclaration d'un « groupe de chrétiens » de l'Université de Montréal, qui affirmaient leur solidarité avec Pierre Vallières et Charles Gagnon. Les dix-sept universitaires qui ont signé ce texte, et les quarante et un autres qui ont appuyé leur démarche, reconnaissaient que Vallières et Gagnon étaient les organisateurs du « nouveau réseau terroriste du FLQ », et les responsables d'une violence dont — disaient-ils — « on peut contester le réalisme et le bien-fondé, comme on peut aussi bien l'approuver » (sic).

Les signataires de ce texte ne pouvaient ignorer que le FLQ était alors tenu responsable de la mort de Thérèse Morin et du jeune Corbo. En même temps, ils prétendaient agir pour établir une « Paix universelle dans la fraternité ».

QU'ON EN JUGE : DE 1963 À 1970, LE TERRORISME FELQUISTE A FAIT SEPT MORTS ET QUARANTE ET UN BLESSÉS. DE CES QUARANTE-HUIT VICTIMES, LA MAJORITÉ (QUATRE SUR CINQ) ÉTAIENT DES QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES.

Gérard Pelletier écrivait à ce sujet : *On croit rêver. Il n'empêche que ce genre d'aberrations est caractéristique de la démarche de certains intellectuels, dont la sensibilité et le plus élémentaire sens moral semblent provisoirement anesthésiés. La violence devient pour eux un mode d'action presque abstrait, et ses effets les plus sordides sont comme effacés momentanément de la réalité. Je suis convaincu que la plupart d'entre eux tourneraient de l'œil s'ils étaient mis en présence, pour de vrai, du cadavre d'un homme ou d'une femme, déchiqueté par l'explosion d'une bombe. En fait, leur insensibilité n'est pas autre chose qu'une protection que leur offre leur ignorance.* (*La Crise d'octobre*, p. 134-135)

Les activités criminelles du FLQ n'ont toujours représenté qu'un aspect de la crise à laquelle les autorités provinciales et fédérales ont dû faire face en octobre 1970. L'« évaluation du risque » a pris en considération d'autres facteurs, à commencer par l'existence au

Québec d'un nombre important de sympathisants felquistes, virtuellement prêts à « passer à l'action », ainsi que des activités concertées de divers mouvements extrémistes de contestation.

On peut avoir quelque difficulté à se remémorer, trente ans plus tard, le climat survolté qui régnait alors au Québec. Un ensemble de faits et de présomptions rendaient plausible l'éventualité d'une « insurrection », c'est-à-dire de désordres civils graves, à Montréal en particulier. Parallèlement à l'escalade du terrorisme clandestin du FLQ, des groupements extrémistes multipliaient leurs activités de contestation du système sociopolitique nord-américain. En 1964, l'aile extrémiste du RIN (Rassemblement pour l'indépendance nationale) se détache pour former le FLP (Front de libération populaire). Ce groupement apporte son concours à quelques volontaires de la compagnie des Jeunes Canadiens, en vue de promouvoir *le pouvoir ouvrier.* Le FLP aide également le MLT (Mouvement de libération du taxi), où militent Marc Carbonneau et François Lanctôt, qui seront impliqués ultérieurement dans l'enlèvement de James Cross. En 1968, le MLT organise, avec l'aide de plusieurs étudiants de l'Université de Montréal, une manifestation qui dégénère en violence. Le FLP semble également avoir pris une part importante aux premières activités de la LIS (Ligue d'intégration scolaire), qui est à l'origine du conflit scolaire de Saint-Léonard et des immenses manifestations qui, là encore, tournent à la violence. À la même époque, un nouveau mouvement étudiant, le MSP (Mouvement syndical-politique) distribue des tracts subversifs dans les écoles secondaires et les collèges.

Le 7 octobre 1969, une émeute monstre éclate à Montréal, dans les heures qui suivent le déclenchement d'une grève par la police de Montréal. À la demande des autorités québécoises, l'armée canadienne intervient pour rétablir l'ordre. À la suite de ces troubles, une série de perquisitions sont effectuées au siège de diverses associations et au domicile de certains activistes connus. À côté des écrits néomarxistes habituels et des *listes noires* où figurent les noms des « collaborateurs et traîtres » à la nation québécoise, on trouve, chez la plupart des suspects, la copie d'un même document : *Stratégie révolutionnaire et rôle de l'avant-garde.* Il s'agit d'un plan en trois étapes pour le renversement, par la force, du pouvoir établi.

VOUS AVEZ DÉJÀ VU SAUTER UN AUTOBUS REMPLI D'ANGLAIS ? VOUS AVEZ DÉJÀ VU UNE BOÎTE DE CONSERVE FAIRE EXPLOSION SUR LES RAYONS D'UN SUPERMARKET DE QUARTIER BRITISH ? VOUS AVEZ DÉJÀ VU UNE ÉGLISE PROTESTANTE BRÛLER ? VOUS AVEZ DÉJÀ VU WESTMOUNT SANS TÉLÉPHONE, SANS ÉLECTRICITÉ ET L'AQUEDUC EMPOISONNÉ ? SOYEZ SÛRS, VOUS EN VERREZ BIENTÔT !

Au lendemain de la Crise d'octobre, deux mille étudiants se rassemblent au Centre Paul-Sauvé pour manifester leur appui au FLQ. L'Université de Montréal et l'UQAM sont frappées par les grèves des étudiants solidaires à l'action du mouvement terroriste. L'École des Beaux-Arts est occupée, pour le même motif. Gérard Pelletier écrit à ce sujet : *L'une des craintes les plus aiguës que j'ai éprouvées durant cette période de la crise fut qu'un groupe d'étudiants extrémistes, croyant le grand soir arrivé, ne descendent dans la rue et ne provoquent des désordres qui, avec l'armée et la police sur les dents, auraient pu se terminer en fusillade. [...] Ce scénario s'est déroulé trop souvent pour qu'il soit nécessaire de faire la preuve de sa plausibilité.* (*Ibid.*, p. 131).

Le FRAP (Front d'Action politique), parti officiel d'opposition au maire Drapeau, présente des candidats dans toutes les circonscriptions aux élections municipales de 1971, après avoir donné son soutien au *Manifeste* du FLQ. De nombreux prêtres affichent ouvertement leur sympathie pour la cause felquiste. L'un d'eux manifeste son soutien au Mouvement de défense des prisonniers politiques québécois en citant une phrase des Évangiles : « Les prisonniers seront libérés, on reconnaîtra les chrétiens qui seront du côté des opprimés plutôt que des oppresseurs ».

Pour leur part, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, le président du syndicat des fonctionnaires provinciaux, un ex-président de la Corporation des enseignants du Québec, le président du Syndicat de la construction de Montréal participent à des défilés et des manifestations dont les mots d'ordre sont : « Vive le FLQ », « Ça va sauter ! », « Vive Paul Rose », « SOS-FLQ ».

Mais tous ces *faits* sont aujourd'hui oubliés, effacés, oblitérés de notre mémoire collective. Ne reste vivant que le mythe selon lequel les mesures adoptées par les autorités étaient sans commune mesure avec le danger réel que représentait le FLQ et ses sympathisants. Et le présent article ne changera rien à cela, au contraire : de par sa nature religieuse, le dogme se nourrit toujours des attaques dont il est l'objet. ■

1 « La lenteur des procédures et les contraintes qui résultent des mécanismes et des moyens légaux dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de faire face à la situation » – Lettre de M. St-Aubin, directeur du Service de la police, adressée à Jean Drapeau, maire de Montréal et Lucien Saulnier, président du Conseil exécutif, le 15 octobre 1970.

2 *La Presse*, 25 février 1971. Compte-rendu d'une manifestation organisée par le « Mouvement pour la libération des prisonniers politiques québécois », à Montréal. L'article porte le titre suivant : « Le "gouvernement provisoire" du Québec a siégé pendant près de quatre heures ».

LE COLONISATEUR ENFIN TROUVÉ !

William Johnson

Pour bien comprendre la portée de la Crise d'octobre, il faut la placer dans son contexte historique. La réaction de Pierre Maheu (celui qui devait fonder la revue « révolutionnaire » *Parti pris*) à l'explosion des premières bombes du FLQ en mars 1963, nous offre un bon point de départ.

Après son cours classique et des études en lettres à l'Université de Montréal, Maheu, un jeune d'Outremont, travaillait comme rédacteur d'annonces dans une entreprise de publicité. Il rêvait de « s'engager » comme le prônait son idole Jean-Paul Sartre. Mais comment s'engager quand on habite le Québec ? Comme il le confia plus tard à Malcolm Reid, journaliste au *Globe and Mail* : « L'engagement, j'étais pour, mais il me semblait que ça ne s'appliquait pas ici au Québec. Pour moi, le monde ici était stupide, et ça ne servait à rien de s'engager avec eux. Tout ce que je voulais faire, c'était de sacrer mon camp. » (*The Shouting Signpainters. A Literary and Political Account of Quebec Revolutionary Nationalism*, McClelland and Stewart, 1972, p. 295-296)

En tant que québécois, Maheu avait l'impression d'appartenir « au mauvais groupe » d'être laissé à l'écart de l'Histoire. C'est alors que les bombes du FLQ ont donné un sens à sa vie : « Et puis, le FLQ est venu. Mon Dieu, je me suis dit, l'Histoire peut se passer ici aussi bien qu'ailleurs. » Le Québec français, longtemps humilié, se découvrant depuis peu à l'arrière garde des sociétés nord-américaines, prenait tout-à-coup sa place à la fine pointe de l'histoire, aux côtés de l'Algérie, de Cuba, ou



William Johnson est chroniqueur pour plusieurs journaux.

du Viêt-nam. Frantz Fanon, dans *Les damnés de la terre*, décrivait les Québécois ! Albert Memmi, dans son *Portrait du colonisé*, traçait le profile des francophones d'ici. Ainsi, dès le début, le FLQ est un mouvement imitatif. Il emprunte son nom au Front de libération nationale de l'Algérie. Pour clore ses communiqués, il traduit le « *venceremos* » cubain par « nous vaincrons ».

Rapidement, Maheu se met à l'œuvre pour rassembler une équipe autour de lui. Le premier numéro de *Parti pris*, qui paraît en octobre 1963, annonce d'entrée de jeu : *L'aliénation dont nous souffrons, et qui existe à tous les niveaux, vient de ce que nous sommes colonisés et exploités. Au niveau politique, nous n'avons qu'un gouvernement provincial, dépourvu des pouvoirs et des sources de revenus essentiels, qui ne peut avoir qu'au mieux une action limitée, et au pire une politique de roi nègre, et qui de toutes façons, est dépendant du VRAI gouvernement dont le contrôle nous échappe nécessairement.* » (*Parti pris*, n° 1, octobre 1963, p. 3) Les bombes du FLQ et les assauts de *Parti pris* changeront la donne. La rhétorique belliqueuse et les actes fracassants capteront l'attention des médias et réussiront à mettre sur la place publique des théories qui, jusque-là, s'échangaient dans les cénacles. Tout ce bruit convaincra le premier ministre du Canada, Lester Pearson, de créer la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Dans sa première manifestation, la nuit du 7 au 8 mars 1963, le FLQ prit pour cible trois casernes de l'armée canadienne à Montréal, pour montrer qu'il visait le pouvoir du gouvernement canadien. Le parti pris pour la violence était évident. Le communiqué qu'il laissait sur les lieux de l'attentat montrait bien que le FLQ percevait son action comme une lutte armée contre le colonialisme. Il s'annonçait comme « un mouvement révolutionnaire composé de volontaires prêts à mourir pour la cause de l'indépendance politique et économique du Québec ». Il allait attaquer « tous les symboles et les institutions coloniales ». Il brandissait des menaces contre les « usines qui font de la discrimination envers les ouvriers francophones ». Et il se terminait sur une envolée qui l'associait à la lutte anti-impérialiste : « Étudiants, ouvriers, paysans, formez vos groupes clandestins contre le colonialisme anglo-américain. L'indépendance ou la mort ! » (Louis Fournier, *FLQ : Histoire d'un mouvement clandestin*, Québec/Amérique, 1982, p. 13)

Il fallait beaucoup d'imagination pour déceler dans le Québec français la situation coloniale

décrite par Albert Memmi. Selon ce romancier tunisien, les colonisés n'avaient pas de droits politiques, ils ne jouissaient d'aucun droit de la personne, ils ne pouvaient ni étudier leur langue à l'école ni la voir exprimée dans les institutions publiques ; leur histoire était occultée, remplacée totalement par l'histoire du colonisateur. Ils souffraient de faim chronique, ils étaient rongés par les maladies. S'ils avaient le malheur de s'opposer au pouvoir des colonisateurs, on leur infligeait des représailles terribles. « Pour un colonisateur tué, des centaines, des milliers de colonisés ont été, ou seront exterminés. » (Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, L'étincelle, 1972, p. 93)

Les bombes du FLQ et les assauts de Parti pris changeront la donne. La rhétorique belliqueuse et les actes fracassants capteront l'attention des médias et réussiront à mettre sur la place publique des théories qui, jusque-là, s'échangaient dans les cénacles.

Et pourtant, tout un mouvement d'intellectuels et d'étudiants des années 1960 a fait cette équivalence. Comment réduire à néant la Confédération de 1864-67, la participation pleine des francophones à l'édification d'un nouveau pays ? Comment passer par-dessus l'état de droit, les droits de la personne, l'égalité devant la loi, l'existence du gouvernement provincial du Québec contrôlé par les francophones, le rayonnement du français à travers les institutions d'enseignement et les politiques culturelles ? Comment crier au colonialisme avec l'existence de Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, qui consacraient tous à la culture en langue française une part de leur budget que ne justifiait pas le nombre de francophones du Canada ? Aucun problème. Pour tous ceux, de plus en plus nombreux, qui défendaient la thèse du colonialisme, tous ces droits ne sont que des miroirs aux alouettes. Le gouvernement provincial, comme l'a décrété *Parti pris*, n'est qu'un gouvernement fantoche, un gouvernement de « roi nègre. » Le seul « VRAI » gouvernement, est à Ottawa et il ne représente d'aucune façon les francophones du Québec.

D'ailleurs, pendant la Crise d'octobre 1970, les ravisseurs de James Cross exprimeront dans leur manifeste, lu sur les ondes de Radio-Canada, ce même refus de reconnaître l'existence de droits politiques au Québec. Les Québécois ne sont pas « libres ». Les élections ne font que le jeu des capitalistes anglophones. « Nous avons cru un moment qu'il valait la peine de canaliser nos énergies, nos impatiences, comme le dit si bien René Lévesque, dans le Parti québécois mais la victoire libérale montre bien que ce qu'on appelle démocratie au Québec n'est en fait et depuis toujours que la "*democracy*" des riches. En conséquence, le parlementarisme britannique, c'est bien fini et le Front de libération du Québec ne se laissera jamais distraire par les miettes électorales que les capitalistes anglo-saxons lancent dans la basse-cour québécoise à tous les quatre ans. » (Ce manifeste du FLQ est reproduit en entier dans Carole de Vault avec la collaboration de William Johnson, *Toute ma vérité. Les confessions de l'agent S.A.T. 945-171*, Stanké, 1981, p. 108-109)

Si cette perspective misérabiliste de la situation des francophones du Québec a pu faire tant de chemin dans la classe intellectuelle, c'est qu'elle offrait plusieurs avantages. D'abord, elle « expliquait » toutes les humiliations dont avaient souffert nos intellectuels quand ils revenaient de France et qu'ils constataient nos retards sur le plan éducatif et culturel, les « quétaineries » de la religion officielle, la corruption notoire de la politique provinciale d'alors, le contraste affligeant entre le niveau d'éducation et de revenus des francophones et celui des autres composantes de la société. Tout à coup, tous ces retards multiples trouvaient une explication unique et déculpabilisante. Non, le monde ici n'était pas stupide, comme l'avait pensé Pierre Maheu : il était simplement colonisé. Tout s'expliquait par un mot : *colonisé*. Donc tout pouvait s'arranger par la « décolonisation ».

Le FLQ percevait son action comme une lutte armée contre le colonialisme. Il s'annonçait comme « un mouvement révolutionnaire composé de volontaires prêts à mourir pour la cause de l'indépendance politique et économique du Québec. »

Pour de jeunes intellectuels, une théorie qui expliquait si bien le sens profond de 200 ans d'histoire et qui traçait si clairement le chemin de l'avenir avait de quoi séduire et enivrer. Même les jeunes étudiants fraîchement admis à l'université pouvaient maintenant traiter de haut tous ceux qui n'avaient pas encore été initiés à cette nouvelle « science ». Autre avantage : en 1963, le nationalisme traditionnel, avec sa puissante charge d'anglophobie, se trouvait depuis peu discrédité. La Révolution tranquille à ses débuts répudiait le conservatisme du nationalisme centenaire. « Il faut que ça change, » annonçait le Parti libéral du Québec dans sa campagne victorieuse de 1960 ; cela mènerait bientôt Jean Lesage et tout le Québec français à la politique du « rattrapage. » Cet aveu donnait en fait raison aux « Anglais » du Canada puisqu'on voulait les « rattraper ».

Cependant, sous de nouveaux vocables, la nouvelle pratique « révolutionnaire » du FLQ, la nouvelle « dialectique » de *Parti pris,* réhabilitaient l'anglophobie traditionnelle. Les « Anglais » n'étaient plus ces « étrangers qu'ils nous plaît d'appeler les barbares, » de *Maria Chapdelaine.* Ils étaient devenus des *colonisateurs.* Menaud, maître-draveur, qui ne pouvait pas tolérer que les « Autres » mettent un pied sacrilège sur sa montagne avait raison après tout. Sa pratique était la bonne, même si la théorie lui faisait défaut. S'il avait invoqué le mot *colonisé,* plutôt que se référer à ses ancêtres et à sa religion, il aurait pu devenir un chef du FLQ et un héros révolutionnaire de *Parti pris.*

La théorie du colonialisme offrait encore un autre avantage. Le nationalisme traditionnel cachait un anti-étatisme profond. L'ultramontanisme dominant avait refoulé le plus possible le rôle de l'État pour laisser toute la marge possible à l'église et, en théorie, à la famille. Or la Révolution tranquille avait réhabilité l'État. « L'État, c'est l'un des nôtres, c'est même le plus musclé des nôtres », disait René Lévesque. Pour Jean Lesage, « Les Québécois n'ont qu'une seule institution puissante : leur gouvernement. Et maintenant ils veulent se servir de cette institution pour construire l'ère nouvelle à laquelle ils ne pourraient peut-être pas aspirer autrement. »

Déjà, en 1962, le parti de Jean Lesage avait cautionné la théorie du colonialisme en lançant cette année-là des élections sur le thème de *Maîtres chez nous,* en utilisant comme leitmotif de son manifeste électoral le mot *libération.* Sur la page couverture du manifeste, on pouvait lire : « L'ère du colonialisme économique est finie dans le Québec. Maintenant ou jamais, maîtres chez nous. » C'était le gouvernement du Québec qui, selon le PLQ, devait maintenant se faire le libérateur des francophones québécois. Le FLQ ne faisait donc que pousser cette logique implicite à terme : L'État est la seule solution à l'asservissement des francophones. Il faut renverser, abolir et remplacer entièrement le pouvoir fédéral. Il faut lutter pour hâter l'avènement inévitable d'un État québécois, indépendant, français et socialiste.

Le FLQ n'a pas été le premier mouvement à prôner la sécession du Québec. Mais il y a apporté une dimension théatrale nouvelle : coups d'éclat, drame, surprise, toute une dimension romanesque d'Arsène Lupin, de maquis et de complots dans la nuit. En plus, le FLQ offrait aux intellectuels-écrivains-artistes en mal d'identité la promesse de les faire accéder à l'Histoire. En effet, tout un mouvement littéraire a suivi l'émergence du FLQ, par exemple, ceux qui se sont manifestés dans et autour de *Parti pris,* tels André Brochu, Paul Chamberland, Gérald Godin, Denys Arcand, Jacques Godbout, Jacques Renaud, ou Hubert Aquin. Si l'on compare le style de ces écrivains avant et après la première apparition du FLQ, on constate vite l'avènement de tout une nouvelle mystique.

D'ailleurs, pendant la Crise d'octobre 1970, les ravisseurs de James Cross exprimeront dans leur manifeste, lu sur les ondes de Radio-Canada, ce même refus de reconnaître l'existence de droits politiques au Québec. Les Québécois ne sont pas « libres ».

Hubert Aquin, par exemple, publiait en 1962 un texte qui sera souvent cité : « La fatigue culturelle du Canada français ». (*Liberté,* nº 23, mai 1962) Il utilise comme concepts-clés les notions de *majorité* et de *minorité,* empruntées à Michel Brunet. Il explique l'aliénation des Canadiens-français essentiellement par leur condition de minoritaires au Canada. Son propos y est très cérébral et froid. Il cite Teilhard de Chardin, Claude Lévi-Strauss, Cheikh Anta Diop, Aimé Césaire. Il cite même Jean-Paul Sartre, le Sartre de *Critique de la raison dialectique* et non le Sartre qui, en 1961, avait signé la préface des *Damnés de la terre* de Frantz Fanon, en y préconisant l'assassinat de tous les colonisateurs. En 1962, Aquin n'avait pas encore découvert les théoriciens de la décolonisation par la violence.

Non, le monde ici n'était pas stupide, comme l'avait pensé Pierre Maheu : il était simplement colonisé. Tout s'expliquait par un mot : colonisé. Donc tout pouvait s'arranger par la « décolonisation ».

C'est en juin 1964, après les premières bombes, qu'Aquin envoie au *Devoir* un communiqué où il annonce qu'il passe à la clandestinité : « Je déclare une guerre totale à tous les ennemis de l'indépendance du Québec.... » Et il fait suivre sa signature du titre ronflant : « Commandant de l'organisation spéciale. » Sa violence s'avérera surtout imaginaire et loufoque, comme l'a si bien montré Jacques Godbout dans son documentaire de 1979, *Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin.* Mais la mystique de la violence sera quand même puissante dans son œuvre littéraire. Le narrateur de *Prochain épisode* (Cercle du livre de France, 1965) décrira comment il a rencontré une femme mystérieuse, K, qu'il a aimée d'une passion tumultueuse par un soir merveilleux du 24 juin. K, bien sûr, c'est le Québec, et son union mystique avec elle se passe dans la nuit de la fête de la Saint-Jean. *L'histoire de la révolution de notre pays s'emmêle dans celle de nos étreintes éperdues et de nos nuits d'amour. Les premiers éclats du FLQ ont lié nos vies. Partout ensemble, nus mais secrets, unis à nos frères dans la*

révolution et le silence, c'est dans l'odeur de la poudre que nous avons appris les gestes exaltés de la volupté et le cri. (Ibid. p. 143)

Désormais, Aquin ne sera plus le seul à célébrer la violence et les bombes du FLQ. Il y aura, par exemple, les livres de poésie de Paul Chamberland, *Terre Québec*, et *L'afficheur hurle (1964)*, et surtout le poème « Les Nuits armées. Poème de la sentinelle ». Il y aura *Éthel et le terroriste* de Claude Jasmin (1964), Jacques Brault publiera « Suite fraternelle » (1965). La pièce *Les beaux dimanches* de Marcel Dubé, qui fait l'éloge des felquistes, est jouée en 1965, et *Un matin comme les autres,* en 1968. *Nègres blancs d'Amérique,* de Pierre Vallières, paraîtra en 1968. La violence décolonisatrice est à la mode dans les livres.

LE FLQ N'A PAS ÉTÉ LE PREMIER MOUVEMENT À PRÔNER LA SÉCESSION DU QUÉBEC. MAIS IL Y A APPORTÉ UNE DIMENSION THÉATRALE NOUVELLE : COUPS D'ÉCLAT, DRAME, SURPRISE, TOUTE UNE DIMENSION ROMANESQUE D'ARSÈNE LUPIN, DE MAQUIS ET DE COMPLOTS DANS LA NUIT.

Il faut noter, cependant, que jusqu'à la Crise d'octobre, il manquera une figure importante dans cette littérature : celle de l'Anglais-colonisateur. Après tout, sans colonisateur, il n'y a pas de colonisé, comme l'ont reconnu tous les théoriciens de la colonisation qui se sont penchés sur cette question. Or, un survol des œuvres écrites à cette époque révèle l'absence étonnante de l'Anglais-colonisateur. Ainsi, Robert Maheu, qui a consacré tout un livre à *Parti pris* et à la littérature que cette revue a inspirée parle beaucoup du colonisé, mais il n'a pas un seul chapitre, pas même un paragraphe sur l'Anglais-colonisateur. C'est comme si on nous présentait l'Algérie et le FLN sans la moindre trace de Français-colonisateurs.

La Crise d'octobre va mettre fin à cette anomalie. Octobre 1970 permettra à presque tous les écrivains et artistes de répudier non seulement le gouvernement de Pierre Trudeau, de Gérard Pelletier et de Jean Marchand, mais le fédéralisme canadien comme tel. On présentera dès lors les anglophones du Canada comme les oppresseurs, les envahisseurs, les occupants — en un mot les « vrais » colonisateurs.

Il s'agit là d'un tour de force puisque ce sont le maire de Montréal, Jean Drapeau, son bras droit, Lucien Saulnier, et le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, qui ont exigé l'appui de l'armée canadienne et l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre. Il faut en plus noter que ce n'était pas la première fois qu'un gouvernement du Québec avait recours aux forces armées canadiennes : en octobre 1969, lors de la grève des policiers de Montréal, l'armée a patrouillé les rues de Montréal sans que l'on crie à l'invasion. C'est encore le cas en 1990 quand l'armée canadienne a mis fin à la crise d'Oka. Personne (sauf peut-être certains Mohawks) n'y a vu une occupation étrangère. Mais, en 1970, les écrivains et les artistes y ont vu une nouvelle Conquête. La suspension des droits de la personne qui avait pourtant été requise par le gouvernement du Québec est devenue la preuve irréfutable d'un régime tyrannique. Les abus, les excès, les descentes policières, les arrestations dans la nuit, les détentions sans preuves et sans droit à un avocat, la suspension de l'habeas corpus (tout cela sera porté au compte du gouvernement fédéral, en dépit du fait que l'administration de la justice, même sous la Loi des mesures de guerre, relevait toujours des autorités provinciales. Ainsi, le 21 octobre 1970, le ministre fédéral de la justice répondait en Chambre à une question du chef néodémocrate Tommy Douglas : *Le député sait, naturellement, que le règlement édicté en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, comme les cas d'infraction au Code criminel, est du ressort des procureurs généraux et, en l'occurrence, du procureur général du Québec. Dès samedi matin, j'ai communiqué avec M. Choquette et nous sommes convenus qu'il fallait confier aux avocats légistes de la province le contrôle et la surveillance de l'application du règlement.*

DÉSORMAIS, AQUIN NE SERA PLUS LE SEUL À CÉLÉBRER LA VIOLENCE ET LES BOMBES DU FLQ.

Cette responsabilité provinciale incontestable n'a pas empêché l'émergence d'une version quasi-officielle au Québec qui voit dans les événements d'Octobre 1970 les signes infaillibles de la déchéance fédérale. Lucien Bouchard en offre un exemple. Dans son autobiographie, il rappelle qu'il avait appuyé Pierre Trudeau en 1968 et Robert Bourassa en 1970. Mais, dit-il, la Crise d'octobre allait tout changer. *Là-dessus survint la Crise d'octobre : kidnappings, meurtre, mesures de guerre. Mes accommodements avec le fédéralisme, déjà bien fragiles et très conditionnels, en sortirent ébranlés... Je ne reconnaissais ni mon pays, ni sa justice. Par surcroît, j'étais profondément déçu par les hommes que j'avais, si modestement que ce fût, aidé à faire élire, à Ottawa et à Québec. Aujourd'hui moins que jamais, je n'arrive pas à comprendre comment ont pu s'effondrer de la sorte les réflexes démocratiques de Trudeau, Marchand et Pelletier.* (*À visage découvert,* Boréal, p. 84)

La Crise d'octobre déclenchera un déferlement d'écrits anglophobes

où l'Anglais devient le « colonisateur », « l'occupant ». Ainsi, André Langevin décrit une scène où un jeune francophone s'écrie, en pleine crise : *Ils ont pris nos terres, la forêt. Maintenant, ils prennent la ville, Antoine ! Avec l'armée, des mitrailleuses, des tanks. Qu'est-ce qu'on leur a fait, torrieu !... Cette nuit, ce seront les avions, je te le dis. Comme au Viêt-nam, qui vont faire péter des bombes et mettre le feu partout. Les femmes et les enfants aussi. Et personne ne fait rien, toi le premier.* (*L'élan d'Amérique*. Le cercle du livre de France, 1972, p. 196)

En octobre 1969, lors de la grève des policiers de Montréal, l'armée a patrouillé les rues de Montréal sans que l'on crie à l'invasion. C'est encore le cas en 1990 quand l'armée canadienne a mis fin à la crise d'Oka.

L'anglophone, dans ce roman, c'est bien sûr « l'étranger, » comme dans *Maria Chapdelaine*, comme dans *Menaud, maître-draveur.* Mais maintenant on voit l'Anglais en chair et en os et il est méprisant et menaçant. Comme il le sera, aussi, dans le très populaire poème de Michèle Lalonde, *Speak white.* Nous y reconnaissons l'anglophone canadien à ses mots pleins de mépris envers les francophones, crachés seize fois : « *Speak white.* » Cette expression, que je n'ai d'ailleurs jamais entendue de la bouche d'un anglophone, résume l'arrogance de celui qui domine les peuples partout « de Saint-Henri à Saint-Domingue. » L'Anglais du « *Speak white* » c'est aussi l'oppresseur de *L'alouette en colère* de Félix Leclerc : « Le gros voisin d'en face est accouru, armé, grossier, étranger, pour abattre mon fils une fois pour toutes et lui casser les reins, et le dos et la tête... » Ou encore l'Anglais méprisant, kidnappé par les braves felquistes dans le premier roman d'Yves Beauchemin, *L'enfirouapé*, qui date de 1974. Vingt ans plus tard, en 1990, le professeur de littérature de l'Université de Montréal, Micheline Cambron, se rappellera le lendemain de la proclamation des mesures de guerre : « Là, à l'intersection des rues Viau et Sherbrooke, j'ai vu la longue cohorte verte des jeeps et des camions de l'armée canadienne... Pensais-je alors à Prague ? » (*Liberté*, octobre 1990, p. 19-20)

J'ai moi-même assisté, peu après la Crise d'octobre, à une soirée où des artistes et des écrivains offraient un spectacle-bénéfice pour les « prisonniers politiques » de l'époque. L'événement portait un nom qui évoquait l'occupation ennemie : *Poèmes et chants de la résistance.* On y vendait un recueil des poèmes et chansons présentés en spectacle ce soir-là par Yvon Deschamps, Georges Dor, Raoul Duguay, Robert Charlebois, Michel Garneau, Gilbert Langevin, Raymond Lévesque, Gilles Vigneault, Michèle Lalonde, Pauline Julien, Michelle Rossignol et bien d'autres. Le thème, constamment répété était celui du « Québec, territoire occupé ». Ce livret de 40 pages, cautionné par la fleur des artistes québécois, faisait le procès de toute l'histoire du Canada depuis 1760. Pour chaque tranche d'histoire, le même refrain revenait : les mauvais Anglais ont emprisonné et brimé le vrai peuple d'ici. *Québec 1760, territoire occupé. L'armée anglaise dévaste le pays, le Conquérant s'installe, l'ordre anglais est instauré. Les Canayens se voient désarmés par leurs curés de village. La résistance qui suivra ne sera pas faite les armes à la main. Ce sera le repli silencieux dans la campagne québécoise, repli humiliant devant l'occupation commerciale des bourgeois anglais rapaces, McGill, McTavish, Patterson et compagnie. Ce sera le repli dans les terres devant la mainmise anglaise sur le Saint-Laurent, devant l'expropriation anglaise de la forêt québécoise ; ce sera l'arrestation et la détention du peuple québécois entre le fleuve et la forêt occupés.*

Cette rhétorique connaîtra un répit après le référendum de 1980. En effet, comment pourrait-on encore considérer le Québec comme une colonie ou un territoire occupé quand les Québécois viennent de refuser à leur gouvernement sécessionniste un simple « mandat pour négocier » la souveraineté-association ? Mais le répit ne durera pas longtemps. En effet, le rapatriement de la Constitution en1982 et la saga menant à l'échec de l'Accord du lac Meech, permettront toutes sortes d'interprétations qui ont fait revivre le mythe du colonisé. Et, toujours, la Crise d'octobre reviendra comme événement-témoin. Citons, parmi les très nombreux exemples : le film *Octobre* de Pierre Falardeau ; *Conte d'hiver 70* d'Anne Legault ; *Un si bel automne* de Françoise Loranger ; *Mon Oncle Marcel qui vague, vague, près du métro Berri* de Gilbert Dupuis ; *Le coup de poing* de Louis Caron ; *Un dernier blues pour octobre* de Pierre Turgeon ; *Terrains vagues* de Michel Dallaire ; *L'invention d'une minorité : les Anglo-Québécois* de Josée Legault ; *Le référendum confisqué : Histoire du référendum québécois du 20 mai 1980* de Claude-V. Marsolais.

La Crise d'octobre déclenchera un déferlement d'écrits anglophobes où l'Anglais devient le « colonisateur », « l'occupant ».

La Crise d'octobre a donné une nouvelle forme à l'anglophobie déjà en évidence depuis les années 1840. L'Anglais est devenu le « colonisateur » et, comme tel, on est en droit non seulement de le détester mais de vouloir s'en débarrasser. Si la Crise d'octobre n'avait pas eu lieu, il aurait fallu l'inventer. ■

Cité libre décerne

LA PALME DE LA RÉÉCRITURE DE L'HISTOIRE
à Bernard Landry

vice-premier ministre du Québec

De temps en temps, au Québec, naît un nouveau mensonge. Répété avec autorité, il finit par se substituer à la vérité et contribue à la réécriture de l'histoire. C'est ainsi que Bernard Landry écrivait dans une lettre à Stéphane Dion publiée par *Le Devoir* du 14 août 1997 :

Il est de notoriété publique qu'en 1981, alors qu'il cherchait à rendre le Canada complètement indépendant du Royaume-Uni, le premier ministre canadien se réservait le droit de recourir à une déclaration unilatérale d'indépendance, en cas de mésentente avec Londres. Son premier choix était cependant de s'entendre amicalement avec le gouvernement britannique. Dois-je comprendre que vous soutenez maintenant qu'en cas de mésentente avec Londres vous seriez opposé à ce que le Canada déclare son indépendance formelle ?

Bernard Landry veut établir un parallélisme entre la procédure de rapatriement de la Constitution en 1982 et le projet sécessionniste du Parti québécois :

1. Le rapatriement de 1982 visait à rendre le Canada complètement indépendant du Royaume-Uni. Le PQ vise à rendre le Québec complètement indépendant du Canada.

2. Le premier choix de Trudeau en 1981 était de s'entendre amicalement avec le gouvernement britannique. Le premier choix du PQ est de s'entendre amicalement avec le Canada.

3. En cas de mésentente avec Londres, le gouvernement Trudeau se réservait le droit de faire une déclaration unilatérale d'indépendance. Au cas où le Canada refuse son offre de partenariat, le PQ se réserve le droit de faire une déclaration unilatérale d'indépendance.

Ce parallélisme repose sur une demi-vérité et beaucoup de faussetés.

La demi-vérité : Dans un moment d'humeur, Trudeau a évoqué la possibilité de se passer de la simple formalité qu'était l'accord du Parlement britannique pour *rapatrier la Constitution* (et non pour *déclarer unilatéralement l'indépendance* du Canada)

Les faussetés :

Selon Landry, la dépendance du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne était de même nature que celle du Québec d'aujourd'hui vis-à-vis du Canada.

FAUX ! Le Canada était, en 1981, un *pays*, reconnu comme tel par toute la communauté internationale. Le Québec fait partie de ce pays. Le Québec ne peut donc pas obtenir son « indépendance » ; il ne peut que faire sécession.

Selon Landry, le mot « unilatéral » renvoie à la démarche que voulait adopter le gouvernement fédéral vis-à-vis du Royaume-Uni, « en cas de mésentente avec Londres ».

FAUX ! Le mot « unilatéral » renvoie à la démarche que voulait adopter le gouvernement fédéral *en cas de mésentente avec les provinces.*

Selon Landry, le premier choix de Trudeau était « de s'entendre amicalement avec le gouvernement britannique ».

FAUX ! Le premier choix de Trudeau était de s'entendre avec les *gouvernements provinciaux.*

Selon Landry, en 1981, Trudeau « cherchait à rendre le Canada complètement indépendant du Royaume-Uni », ce qui se serait réalisé en 1982.

FAUX ! En 1981, le Canada était déjà indépendant. En vertu du Statut de Westminster, le Canada *est devenu indépendant en 1931*. Il ne lui restait qu'à rapatrier la Constitution.

Selon Landry, s'il n'y a pas eu de déclaration unilatérale d'indépendance, c'est parce qu'il y a eu entente avec Londres.

FAUX ! S'il n'y a pas eu *rapatriement unilatéral de la Constitution*, c'est parce qu'un certain nombre de provinces, y compris le Québec, ont demandé à la Cour suprême de se prononcer sur la légalité de cette procédure. Celle-ci a répondu que la procédure était légale, mais « non conventionnelle », et qu'il lui faudrait l'appui d'un « nombre suffisant » de provinces. Respectueux de la loi, Trudeau a obtenu tous les appuis requis.

Monsieur Landry, en témoignage de notre admiration devant votre capacité à exprimer tant de faussetés en si peu de lignes,

Cité libre vous décerne

LA PALME DE LA RÉÉCRITURE DE L'HISTOIRE

DÉMOCRATIE-FICTION OU LES *TURP*ITUDES DES NATIONALISTES QUÉBÉCOIS

MARC ANGENOT

On vous l'a dit et répété : on trouve de tout sur l'Internet. À preuve, on peut depuis quelques mois y consulter la future Constitution d'un Québec indépendant. Ce document de politique-fiction n'a pas fait grand bruit jusqu'ici ; il est pourtant bien remarquable et les amateurs de réalité virtuelle devraient en prendre connaissance au plus vite.

Ce « Projet de Constitution pour un Québec souverain » forme un document d'une vingtaine de pages qui est le plus beau fleuron du site web entretenu par M. Daniel Turp. À vrai dire, le texte du projet n'est pas neuf : il est paru dans *L'Action nationale* (octobre 1995, p. 39-78), mais il a semblé digne désormais d'être diffusé *urbi et orbi* par le présent député bloquiste Daniel Turp qui a élaboré cette Constitution avec quelques juristes de ses amis.

Ces juristes séparatistes ont conçu, à grand renfort de notes jurisprudentielles et de références savantes, un projet bien intéressant pour qui veut sonder la conception qu'ont nos nationalistes de la « démocratie à la québécoise ».

Vous apprendrez d'abord — sans grande surprise — que la Constitution québécoise comportera deux articles fondamentaux (l'article 1 et le paragraphe 1 de l'article 2) qui ne pourront ***jamais*** être révisés ni amendés (voir l'article 55). La Constitution canadienne peut se transgresser, se déchirer, mais la Constitution québécoise, elle, bien meilleure à cet égard, sera partiellement immuable, intangible ! M. Gilles Duceppe s'est trompé comme toujours, ou du moins son



Marc Angenot est professeur de lettres à l'université McGill.

collègue le dément : dans un Québec souverain, tout amendement pour rejoindre le Canada sera simplement illégal — et on peut supposer que tout mouvement civique dans ce but le sera *ipso facto*. Le Québec souverain sera « une prison » et cette fois sans hyperbole !

Les Québécois n'auront pourtant pas à se plaindre : ils auront des droits individuels en masse, lesquels sont simplement intégrés à la Constitution même, de l'article 6 à l'article 21. À quoi s'ajoutent des « droits collectifs », tout aussi abondants quoique contradictoires entre eux, qui forment les articles 23 à 27. Il n'y a qu'une petite difficulté que vous pourriez ne pas remarquer : c'est l'article 5 paragraphe 3 qui précède l'énumération de ces droits et qui débute comme ceci :

Si une loi ou une disposition de loi de l'Assemblée nationale du Québec a été invalidée [par les tribunaux] comme étant contraire à l'un de ces droits et libertés garantis par le présent titre, l'Assemblée nationale...

Eh bien, on va voir si vous êtes fort en droit constitutionnel : je vous laisse poursuivre... Si une loi, me direz-vous, est jugée contraire à la Constitution, l'Assemblée nationale est invitée à y substituer des dispositions conformes, constitutionnelles. Erreur, chers amis, erreur ! Cette logique-là est celle du reste du monde démocratique, mais avec la démocratie à la québécoise, nous avons changé tout cela. L'indignation suscitée par Me Guy Bertrand et son rappel de l'odieuse « primauté du droit » n'a rien d'anecdotique ou de contingent. À l'ébahissement du monde civilisé, nos juristes nationalistes ont trouvé une autre solution à l'inconstitutionnalité éventuelle d'une loi : si une loi québécoise est contraire au droit constitutionnel, on suspendra tout simplement les droits et libertés — le temps qu'il faudra. Comment n'y avait-on pas songé jusqu'ici ailleurs dans le monde ? Je cite mot à mot, puisque vous hésitez à me croire, la suite du paragraphe 3 de l'article 5 :

Si une loi ..., l'Assemblée nationale peut adopter une loi suspendant les droits et libertés prévus dans le présent titre. Une telle loi cesse d'avoir effet à la date qui y est précisée ou, au plus tard, cinq ans après son entrée en vigueur. L'Assemblée nationale peut adopter de nouveau une telle loi. L'Assemblée nationale ne peut adopter une telle loi que selon les modalités prévues au paragraphe 2 de l'article 33 [c'est-à-dire « ...à la majorité des deux tiers des présents »].

Suit un quatrième paragraphe :

4 - *Le paragraphe précédent n'autorise aucune suspension des para-*

graphes 1 et 2 de l'article 6, du paragraphe 1 de l'article 8, de l'article 13, du sous-paragraphe 1g) de l'article 16 et de l'article 21. Il n'autorise pas non plus la suspension des garanties juridiques indispensables à la protection des droits susvisés.

À L'ÉBAHISSEMENT DU MONDE CIVILISÉ, NOS JURISTES NATIONALISTES ONT TROUVÉ UNE AUTRE SOLUTION À L'INCONSTITUTIONNALITÉ ÉVENTUELLE D'UNE LOI : SI UNE LOI QUÉBÉCOISE EST CONTRAIRE AU DROIT CONSTITUTIONNEL, ON SUSPENDRA TOUT SIMPLEMENT LES DROITS ET LIBERTÉS – LE TEMPS QU'IL FAUDRA.

Vous venez, cher lecteur, chère lectrice, d'apprendre beaucoup de choses en un instant et qui vont vous donner à réfléchir pour la suite de vos jours :

1) La future assemblée de la démocratie à la québécoise pourra ***indéfiniment*** (de cinq en cinq années) suspendre à son gré les parties qui la gênent de sa propre Constitution et les droits des citoyens. Idée pratique, oh combien pratique !

Mais le législateur turpien n'est pas féroce : ce parlement qui aura les coudées franches, ne pourra cependant pas suspendre votre droit à la vie (article 6, paragraphe 1) ni celui de ne pas être soumis à la torture (article 6, paragraphe 2). Nous voici rassurés : il se montre bon prince ! Par contre et *a contrario* (comme on dit en droit), il pourra supprimer votre personnalité juridique (article 6, paragraphe 3) ou le droit au secours en cas de péril de mort (article 6, paragraphe 4) ou tous autres droits non exclus par le paragraphe 4 de l'article 5.

2) Vous avez peut-être cru, pour avoir trop écouté depuis deux ans les rodomontades bougonneuses de M. Lucien Bouchard, que « la démocratie », c'est, et ce n'est rien d'autre, pour toute personne de simple bon sens, que « 50 pour cent plus une voix ». Vous avez cru que la notion de « majorité qualifiée » était une chimère, une de ces impostures inventées par les anglos et les ethnos et leurs suppôts fédéralistes pour brimer la volonté du « peuple québécois ». Eh bien finalement non, vous vous étiez trompés : après le référendum à 50 %+1, on ressortira, avec le paragraphe 2 de l'article 33, la règle oubliée qui soumet toutes les décisions importantes à la majorité des deux tiers. Coucou, la revoici !

L'Assemblée nationale ne peut adopter une loi visée au paragraphe 3 de l'article 5 qu'à la majorité des deux tiers des présents.

Ces deux remarques qui vous viennent à l'esprit justifient seules votre escapade sur l'Internet nationaliste. Remercions M. Daniel Turp et ses amis juristes et constitutionnalises : grâce à eux et à leur exercice de Québec-fiction, on sait un peu mieux où on s'en irait.

Quant à la structure sociale et civique du Québec futur, autant vous le dire tout de suite, ce sera le Bantoustan généralisé. Un nombre extraordinaire de « représentants des collectivités », des communautés ethniques fera entendre le point de vue de tous les non pure-laine. Ces « représentants » seront, à en croire plusieurs articles, « consultés » dans de nombreuses circonstances : on verra ainsi défiler à la barre de l'Assemblée nationale des Cris en coiffure à plume, des Anglos en grand macfarlane à carreaux, des Juifs en shtreiml et caftan et peut-être des Belgo-québécois en manneken-piss. Ce sera pittoresque en diable. Il n'y a qu'un problème : la Constitution, qui prévoit de les consulter souvent, ne prévoit nullement qu'il faille les écouter ou tenir compte de leurs doléances. Il y a de la sagesse dans cette mesure platonique.

Reconnaissons-le donc : M. Daniel Turp a le sens pratique ! ■

Cité libre

vous écoute et vous renseigne.

Téléphonez au : 846-2253

QUI SONT LES VRAIS TRAÎTRES ?

PIERRE ARBOUR

Lors d'une récente conversation avec un candidat défait du Bloc québécois, celui-ci qualifia de traîtres à la cause du Québec les Québécois qui œuvrent à Ottawa. Sans doute faisait-il exception pour les cinquante-quatre bloquistes qui, jusqu'à récemment, siégeaient à Ottawa en tant que membres d'un parti représentant l'opposition officielle. Par contre, il oubliait de s'émerveiller du fait que les Canadiens ont accepté de bonne grâce au sein de leur gouvernement fédéral la présence d'un parti d'opposition qui veut pourtant l'éclatement de leur pays.

Il y aurait peut-être lieu de se demander si les vrais traîtres à la cause du Québec ne seraient pas plutôt dans les rangs de ceux qui préconisent avec acharnement la séparation du Québec plutôt que dans les rangs de ceux qui veulent faire fonctionner un système politique, certes imparfait, mais qui fait néanmoins l'admiration du monde entier. Qui sont les vrais traîtres ? Les fédéralistes québécois qui œuvrent à Ottawa ou les séparatistes québécois qui ont ouvert la boîte de Pandore de la partition ?

La partition est impossible dans le cadre de la Confédération puisque l'intégrité du territoire québécois est protégée par la Constitution. Mais qu'arrivera-t-il une fois la protection de la Constitution canadienne enlevée lors d'une sécession du Québec ? Est-ce que le Québec va suivre la recommandation de Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, qui prétend vouloir référer à un Tribunal international les réclamations territoriales des Cris et des Inuits qui veulent amputer le tiers du territoire du Québec ? Lucien Bouchard a récemment affirmé que le territoire du Québec était inviolable puisqu'il était protégé par la Constitution de 1982, (quoique celle-ci soit considérée illégitime par le Parti québécois !) Or, advenant la séparation du Québec, la protection de la Constitution disparaîtrait.



Pierre Arbour a participé à la fondation de la Caisse de dépôt et placement. Il est maintenant président d'Alkebec inc., une société de financement.

Nous ne voudrons sûrement pas faire appel à l'armée québécoise pour forcer les Cris et les Inuits à faire partie du Québec, eux qui lors d'un référendum ont voté à plus de 90 % pour rester Canadiens. Qu'auraient donc accompli les chantres de l'indépendance, sinon le rapetissement du territoire québécois comme une peau de chagrin ? Est-ce que les livres d'histoire du Québec dans trente ans parleront des indépendantistes comme des héros ou comme des idéologues ambitieux mal avisés ? Mais si le Québec risque de perdre une partie de son territoire, il a déjà perdu une bonne partie de sa population. Après avoir fait fuir près de 250 000 anglophones depuis 1977, le Québec ne peut se permettre de se passer des immigrants. En effet, le Québec avec un taux de natalité de 1,3 a un des taux de reproduction les plus faibles au monde. Or, on sait qu'il faut qu'un pays ait un taux de natalité de 2,1 pour maintenir sa population. Les gouvernements québécois successifs ont, évidemment, tenté d'attirer des immigrants qualifiés surtout depuis 1977, principalement pour contrer l'exode des anglophones et pour compenser le bas taux de natalité de la province. Mais les Parizeau de ce monde sont régulièrement choqués d'apprendre que le vote ethnique est hostile à l'indépendance du Québec, et cela dans une très grande majorité.

Il faut comprendre l'état d'esprit des immigrants : plusieurs ont eu à quitter un pays dans lequel ils subissaient une situation économique précaire ou des atteintes à leurs libertés. Pour eux, le Canada représente la liberté et la prospérité au sein d'un pays politiquement stable. Attisez chez les immigrants un sentiment d'insécurité par des débats interminables sur une séparation possible et vous allez activer un réflexe d'angoisse qui se traduira par un vote hostile aux orientations du Parti québécois. Ce réflexe a de fortes chances de se transmettre à la deuxième et à la troisième génération d'immigrants qui continuent de penser que le Québec dans le Canada leur donne la meilleure chance de s'épanouir. Pour qu'ils puissent

s'épanouir, il faut évidemment que ces immigrants se sentent citoyens à part entière. La notion de statut particulier pour le Québec, notion qui semble s'appliquer surtout à la majorité francophone, rend ces immigrants et leurs descendants très sceptiques d'être acceptés dans le Québec tel qu'il existe aujourd'hui.

QUI SONT LES VRAIS TRAÎTRES ? LES FÉDÉRALISTES QUÉBÉCOIS QUI ŒUVRENT À OTTAWA OU LES SÉPARATISTES QUÉBÉCOIS QUI ONT OUVERT LA BOÎTE DE PANDORE DE LA PARTITION ?

Pouvons-nous faire confiance à ceux qui veulent nous soustraire des bénéfices de notre appartenance à la Confédération canadienne ? En raison de son appartenance à la Confédération et de son taux de richesse moindre que les provinces riches du Canada (environ 20 % de moins per capita), le Québec bénéficie d'énormes paiements de transfert du fédéral relatifs aux programmes d'assurance-emploi, aux pensions aux personnes âgées et aux subventions pour l'éducation, la santé et la recherche scientifique. Ces transferts s'opèrent selon un système de péréquation qui prend à même les impôts des provinces les plus riches soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, les montants nécessaires pour compenser partiellement les provinces les plus pauvres du Canada, y compris le Québec. Suivant l'autorité la plus sûre, Statistique Canada, qui a publié en 1994 le dernier rapport basé sur les comptes économiques provinciaux, le Québec a obtenu 11,2 milliards de dollars de bénéfice net d'Ottawa pour la seule année 1994. Une étude de l'économiste de l'Université de Montréal, André Raynauld, fait apparaître des montants semblables pour la période qui va de 1972 à 1986.

Est-ce que la séparation d'un Québec plus pauvre du reste d'un Canada plus prospère serait à l'avantage du Québec ? La réponse est évidemment non ! Ce serait bien l'Alberta qui aurait avantage à se séparer du Canada elle qui, suivant une étude de l'Université de Calgary, a payé quatre-vingts milliards de dollars de plus qu'elle n'en a reçu d'Ottawa durant les derniers vingt ans, la plus grande partie de cette somme allant au Québec en paiements de péréquation.

Il est une donnée dans l'actif économique d'un pays qui fait l'unanimité : c'est l'élément humain qui fait la différence entre une économie stagnante ou une économie dynamique basée notamment sur les technologies de pointe. Un pays est riche non seulement à cause de ses mines et de ses forêts, mais surtout grâce à sa main-d'œuvre qualifiée qui lui permet d'accéder aux industries de demain comme la biotechnologie, l'informatique, etc. Or, la population du Québec comportait en 1976 une importante proportion de citoyens de langue anglaise (environ 20 %). Cette population était relativement mieux nantie et mieux éduquée que la moyenne des nouveaux immigrants attirés au Québec. Une partie de la population québécoise voyait d'un mauvais œil cette classe qui vivait, pensait-elle, aux « dépens » de la majorité francophone et qui était, selon certains ministres du Parti québécois, « la minorité la plus choyée au monde. »

À partir de 1977, graduellement, surtout après l'élection du Parti québécois, les anglophones ont quitté le Québec emportant avec eux leurs impôts, leurs qualifications, et souvent leurs emplois dont ils faisaient bénéficier d'autres provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cette émigration ralentit en 1984 après l'élection des Libéraux pour s'accélérer avec la réélection du Parti québécois et surtout avec le référendum de 1995. En vingt ans, plus de 250 000 anglophones et allophones ont quitté le Québec dont un bon nombre de jeunes anglophones fraîchement éduqués à nos frais dans les universités québécoises. Ces départs ont entraîné une fuite de sièges sociaux, grands utilisateurs de professionnels spécialisés et de techniciens de toutes sortes. N'ayant plus de masse critique, les sièges sociaux, qui autrefois servaient tout le Canada, n'ont conservé qu'une façade à Montréal, ville qui devint ainsi la grande perdante de cette évolution politique. Le gouvernement ne fit rien pour retenir ces anglophones qualifiés. Au contraire, il inventa des mesures de plus en plus coercitives de protection de la langue française et de restriction des services de santé et d'éducation à la communauté anglophone, ce qui a eu pour effet d'aliéner davantage cette population qui, à contrecœur, pense à quitter la province.

LE QUÉBEC A OBTENU 11,2 MILLIARDS DE DOLLARS DE BÉNÉFICE NET D'OTTAWA POUR LA SEULE ANNÉE 1994.

Durant la période 1976-1996, avec la mondialisation, la langue anglaise est devenue de facto la langue de communication entre les nations. Or, cette tendance mondiale a rendu le gouvernement du Québec plus méfiant que jamais envers l'attrait de l'anglais et certains ministres québécois en sont venus à traiter la connaissance de l'anglais comme une maladie infectieuse. On pourrait penser que le système d'éducation québécois allait mettre l'accent sur l'excellence du français de façon à contrebalancer l'influence de

l'anglais. En dépit de certains efforts, le système encourage souvent l'analyse d'auteurs « joualisants », ce qui n'est pas de nature à améliorer la qualité du français parlé et écrit. Le français, langue admirable et difficile, fait malheureusement figure de parent pauvre dans la vie de tous les jours et particulièrement dans les émissions populaires de télévision et de radio.

EN VINGT ANS, PLUS DE 250 000 ANGLOPHONES ET ALLOPHONES ONT QUITTÉ LE QUÉBEC DONT UN BON NOMBRE DE JEUNES ANGLOPHONES FRAÎCHEMENT ÉDUQUÉS À NOS FRAIS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.

Les jeunes Québécois francophones, même pourvus de diplômes, se trouvent désormais dans une situation précaire puisque l'unilinguisme, chez un grand nombre, les rend largement non employables dans l'économie actuelle. Quant aux anglophones, l'exode des vingt dernières années a réduit leur proportion de 20 % à environ 15 % de la population québécoise. Ce pourcentage continue à baisser en raison du cercle vicieux de la faiblesse de l'économie québécoise accentuée par l'incertitude politique, elle-même créée par le projet d'indépendance du gouvernement actuel. Selon une enquête récente, plus de 40 % des jeunes anglophones de 18 à 34 ans ne pensent pas résider au Québec d'ici cinq ans.

Si l'exode des anglophones a été désastreux pour l'économie québécoise, on se refuse à l'admettre. Une partie des intellectuels québécois se moque de cette situation qui contribue pourtant à enrichir Toronto aux dépens de Montréal, la grande victime du rêve sécessionniste de nos élites. Y aurait-il un désir inconscient de la part de certains ministres du Parti québécois d'encourager l'exode des anglophones de façon à obtenir moins de votes négatifs lors du prochain référendum ?

Le Québec, pays riche en promesses, mais plus pauvre que sa voisine l'Ontario, a créé dans le passé les mêmes services pour sa population, avec environ 20 % de moins de revenus per capita. Au cours des années, cette situation a entraîné un niveau d'endettement record au Québec et le gouvernement vient de prendre récemment les mesures nécessaires pour que nous vivions selon nos moyens, ce qui se traduit par un resserrement des dépenses de l'État et une hausse des impôts. En l'an 2000, on espère atteindre enfin l'équilibre budgétaire, ce qui aura pour effet de ne pas contraindre à de nouveaux emprunts ... à condition évidemment que l'économie québécoise croisse normalement, ce qui est peu probable en raison de la promesse d'un autre référendum sur l'indépendance prévu à la même époque. Il faut également noter que les taxes de toutes sortes augmenteront en moyenne de plus de 5 % par année pour les trois prochaines années alors que l'économie ne croîtra au mieux que de 2,5 % par année (s'il n'y a pas un autre référendum). Une telle ponction fiscale aura malheureusement un effet très négatif sur l'économie du Québec.

LE VIEUX RÉFLEXE DIRIGISTE N'EST PAS MORT AU QUÉBEC, COMME EN FAIT FOI L'ANNONCE RÉCENTE DE LA VENUE D'UNE RAFFINERIE D'ÉTHANOL IMPLIQUANT UNE SUBVENTION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE L'ORDRE DE TRENTE MILLIONS DE DOLLARS PAR AN PENDANT VINGT ANS, SOIT 100 000 $ PAR ANNÉE ET PAR EMPLOI.

La conjonction de l'incertitude politique et de niveaux de taxation élevés au Québec crée une situation qui rend très improbable la venue d'investissements qui représentent les emplois de demain. En 1994-1995, l'Ontario avec 33 % de la population a attiré en moyenne 53 % des investissements au pays, pendant que le Québec avec 25 % de la population n'en attirait que 19 %. Pour progresser, le Québec devrait se débarrasser de sa mentalité bien française d'étatisme où l'État essaie de créer lui-même des emplois au lieu de favoriser les conditions propres à la création de ces emplois.

Ces conditions sont bien connues. Il suffit de considérer le tableau qui suit pour être amené à se demander si les succès économiques mondiaux, particulièrement en ce qui a trait au faible taux de chômage, ne seraient pas reliés à une recette fort simple de taxation

	E.-U.	Japon	Angleterre	Ontario	Canada	Allemagne	Québec	France
Taxes en % du produit national brut (1995)	26 %	27 %	33 %	40 %	41 %	41 %	44,2 %	45,6 %
Taux de chômage (mai 1997)	4,8 %	4 %	5,8 %	8,5 %	9,5 %	11 %	12 %	12,8 %

Sources : Statistique Canada et Statistiques de revenus OECD 1995.

moindre de l'économie, contrairement à ce qui est pratiqué au Québec ou en France.

À partir de 1977, graduellement, surtout après l'élection du Parti québécois, les anglophones ont quitté le Québec emportant avec eux leurs impôts, leurs qualifications, et souvent leurs emplois.

Hélas, le vieux réflexe dirigiste n'est pas mort au Québec, comme en fait foi l'annonce récente de la venue d'une raffinerie d'éthanol impliquant une subvention par le gouvernement du Québec de l'ordre de trente millions de dollars par an pendant vingt ans, soit 100 000 $ par année et par emploi. La matière première utilisée dans ce projet sera le maïs, ce qui comblera de satisfaction le lobby de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Cette nouvelle intervention de l'État québécois est dénoncée par l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement qui craint sans doute un autre désastre semblable à celui de la Raffinerie de sucre de St-Hilaire, aujourd'hui fermée, et qui coûta plus de soixante-quinze millions de dollars aux contribuables. Au lieu du maïs, cette raffinerie utilisait comme matière première un autre produit agricole, la betterave à sucre, qu'elle achetait aux agriculteurs de la région. Un autre exemple de dirigisme qui fait peur est l'intervention récente de notre vice-premier ministre Landry dans le dossier épineux de l'usine de camions Kenworth. À la suite de négociations ardues menées par le ministre, cette usine fermée à cause d'une grève devrait rouvrir en 1998. Cette réouverture, impliquant des subventions et des prêts de l'ordre de soixante millions de dollars des deux niveaux de gouvernement et du Fond de solidarité, sauvera, dit-on, à peu près 325 emplois. En d'autre termes, les contribuables paieront 184 000 $ par emploi.

Réglons la question de notre statut politique, abaissons les impôts à des niveaux concurrentiels et les investisseurs tant nationaux qu'étrangers accourront au Québec. Nous n'aurons plus alors à subventionner les nouveaux investissements. Alors que l'économie va mal, alors que le chômage de nos jeunes atteint des niveaux scandaleux, nos politiciens québécois gaspillent une grande partie de leur énergie dans le projet politique de l'indépendance du Québec, au détriment des intérêts et des préoccupations des citoyens.

Au fil des années, le Québec, à l'intérieur du Canada, a acquis les pouvoirs nécessaires à son épanouissement : il est temps donc de se demander si les vrais traîtres à la cause du Québec ne seraient pas ceux qui veulent détruire le fédéralisme plutôt que ceux qui tentent de le faire fonctionner. ■

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre* ? Alors, aidez-nous !

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes :

1. Vous pouvez écrire sur le sujet de votre choix ou contribuer au dossier spécial de chaque numéro.

2. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en Word ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

3. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'en avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

4. Incluez une brève identification personnelle (deux ou trois lignes) et une photo.

5. Il est essentiel que vous relisiez — ou que vous fassiez relire — attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

6. Respectez les dates de tombée :

Numéro de novembre - décembre :
le **26 septembre 1997**

7. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante :

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier. Hull, (Québec) J9A 2A3

Au plaisir de vous lire !

L'équipe reconnaissante

UNE UTOPIE DEVENUE NÉCESSITÉ : L'ALLOCATION UNIVERSELLE

François Blais

L'allocation universelle consiste en un revenu inconditionnel accordé à chaque citoyen de sa naissance sa mort. Cette prestation est non imposable et financée entièrement par la taxation de tous les autres revenus disponibles (emploi et capital). L'allocation universelle devrait, lorsqu'elle aura atteint son plein régime, se substituer aux principaux mécanismes de sécurité du revenu disponibles actuellement : aide sociale, prestations aux familles et aux retraités, allocation de formation, crédits d'impôt aux particuliers. Elle sera versée éventuellement avec un taux différencié qui tiendrait compte des besoins particuliers des enfants, adultes et retraités. Il s'agit donc d'un véritable revenu de base à partir duquel chaque personne peut librement faire certains choix de vie en ayant à l'esprit ce qui est bon pour lui et ses proches. Dans une période comme celle que nous traversons, où les politiques de *workfare* et de ciblage des « populations à risque » sont les seules alternatives que nos gouvernements ont à nous proposer, l'allocation universelle représente ni plus ni moins une révolution dans notre manière de voir la lutte contre la pauvreté et la solidarité entre les citoyens.

La proposition d'un revenu inconditionnel pour chaque citoyen n'est pas nouvelle mais pendant longtemps, elle fut considérée comme une utopie entretenue par des moralistes, certes épris de justice, mais peu préoccupés de la faisabilité d'une telle entreprise. Il a fallu attendre les années soixante pour que des économistes de notoriété lui fournissent la crédibilité qui lui manquait encore. Elle



François Blais est professeur au département de science politique de l'Université Laval et membre du Basic Income European Network (BIEN))

reçoit aujourdhui des appuis considérables dans le monde, notamment de la part d'économistes récipiendaires du Prix Nobel, d'intellectuels et de politiciens, et ce, particulièrement en Europe.

Rien n'est jamais parfaitement inconditionnel, et l'allocation universelle n'échappe pas cette règle puisque pour y avoir droit, il faudra tout de même être résidant ou citoyen du pays qui l'octroie. Il faut encore que les revenus dont dispose l'État soient suffisants pour la financer. L'« inconditionnalité » de l'allocation universelle a donc un sens particulier qui se saisit mieux lorsque nous comparons une telle mesure à un régime conditionnel de sécurité du revenu comme l'est l'aide sociale au Canada. Ce régime, à l'instar des autres revenus minimum garantis de ce genre dans le monde industrialisé (RMI en France, Minimex en Belgique), repose sur une triple conditionnalité : (1) l'admissibilité au régime et les prestations tiennent compte des autres revenus disponibles ; (2) les prestations sont versées à des ménages plutôt qu'à des individus ; (3) elles exigent en retour un effort de l'individu pour augmenter son employabilité par de la formation, des stages, des « travaux communautaires » ou simplement par sa réinsertion rapide sur le marché du travail. Comparativement à ce type de mesures, l'allocation universelle est « inconditionnelle » dans ce sens qu'elle lève les trois restrictions précédentes : (1) elle est versée à tous sans condition de revenus ; (2) elle ne tient pas compte de la composition du ménage et est par conséquent individualisée ; (3) son versement n'exige pas que les bénéficiaires améliorent leur employabilité ou qu'ils travaillent. Une idée généreuse certes mais, répliquera-t-on tout de suite, suicidaire sur le plan budgétaire et irresponsable sur le plan social. Au nom de quels principes peut-on donner à tous un tel revenu alors que la pauvreté et l'exclusion sont si répandues autour de nous ? La réponse est que pour nous sortir du phénomène de « trappe » de la pauvreté et du chômage de nos régimes actuels, nous avons besoin du type d'inconditionnalité qu'incorpore l'allocation universelle. J'indiquerai comment un peu plus loin.

Les arguments en faveur de l'instauration d'une forme inconditionnelle de transfert comme l'allocation universelle sont variés. Des économistes invoquent par exemple l'urgence de simplifier nos systèmes de transfert qui sont

devenus de véritables nids de guêpes, coûteux à gérer, inefficaces et désincitatifs à l'emploi. Des syndicalistes pour leur part voient l'allocation universelle comme une mesure nécessaire en réponse à la mondialisation croissante, aux pertes d'emplois et à la dégradation des conditions de travail des secteurs économiques victimes de la nouvelle concurrence internationale. Des féministes considèrent plutôt l'allocation universelle comme une façon de reconnaître des formes d'activités autres que le travail salarié, une façon souple de financer l'économie sociale par exemple. Des jeunes y voient une stratégie de financement des études qui ne les appauvrit pas. Des travailleurs y trouvent un soutien pour l'emploi à temps partiel et le partage du temps de travail. Les assistés sociaux ne seraient plus stigmatisés comme aujourdhui et retrouveraient une partie de leur dignité durement éprouvée ces dernières années. Ceci ne représente qu'une partie des arguments utilisés aujourdhui pour défendre la pertinence d'une allocation universelle et résoudre les maux occasionnés par un État-providence en panne d'idées et qui a perdu de vue ses finalités. Ces avantages sont réels mais ils ne doivent pas nous faire oublier la vertu principale de l'allocation universelle : la lutte contre le piège de la pauvreté et du chômage.

COMMENT LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ SANS CRÉER PLUS DE PAUVRES ?

Dans notre pays, la pauvreté atteint aujourd'hui près de 15 % de la population et malgré certains fléchissements dans les années quatre-vingts, la population pauvre na cessé de croître. Cette situation est inquiétante et un examen des remèdes à notre disposition s'impose. Si l'on décompose les ménages pauvres, on s'aperçoit qu'ils se répartissent en deux catégories principales : (i) les personnes non actives sur le marché du travail dont les revenus proviennent essentiellement de l'aide sociale et (ii) les personnes actives détenant un emploi qui ne leur permet pas d'atteindre le seuil de pauvreté et que j'appelle les pauvres qui travaillent. Ce dernier groupe n'a cessé d'augmenter ces dernières années, ce qui s'explique par une structure nouvelle de l'emploi qui tend à polariser les salaires. Ici comme dans beaucoup d'autres pays industrialisés, le revenu de l'emploi ne permet pas à une partie croissante de la population de se protéger contre la pauvreté. Les politiques salariales n'y changent rien : en 1976, il fallait travailler 41 heures au salaire minimum pour se préserver de la pauvreté — en 1993, il en fallait 73 heures ! La mondialisation croissante des échanges ne peut qu'aggraver le sort des secteurs de l'emploi où l'on retrouve généralement ces bas salaires.

DANS UNE PÉRIODE COMME CELLE QUE NOUS TRAVERSONS, OÙ LES POLITIQUES DE WORKFARE ET DE CIBLAGE DES « POPULATIONS À RISQUE » SONT LES SEULES ALTERNATIVES QUE NOS GOUVERNEMENTS ONT À NOUS PROPOSER, L'ALLOCATION UNIVERSELLE REPRÉSENTE NI PLUS NI MOINS UNE RÉVOLUTION DANS NOTRE MANIÈRE DE VOIR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES CITOYENS.

En réponse à la situation différente entre les personnes actives et non actives sur le marché du travail, notre premier réflexe est d'élaborer des politiques ciblant chacun de ces groupes. Dans le cas des personnes inactives, le bon sens indique qu'il faudrait pouvoir augmenter les transferts qui leur sont attribués, à commencer par ceux qui sont versés par l'aide sociale. C'est dailleurs ce que revendiquent régulièrement les organismes de lutte contre la pauvreté. Les sommes nécessaires pour sortir ces pauvres de leur situation sont importantes puisque la majorité des prestataires de l'aide sociale au Canada se situent entre 50 % et 65 % en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada. Mais il ne s'agit que d'une partie du problème. En effet, même si nos gouvernements avaient à leur disposition de telles sommes pour les plus pauvres de notre société, les efforts pour combler une partie ou la totalité du manque à gagner des inactifs se répercuteront nécessairement sur les actifs pauvres (prestataires de l'assurance-emploi ou petits salariés). En effet, les incitants actuels à maintenir leur offre de travail diminueraient proportionnellement aux efforts consentis par le gouvernement. En d'autres mots, si une augmentation des barèmes de l'aide sociale n'est pas accompagnée d'une hausse équivalente des prestations de l'assurance-emploi ou du salaire minimum, au lieu de lutter contre la pauvreté, nous ne ferons qu'augmenter le nombre des assistés sociaux du Canada puisque tous ceux qui se situaient initialement légèrement au-dessus de la frontière actuelle de ces barèmes perdraient toute motivation financière à travailler. Un exercice purement comptable d'une augmentation des montants versés à l'aide sociale, qui ne tiendrait pas compte de l'effet désincitatif pour les pauvres qui travaillent se conclurait par plus de pauvres inactifs, ce qui n'est bien ni pour ces gens, ni pour l'ensemble de la société. En effet, celle-ci hériterait d'un nombre croissant de ses membres en situation de dépendance complète. Doit-on sacrifier les non-actifs au nom des actifs ? C'est , hélas, ce que commencent à croire de plus en plus de personnes.

Heureusement, le dilemme que nous venons d'exposer n'est pas insurmontable. La majorité des allocataires sociaux sont aptes au travail et la situation de dépendance et d'exclusion dans laquelle ils se retrouvent n'est pas normale. Cette situation résulte de la struc-

ture conditionnelle des prestations qu'ils reçoivent et qui crée un phénomène de « trappe » de la pauvreté abondamment commentée par les économistes. Dans notre société, les plus défavorisés subissent un taux effectif de taxation de 100 % ! En effet, le caractère conditionnel des prestations d'aide sociale fait en sorte que chaque revenu du travail diminue d'autant leur montant de prestation. Un tel taux les désincite à accepter tout emploi qui se situerait sous la barre de leur prestation. Il faudrait rendre plus acceptables ces taux effectifs de taxation pour que ces milliers d'assistés sociaux retrouvent un intérêt au travail rémunéré. Cest ce que permet l'allocation universelle.

UNE IDÉE GÉNÉREUSE CERTES MAIS, RÉPLIQUERA-T-ON TOUT DE SUITE, SUICIDAIRE SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE ET IRRESPONSABLE SUR LE PLAN SOCIAL.

En accordant à chaque citoyen, riche ou pauvre, une allocation non imposable et inconditionnelle, nous permettons aux plus défavorisés de compter sur un revenu de base qui ne les désincite pas à chercher d'autres revenus et qui les compense pour les efforts fournis, chose impossible dans le régime actuel. De plus, cet outil nous permettra de lutter plus efficacement contre la pauvreté, celle des actifs comme des inactifs. En effet, la décision d'augmenter le niveau d'allocation ne dépendra plus, comme c'est le cas en ce moment, de la structure de l'emploi, des salaires ou des systèmes de transfert d'une augmentation subite des montants versés à l'aide sociale.

COMMENT ÉTABLIR L'ALLOCATION UNIVERSELLE ?

Lorsque nous présentons le projet d'allocation universelle, les coûts supposément astronomiques d'une telle mesure la rendent totalement inaccessible aux yeux de plusieurs. L'allocation universelle engendre bel et bien des coûts réels mais, heureusement pour nous, ceux-ci sont bien différents de ce que l'on imagine initialement. En effet, en toute logique, une telle politique se substituera nécessairement et graduellement aux politiques existantes de transfert. De plus, cette allocation universelle représente en réalité un crédit d'impôt qui n'augmenterait aucunement le revenu net d'une grande partie de la population. Par contre, advenant une diminution brutale de ce revenu net, cette somme serait disponible pour financer par exemple une période de formation ou d'emploi à temps partiel. De tels crédits personnels existent déjà à l'heure actuelle et ils nous permettent de diminuer une partie de nos revenus imposables. Ces crédits d'impôt personnels représentent des dépenses fiscales très importantes pour les gouvernements et les défenseurs de l'allocation universelle proposent que nous utilisions ces sommes pour mettre en place un crédit versé *ex ante à* chaque citoyen plutôt que de le réserver à ceux qui possèdent les revenus appropriés. Une telle allocation serait insuffisante pour remplacer en totalité les régimes conditionnels de sécurité du revenu actuels mais elle constituerait un premier pas dans la bonne direction. Cela signifie que pendant une période de transition, il faudrait maintenir certains programmes conditionnels afin de fournir la part manquante de revenus aux plus démunis. Mais il faut espérer qu'avec le temps, nous pourrons nous débarrasser de l'héritage lourd du *welfare* et du *workfare* et adopter une forme de redistribution plus efficace et plus compatible avec la justice sociale. ■

EN 1976, IL FALLAIT TRAVAILLER 41 HEURES AU SALAIRE MINIMUM POUR SE PRÉSERVER DE LA PAUVRETÉ (EN 1993, IL EN FALLAIT 73 HEURES !

Quelques références bibliographiques :

Robert Dutil, *La juste ingalité. Essai sur la liberté, l'égalité et la démocratie*, Montréal Québec/Amérique, 1995 (voir particulièrement la deuxième partie).

Jean-Marc Ferry, *L'allocation universelle*, Paris Les éditions du Cerf, 1995.

Philippe Van Parijs, *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform*, London : Verso, 1992.

Tony Walter, *Basic Income. Freedom from Poverty, Freedom to Work*, London : Marion Boyars, 1989.

On peut rejoindre le secrétariat du Basic Income European Network (BIEN), consulter une bibliographie plus détaillée et obtenir des informations sur les débats entourant l'allocation universelle à l'adresse Internet suivante : http://www.econ.ucl.ac.be/ETES/BIEN/bien.html

LÀ OÙ RÈGNE LA LIBERTÉ, IL N'Y A RIEN À CRAINDRE POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET L'UNITÉ DE L'ÉTAT.

Immanuel Kant, *Was ist Aufklärung ?*

LE FLEURDELISÉ : UN SYMBOLE NATIONALISTE RÉACTIONNAIRE

Claude Péclet

« Je ne puis que louer, sans réserve, vos chapitres sur le "fleurdelisé". Tout ce qui peut fortifier la nation canadienne-française, lui donner plus parfaite conscience d'elle-même, mérite approbation et même louange. » C'est dans ces termes que le 11 juin 1962, le chanoine Lionel Groulx présentait dans sa lettre-préface le livre-plaidoyer de Jean-Guy Labarre contre l'adoption d'un drapeau canadien pour remplacer le Red Ensign (*Non au drapeau canadien,* Éditions *Actualité*, 1962).

Aux yeux de Groulx, le fleurdelisé fortifiait la nation. Labarre, lui, allait beaucoup plus loin : « le drapeau national, affirmait-il, condense toutes les aspirations d'une nation, il la symbolise... » (p.18). Dans son enthousiasme, Labarre allègue que le fleurdelisé fut adopté à l'unanimité par le peuple (!) Je ne suis pas un grand fanatique des drapeaux et je suis très critique de ce que certains invoquent et réalisent sous leurs couleurs. J'ai appris à me méfier de ce que l'on adopte « unanimement » en mon nom ou, plus exactement, au nom des miens, particulièrement quand la justification porte la sacro-sainte empreinte nationale et qu'elle s'inscrit dans la logique simpliste et trompeuse de la nation = ethnie = langue = culture = territoire = pays = drapeau.

Les drapeaux sont utiles pour identifier visuellement les pays qu'ils représentent et, à cet égard, ils sont chargés de leur histoire. Certains sont lourds de symboles. Certains sont accablants de politique. Certains sont surchargés d'idéologie. D'autres, cependant, sont plus



Claude Péclet est professeur d'économie au Centre collégial de Mont-Laurier

accueillants, plus représentatifs d'une évolution sociale pluraliste qui ne peut se résumer à une seule histoire, une seule sorte de symbole, une seule politique ou une seule idéologie.

Je veux bien qu'un Lucien Bouchard, un Jacques Parizeau, un Bernard Landry ou quelqu'autre compère de la nation s'enrobent de fleurdelisés. Ceci me semble approprié pour eux, politique et symbolique nationales obligent. Mais, comme je ne partage ni leur projet ni leur vision politique ni leur version de l'histoire que je considère tronquée, je ne me sens pas concerné par le message qui émane de leur geste symbolique. L'idée du fleurdelisé comme « fortifiant », « symbole de la conscience » et des aspirations du Québec me dérange. De quel Québec s'agit-il ? Quelque chose me choque quand d'honnêtes citoyens brandissent ce drapeau au nom d'un nationalisme qu'ils disent « renouvelé et ouvert sur le monde », car la symbolique du fleurdelisé est bien loin de coller à ces prétentions.

En effet, le drapeau du Québec est lourdement chargé, pour ne pas dire tristement hypothéqué historiquement, politiquement et idéologiquement. Il n'a rien d'un symbole unificateur des luttes du peuple ou de celles d'une société francophone progressiste. Il symbolise, au contraire, un regard réactionnaire sur un passé qu'on aurait tout intérêt non pas à oublier ou renier, mais à tout le moins à se garder de glorifier, sur un passé que l'on devrait tenter de dépasser. J'adore les reprises des « belles histoires des pays d'en haut » parce qu'elles racontent le passé de ma région natale à laquelle je suis attaché, mais j'aurais du mal à glorifier l'avarice de Séraphin, le culte du paupérisme, le mépris des femmes et l'agriculturisme du curé Labelle, sous prétexte que ces choses font partie de mon histoire et que je dois donc m'identifier à elles. J'éprouve la même distance par rapport au fleurdelisé, à sa signification historique et aux conditions dans lesquelles il nous a été imposé.

Dans un premier grand débat sur le choix d'un drapeau canadien, le 27 février 1946, le gouvernement du Québec, sous Maurice Duplessis, demandait à un comité du gouvernement fédéral d'adopter un drapeau nettement distinctif pour le pays. Comme en juillet de la même année un Red Ensign d'Ottawa remanié (l'unifolié est arrivé plus tard) fut adopté par le parlement sans avoir tenu compte de la requête du chef, ce dernier, par dépit, fit adopter le fleurdelisé

par la législature provinciale de Québec en janvier 1948.

Le nouveau « symbole du fait français » au Canada tirait son origine des Carillon/Carillon-Sacré-Cœur qui flottaient sur certains presbytères du Québec au début du XXe siècle. Ces drapeaux reprenaient les emblèmes royaux de la Nouvelle-France auxquels on avait ajouté un Sacré-Cœur. Par les bons soins des différents chapitres de la Société Saint-Jean-Baptiste, des officines du clergé catholique et de la gouverne de Maurice Duplessis, nous nous sommes ainsi vu imposer des symboles royalistes et catholiques au drapeau représentant le Québec.

JE NE SUIS PAS UN GRAND FANATIQUE DES DRAPEAUX ET JE SUIS TRÈS CRITIQUE DE CE QUE CERTAINS INVOQUENT ET RÉALISENT SOUS LEURS COULEURS.

« Champ bleu, orné de quatre fleurs de lis et traversé d'une croix blanche », disait l'abbé Elphège Filiatrault. La croix est, bien entendu, le symbole chrétien par excellence. Dans le christianisme, le blanc signifie la pureté et la foi. Le bleu représente l'azur du ciel ou, selon les règles et usages héraldiques, la vigilance, la persévérance, la loyauté, la fidélité, l'honneur et la beauté. Pendant plus de dix siècles, la fleur de lis fut identifiée à la monarchie française et des pans d'histoire bien peu glorieuse, y sont associés. J'ai appris, au fil de lectures sur l'histoire des Noirs au Québec, par exemple, qu'en Nouvelle-France, sous Louis XIV, on marquait au fer rouge d'une fleur de lis les esclaves en fuite !

D'aucuns insisteront sur l'importance du fait français et de notre héritage francophone, pour nous faire avaler de force le fleurdelisé. D'autres tenteront d'y faire valoir la « résistance historique » aux Anglais, la « catastrophe » de la Conquête, le traumatisme du rapport Durham. On nous sert, comme toujours, les jérémiades de la liturgie nationaliste habituelle depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à l'échec de Meech. Mais pour qui prend la peine de chercher, penser, analyser et trouver, tout ceci est une déformation notoire des faits. Disposant de toute la latitude pour imposer ses politiques réactionnaires, le clergé québécois et ses fidèles ouailles ont eu gain de cause sur l'histoire du patrimoine que nous partageons avec les cousins de France et avec nos concitoyens canadiens. Les luttes communes entreprises avec ces derniers nous rapprochent encore plus.

Les Français eux-mêmes n'ont retenu ni le symbole de leur monarchie ni la croix de leur chrétienté pour leur drapeau quand bien même un bon nombre de Français reste monarchiste ou catholique. Chez nous, dans la foulée libérale des révolutions américaine et française, c'est sous les couleurs de trois bandes horizontales verte, blanche et rouge, que les patriotes se sont soulevés en 1837-38 pour réclamer un gouvernement responsable, le bilinguisme et le pluralisme religieux. Les soulèvements révolutionnaires dans le Bas-Canada, aussi bien que ceux dans le Haut-Canada, n'avaient que faire des fleurs de lis monarchistes et des croix. Comment donc le mythe de l'unanimité pour le fleurdelisé s'est-il substitué aux luttes anticolonialistes du peuple canadien qui ont marqué notre histoire ?

Curieusement, le fleurdelisé n'est un symbole national de la francophonie qu'au Québec. En effet, pour souligner leur héritage francophone, les Acadiens des provinces maritimes adoptaient en 1884 le tricolore français, auquel ils ajoutaient une étoile d'or dans le bleu, au sommet de la hampe. Ils avaient convenu que ce symbole, une étoile de mer, *Ave Maris Stella* en latin, constituerait leur spécificité. En 1885, les Métis du Manitoba déployaient un tricolore républicain avec un emblème irlandais au centre. Pourquoi alors les couleurs de la France libérale n'ont-elles pas été retenues ici ? La réponse est claire : l'origine révolutionnaire du tricolore répugnait aux saints pères du fleurdelisé qui considéraient que cette France issue de la Révolution de 1789 n'avait plus la même « orientation civilisatrice et chrétienne que l'ancienne France (monarchique) », comme s'en vante Labarre. (p.45) Le bleu-blanc-rouge symbolisait les nouvelles valeurs démocratiques que, dans leur conservatisme clérical, les curés ne pouvaient tolérer.

QUELQUE CHOSE ME CHOQUE QUAND D'HONNÊTES CITOYENS BRANDISSENT CE DRAPEAU AU NOM D'UN NATIONALISME QU'ILS DISENT « RENOUVELÉ ET OUVERT SUR LE MONDE », CAR LA SYMBOLIQUE DU FLEURDELISÉ EST BIEN LOIN DE COLLER À CES PRÉTENTIONS.

Un drapeau distinctif canadien, l'unifolié, sans référence autre que celle d'une neutre autonomie, fut finalement adopté par la Chambre des communes en 1965. Comme on le voit aisément, sa symbolique a su surmonter l'héritage monarchique et colonial que représentait l'Union Jack qui figurait encore sur le Red Ensign. Dans son livre, Labarre affirme cependant qu'aucun projet autre que celui de deux drapeaux pour le Canada ; le fleurdelisé pour le Québec et l'Union Jack pour *the rest of Canada* ne serait acceptable. Dans son optique, il ne pouvait y avoir de compromis. Le bleu, le blanc, la croix et les fleurs de lis distin-

guaient son Québec et le symbole colonial de l'empire britannique était bon pour les Canadiens.

PAR LES BONS SOINS DES DIFFÉRENTS CHAPITRES DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, DES OFFICINES DU CLERGÉ CATHOLIQUE ET DE LA GOUVERNE DE MAURICE DUPLESSIS, NOUS NOUS SOMMES AINSI VU IMPOSER DES SYMBOLES ROYALISTES ET CATHOLIQUES AU DRAPEAU REPRÉSENTANT LE QUÉBEC.

Si les drapeaux véhiculent des dimensions psychosociales qui peuvent soulever des passions (et les nationalistes des lendemains de la Révolution tranquille sont forts en psy-collective), leur symbolique devrait au moins correspondre à l'esprit qui prétend les animer. L'unifolié me semble fort bien représenter, par sa neutralité et son absence d'imagerie porteuse de controverses, la modernité pluraliste, multiculturelle et multiethnique du Canada. Comme je suis daltonien, la couleur rouge sur fond blanc me va : c'est voyant. Par sa neutralité politique, la feuille d'érable, qui ne symbolise rien d'autre que l'arbre d'un pays nordique, peut convenir à tous les Canadiens. Ce n'est pas le cas des images clérico-moyenâgeuses et coloniales que suggère le fleurdelisé.

Un fervent nationaliste québécois arborant le fleurdelisé et engagé dans les guerres de drapeaux entre son Québec et Ottawa s'engage par la même occasion à exclure bon nombre de ses concitoyens : les Amérindiens (dont on ne peut dire qu'ils doivent s'identifier aux « missions civilisatrices de la chrétienté », les Québécois qui ne sont pas chrétiens, les Québécois antimonarchistes, les Noirs (descendants de certains esclaves... qui auraient été marqués d'une fleur de lis !) et tous les autres... En fait, avec sa croix symbolique, le fleurdelisé exclut même un très grand nombre de Québécois dits pure-laine !

Le fleurdelisé ne cadre qu'avec une vision ethnique et anachronique d'un Québec tourné vers le passé. Les aspirations miraculeusement personnifiées du territoire qu'on lui prête n'ont rien à voir avec celles des citoyens qui l'habitent. Le Québec moderne n'est plus un paradis clérical et son passé colonial est loin derrière lui. ■

Vous avez besoin de nous ! Nous avons besoin de vous ! Abonnez-vous à *Cité libre*

Oui, je veux m'abonner à *Cité libre* et économiser 25 % sur le prix en kiosque !

BULLETIN D'ABONNEMENT

❏ 5 numéros (au Canada)
20 $ + 1,40 $ (TPS) + 1,39 $ (TVQ) :
22,79 $

❏ 5 numéros (à l'étranger)
30 $

❏ 5 numéros (étudiant)
15 $ + 1,05 $ (TPS) + 1,04 $ (TVQ) :
17,09 $

❏ Je soutien *Cité libre* dans sa lutte.
Je fais un don de :
❏ 100 $ ❏ 75 $ ❏ 50 $
❏ Autre : ________

Je paie Periodica par

Chèque ❏ Master card ❏ Visa ❏

Carte n° .... Expire le ....

Signature ....

Nom ....

Adresse ....

Ville .... Code postal ....

Retournez ce coupon à : Periodica, C.P. 444, Outremont (Québec) Canada H2V 4R6

Commandes téléphoniques sans frais ou par fax avec cartes de crédit, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30

Région de Montréal : (514) 274-5468

Tout le Québec et l'Outaouais : 1-800-361-1431

Fax : (514) 274-0201

LA MENACE AMÉRICAINE

David Orchard

Outre le mouvement sécessionniste québécois, une autre menace pèse sur le Canada ; tout aussi grave et imminente, et bien antérieure au mouvement séparatiste et à la Confédération, elle est pourtant systématiquement sous-estimée voire ignorée. Il s'agit de « la menace externe — la menace américaine » dont parlait Thomas D'Arcy McGee, le chantre de la Confédération. Pendant près de quatre siècles, c'est grâce à la vigilance des dirigeants canadiens que le Canada n'a pas été intégré aux États du Sud, mais cette vigilance a aujourd'hui disparu.

Faisons ici un petit retour en arrière. Comme le dit le proverbe chinois, le passé est le meilleur prophète de l'avenir.

En 1613, soit à peine six ans après la fondation de la première colonie anglophone d'Amérique du Nord, à Jamestown, le gouverneur de la Virginie, Sir Thomas Dale, apprenant l'existence d'établissements plus anciens au nord du continent, déclare que celui-ci n'est pas assez vaste pour accueillir à la fois des Français et des Anglais ; prétendant que l'Acadie se trouve sur le territoire de la Virginie, il ordonne à ses hommes de détruire les établissements de la vallée de l'Annapolis. Les colons qui survivent au massacre se réfugient chez les Indiens, puis se mettent à reconstruire leurs maisons.

En 1690, un siècle et demi s'est écoulé depuis que Jacques Cartier a été accueilli dans les villages iroquois de Stadacona et de Hochelaga. Stadacona est devenu Québec, et Hochelaga, Montréal. C'est alors



David Orchard, agriculteur en Saskatchewan, est président d'un organisme national qui lutte contre le traité de libre-échange.

que les habitants de la Nouvelle-Angleterre, qui sont vingt fois plus nombreux que les Canadiens français, décident d'envahir le Canada car, comme l'explique un membre influent du clergé de la Nouvelle-Angleterre, Cotton Mather, il faut se débarrasser des Indiens qui « infestent le pays... Les Français et les Indiens, ce sont à moitié des Français indianisés et à moitié des Indiens francisés... qu'il faut affaiblir... à jamais ». Des troupes quittent donc New York pour Montréal, tandis que trente-quatre navires transportant 2 300 hommes quittent Boston pour Québec, dont ils exigent la reddition. Le « vaillant gouverneur » du Canada, le comte Frontenac, fait alors cette remarque célèbre : « Je ne répondrai à votre général que par la bouche de mes canons. » L'envahisseur bat en retraite, près d'un millier de ses hommes ayant succombé aux balles et à la variole ou ayant disparu en mer.

En 1711, l'armée du Massachusetts reprend l'offensive. Plus de 2 000 soldats se dirigent vers Montréal et 6 000 prennent le bateau pour Québec, soit une force représentant près de la moitié de la population du Canada. Leur défaite est précipitée par une terrible tempête sur le Saint-Laurent, défaite que l'on célèbre à Québec en donnant à l'église Notre Dame *de la* Victoire (en honneur de la victoire de Frontenac) le nom de Notre Dame *des* Victoires, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Voyant qu'elles ne peuvent pas s'emparer du Canada sans l'armée, la marine et l'influence diplomatique de la Grande-Bretagne, les colonies américaines, qui convoitent les terres, les routes commerciales, les ressources, les fourrures et le poisson du Canada, entreprennent de convaincre la Grande-Bretagne de livrer elle-même l'assaut. Selon l'historien Guy Frégaut, « La conquête du Canada ... était avant tout une idée américaine... C'était aussi, dans un certain sens, une idée imposée par l'Amérique à la mère patrie. » En juin 1759, le général James Wolfe arrive à Québec avec deux cents navires. Près de la moitié des hommes mobilisés contre le Canada sont des colons américains ; les premiers à débarquer et à mourir sur le sol canadien viennent du Connecticut. Les Rangers américains incendient les établissements le long du Saint-Laurent. Les hommes qui leur résistent sont fusillés et scalpés. Le gouverneur du Maryland manifeste son étonnement devant la résistance acharnée des Canadiens de tous âges.

Après la victoire britannique et américaine, un Benjamin Franklin jubilant annonce que le Canada va disparaître d'ici dix ans. En effet, les colons américains vont noyer les Canadiens français, afin de les « assimiler et de les incorporer dans notre société, avec sa langue et ses coutumes ».

James Murray, le gouverneur de Québec qui avait été nommé par les Britanniques, refuse d'imposer l'assimilation réclamée par les hommes d'affaires anglais et américains, « les fanatiques les plus cruels, les plus ignorants et les plus cupides que j'aie jamais connus », déclare-t-il. La Grande-Bretagne renvoie les Américains chez eux et renonce à la politique d'assimilation.

En 1775, l'une des premières décisions de politique étrangère du nouveau Congrès de Philadelphie est de décréter l'invasion du Canada. L'Armée révolutionnaire de George Washington entre dans Montréal, donne à ses habitants quatre heures pour se rendre et leur ordonne « d'élire des délégués au Congrès continental et de se déclarer la quatorzième colonie américaine ». L'*Adresse du Congrès aux habitants de la province de Québec* explique à ces derniers « Vous serez libérés par notre conquête, si vous agissez comme vous devriez ». Benjamin Franklin vient même organiser les élections dans le « Territoire libéré ». Pendant six mois, les Américains occupent Montréal et font le siège de Québec, mais ils finissent par battre en retraite face à une armée de soldats britanniques, canadiens français et indiens. On estime à cinq mille le nombre des victimes chez les Américains.

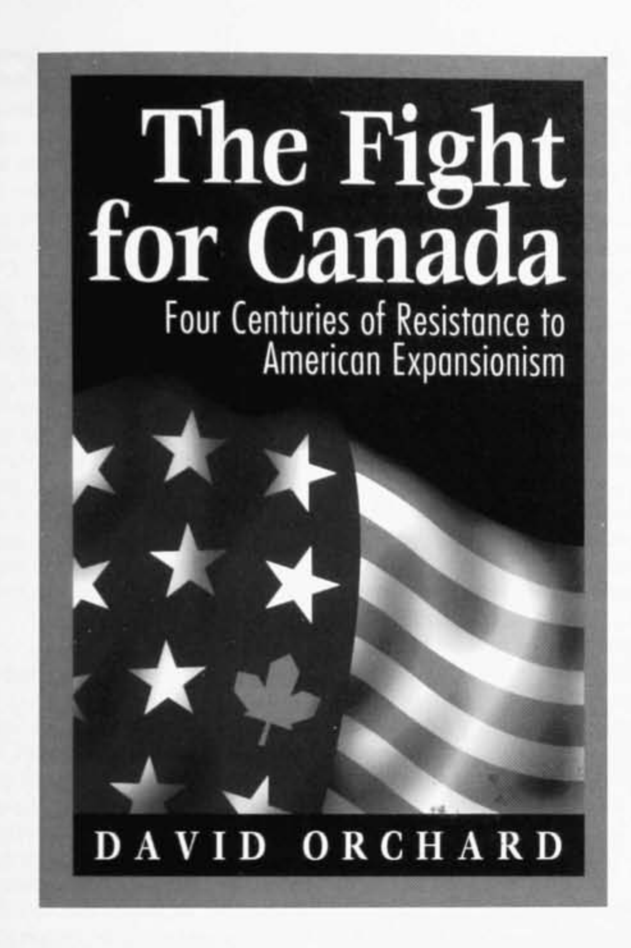
En 1812, Thomas Jefferson déclare que « l'acquisition du Canada cette année... ne sera qu'une simple intervention ». Et les troupes américaines de débarquer une fois encore au Canada. « Nous allons », annonça le général Andrew Jackson, futur président américain, « nous prévaloir de notre droit au libre-échange et ouvrir le marché aux produits de notre sol... afin d'égaler les exploits de Rome et de faire flotter l'étendard républicain sur les Plaines d'Abraham ». Selon le représentant de la Virginie, John Randolph, le Congrès répond « à l'unisson par un seul mot, toujours le même : le Canada, le Canada, le Canada ! » Sous le vaillant commandement du chef indien Tecumseh, du général Isaac Brock et du colonel Charles-Michel de Salaberry, l'alliance des forces indiennes, françaises et anglaises parvient à refouler l'armée américaine après une guerre meurtrière qui aura duré deux ans.

C'EST GRÂCE À LA VIGILANCE DES DIRIGEANTS CANADIENS QUE LE CANADA N'A PAS ÉTÉ INTÉGRÉ AUX ÉTATS DU SUD, MAIS CETTE VIGILANCE A AUJOURD'HUI DISPARU.

En 1844, James Polk gagne la présidence avec le slogan « 54°40' ou la guerre », revendiquant par là tout l'ouest de l'Amérique du Nord. Selon John O'Sullivan, journaliste influent de New York, les États-Unis n'ont que faire « des vieux textes de droit international » pour revendiquer le continent car « nous avons un titre plus solide... celui que nous a donné le Destin de nous rendre maîtres de l'ensemble du continent que la Providence nous a légué ».

C'est la menace de l'invasion américaine qui pousse les colonies canadiennes à se regrouper en une confédération, au grand dam de Washington. « Il est dans l'ordre naturel des choses », déclare le secrétaire d'État, William Seward, « que l'ensemble du continent, et pas seulement trente-six États, se retrouve un jour ou l'autre dans l'enceinte magique de l'Union américaine ». Il exhorte un banquier américain d'acheter les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la terre de Rupert (le nord du Québec et de l'Ontario et une grande partie de l'Ouest) avant que le Canada ne le fasse, et il négocie l'achat de l'Alaska à la Russie, s'appropriant ainsi toute l'extrémité nord-ouest du continent, dans le but avoué de faire échouer la Confédération. Le Massachusetts adopte une résolution en faveur de l'annexion du Canada et, en juillet 1866, le Congrès dépose un projet de loi sur « l'admission des États de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Bas-Canada et du Haut-Canada, et ... des Selkirk, de la Saskatchewan et de la Colombie... comme États et Territoires des États-Unis d'Amérique ».

Thomas d'Arcy McGee conseille aux Canadiens « de ne dormir que d'un œil », car « l'acquisition du Canada a toujours été et sera toujours le dessein de la Confédération américaine... », thème que les tribuns canadiens français de l'Union ne cesseront de répéter. Étienne-Pascal Taché, premier ministre (du Canada-Uni), ancien officier de la guerre de 1812 et ardent défenseur de la Confédération, déclare que « si nous ne savons pas saisir l'occasion qui se présente, nous serons intégrés, de gré ou de force, dans l'Union américaine ». Hector Langevin, solliciteur général, interroge ses compatriotes : « Qu'adviendra-t-il des Canadiens français si nous sommes annexés par les États-Unis ? Voyez ce qu'il est advenu des Français en Louisiane. » Quant à George-Étienne Cartier, il fait en 1865, devant le Parlement canadien à Québec, un brillant discours de trois heures en faveur de la Confédération, qu'il conclut en ces termes : « De deux choses l'une : ou nous obtenons une confédération britannique américaine, ou nous sommes absorbés par la confédération américaine. » Séparées, les provinces canadiennes sont sans défense face aux États-Unis, mais, regroupées en une nouvelle



fédération, disait-il, elles connaîtront prospérité, gloire et puissance.

Ne réussissant pas à contrôler le Canada par des moyens militaires ou diplomatiques, les États-Unis proposent de négocier le libre-échange dans le cadre d'un traité de réciprocité. Un projet de loi sur l'union commerciale avec le Canada est adopté au Sénat américain. Son auteur, John Sherman, de l'Ohio, le défend en ces termes: « L'union avec le Canada ne se fera pas en adoptant des lois hostiles... mais plutôt en lui faisant des propositions amicales », la meilleure étant « la liberté des échanges commerciaux ».

Les Libéraux se déclarant partisans d'une « réciprocité sans limites », les fonds américains affluent dans leurs coffres. John A. Macdonald, alors âgé de 76 ans, se bat avec l'énergie du désespoir. Le libre-échange, déclare-t-il pendant la campagne électorale de 1891, peu de temps avant sa mort, n'est qu'une « trahison mal déguisée », « une pure folie » dont « le résultat inéluctable sera l'annexion du Canada par les États-Unis ». Comment notre pays pourra-t-il conserver son indépendance politique après avoir renoncé à son indépendance économique, demande-t-il à ses compatriotes ?

Les électeurs se rangent à l'avis de Macdonald, et l'ancien chef libéral, Edward Blake, rompt avec son parti sur cette question. Le libre-échange, affirme-t-il, c'est l'union commerciale, et l'union commerciale conduit inévitablement à l'union politique avec les États-Unis.

Au début du XXe siècle, les efforts déployés dans le cadre de la Politique nationale de Macdonald pour encourager les échanges est-ouest commencent à porter fruit. Les industries canadiennes se développent rapidement, 70 p. 100 des revenus du gouvernement proviennent des droits de douane et il n'y a pas d'impôt sur le revenu. Le Canada a rejeté le continentalisme et il jouit d'une prospérité sans précédent. Le secrétaire d'État américain, Elihu Root, en exprime des regrets : « Le Canada s'est résolument engagé à protéger et à développer ses industries embryonnaires... Il va faire le même chemin que celui que nous avons parcouru. »

Une note adressée au président décrit les façons de saboter la Politique nationale et de la remplacer par un système favorisant « le courant naturel des échanges, du nord au sud et du sud au nord ». Au début de 1910, un télégramme arrive à Ottawa, faisant part de « l'urgent désir » du président Taft de négocier un accord de libre-échange. L'accord qui s'ensuit est, selon ses propres termes, « la mesure la plus importante de mon administration ». Le libre-échange, écrit-il, « fera du Canada un simple satellite des États-Unis ».

Dans une réplique passionnée au projet de libre-échange du gouvernement, George Foster, porte-parole du Parti conservateur en matière de finances, déclare à la Chambre que « nous n'avons jamais eu à débattre au Canada d'une question aussi importante... aussi lourde de conséquences... Vous parlez de votre commerce extérieur, et vous vous en vantez comme si c'était ce qu'il y a de plus important pour le Canada... Mais qu'est-ce qui est le plus important pour le Canada ? Le commerce interprovincial... c'est là l'essence même de notre pays... Des bataillons de soldats ne sont pas la menace la plus grave pour notre pays. Souvent, la lutte commerciale est plus meurtrière que la lutte armée... et si les Américains insistent tant pour que cette loi

soit adoptée, c'est dans un dessein non pas économique mais politique : celui de la conquête du Canada, encore et toujours ».

Avec l'aide d'Henri Bourassa, du Québec, le chef conservateur, Robert Borden, réussit à soumettre le traité à un vote, à le faire rejeter et à remporter les célèbres élections de 1911 sur le libre-échange.

Au milieu des années 1930, le Canada et les États-Unis recommencent à négocier un accord commercial. Dans une note révélatrice qu'il envoie à son gouvernement, Norman Armour, l'ambassadeur américain à Ottawa, préconise la signature d'un accord commercial afin d'amener le Canada « dans le giron économique et surtout politique » des États-Unis. Le Canada, en protégeant son économie, a acquis la capacité « de concurrencer sérieusement nos exportations sur les marchés étrangers ». Si cette tendance se maintient, poursuit-il, le Canada « risque de devenir en peu de temps notre principal concurrent... L'économie canadienne en est à ses débuts, il est donc encore possible de l'orienter vers des productions complémentaires, plutôt que vers des productions qui nous feraient une grande concurrence ». La signature d'un accord commercial permettrait aux États-Unis de « créer des industries canadiennes qui ne concurrenceront pas sérieusement notre production intérieure... N'avons-nous pas intérêt, sur le plan politique, à nous assurer que notre voisin, le Canada... appuie nos politiques à l'égard de l'Amérique latine... de l'Extrême-Orient et d'ailleurs, et qu'il se sente lié à nous par toutes sortes de considérations pratiques ? »

En 1935, MacKenzie King et Franklin Roosevelt signent l'Accord canado-américain de réciprocité commerciale. Certes, on est loin du libre-échange, mais cet accord met en place la structure économique qui permettra aux Américains de prendre le contrôle de vastes pans de l'économie canadienne au cours des cinquante années qui vont suivre. Un porte-parole du département d'État qualifie même d'« époustouflants » les avantages qu'en retirent les États-Unis. En 1948, l'administration américaine propose le libre-échange qui, selon le département d'État, devrait « modifier radicalement le courant des échanges commerciaux du Canada en privilégiant l'axe nord-sud plutôt que l'axe est-ouest ». Le négociateur canadien, John Deutsch, se rend compte que le prix à payer sera « notre indépendance politique, en ce sens que nous n'aurons plus le contrôle réel de nos politiques nationales... Celles-ci seront décidées à Washington. » Finalement, King rejette le texte final, estimant que, « à part une déclaration de guerre, aucun chef de gouvernement n'a eu à étudier une proposition aussi lourde de conséquences ». Il se dit convaincu que « l'objectif à long terme des Américains est d'absorber le Canada ».

EN 1812, THOMAS JEFFERSON DÉCLARE QUE « L'ACQUISITION DU CANADA CETTE ANNÉE... NE SERA QU'UNE SIMPLE INTERVENTION ».

En 1980, les entreprises américaines contrôlent la majeure partie de la production pétrolière du Canada ; depuis 1947, elles ont acquis des intérêts majoritaires dans 300 entreprises canadiennes. Le président de la National Coal Association américaine déclare en 1971 devant le Sénat américain : « Notre gouvernement considère les ressources énergétiques du Canada comme les siennes. »

Face à cette situation, le gouvernement de Pierre Trudeau adopte le Programme énergétique national, dont l'objectif est d'assurer que 50 p. 100 de l'industrie appartiennent à des intérêts canadiens et que les prix intérieurs du pétrole et du gaz naturel restent en-dessous des cours mondiaux. De cette façon, l'industrie canadienne aura la possibilité de concurrencer l'industrie américaine, pour la première fois depuis la Politique nationale de Macdonald. C'est aussi la première fois qu'un gouvernement canadien essaie de reprendre le contrôle d'un secteur vital de son économie passé sous domination étrangère. Les sociétés pétrolières américaines et leur gouvernement sont bien sûr indignés : l'économie américaine a beau appartenir à 97 p. 100 à des intérêts américains, il leur paraît inconcevable que le Canada veuille contrôler 50 p. 100 de son industrie énergétique.

Quoi qu'il en soit, les sondages, y compris ceux des sociétés pétrolières, révèlent que les Canadiens appuient massivement leur gouvernement et qu'ils voudraient même qu'il aille plus loin. Quatre ans plus tard, le taux de canadianisation de l'industrie a grimpé de façon spectaculaire pour atteindre 40 p. 100, et le Canada, qui était six ans auparavant un importateur net de plus de un million de barils de pétrole par jour, est presque auto-suffisant. Dépité, un représentant américain admet que « toutes les mesures de représailles envisagées nous font plus de mal qu'à eux ».

Le programme énergétique national effraie quelques Américains influents. La réponse, tout comme en 1891, en 1911 et en 1948, est de proposer un accord de « libre-échange ». En 1984, les Canadiens élisent un nouveau premier ministre qui, aux dires du président de son propre parti, est soutenu par des fonds étrangers. En 1988, ce premier ministre signe un accord que les Etats-Unis n'avaient pas réussi à obtenir après plus d'un siècle d'effort continu. ■

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

QUAND IL Y A PÉRIL EN LA DEMEURE

Geneviève Manseau

Au Québec, des bambins de six ans se tuent : cela ne se dit pas officiellement ni statistiquement, mais seulement dans des réunions de travail de ces habitués de l'enfance mal-aimée que sont les intervenants des centres-jeunesse, comme le fait Daniel Hamelin, psycho-éducateur depuis dix-sept ans en poste à la Cité des prairies. La raison de tels suicides n'est jamais claire cependant.

Dans la pièce *Les démons* de Dostoïevsky, présentée au printemps à l'Espace La veillée, une gamine se pend, mais, là, on sait pourquoi. Elle a été abusée par un pensionnaire de ses parents, Stavroguine, plus proche d'elle en fait que les auteurs de ses jours, peu soucieux de leur fille d'après les dires mêmes de son suborneur.

L'abus sexuel des enfants, lorsqu'il est commis par un étranger, comme dans le cas des affaires Bernardo et Dutroux, soulève le dégoût de tous. Mais quand il s'agit d'un proche, ce qui arrive bien plus fréquemment selon les spécialistes du domaine, la réaction se borne souvent à un silence embarrassé.

AU QUÉBEC, DES BAMBINS DE SIX ANS SE TUENT.

Sur quel type de terrain pareils abus apparaissent-ils ? Quelles valeurs, quels comportements les favorisent ? Telles étaient les questions posées, dans le cadre de la présente chronique, à Daniel Hamelin, ainsi qu'à deux de ces femmes anonymes dont on ne soupçonne pas la douloureuse histoire, Mme V. et Mme R.



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle est aussi détentrice d'une maîtrise de linguistique et possède une formation et une expérience en journalisme.

TU PENSES QUE TON CONJOINT EST LÀ POUR TOI, MAIS EN RÉALITÉ, IL EST LÀ POUR TON FILS !

Confidence d'une mère de garçon abusé à Daniel Hamelin

Dans le cadre de mes fonctions au centre-jeunesse de la Cité des prairies, il m'arrive de recevoir les confidences de mères venues visiter leur garçon, pensionnaire chez nous. L'une d'elles m'a dit qu'elle soupçonnait son conjoint d'avoir abusé de son fils alors qu'il était enfant. Se remémorant cette époque, elle s'aperçoit qu'elle aurait dû être alertée par un certain nombre de signaux, en particulier quand l'ex-compagne de son conjoint l'a appelée pour lui dire : « Tu penses qu'il est là pour toi, mais en réalité, il est là pour ton fils ».

Ce ne sont généralement pas les mères qui abusent. Par contre, elles font parfois preuve d'une forme d'immaturité. Si je voulais donner un exemple exagéré, je parlerais de la femme qui va laisser son partenaire sexuel du moment baigner les enfants pendant qu'elle va au bingo. Toutes les situations sont loin de présenter un caractère aussi simpliste, mais mon expérience m'a démontré qu'une certaine manière qu'a la mère d'être absente entraîne des conséquences néfastes pour ses enfants, garçons ou filles. Le conjoint, lui, sait tirer profit de telles occasions pour se comporter en prédateur conscient.

Je dis « le conjoint » et non « le père » parce que l'un ne coïncide pas toujours avec l'autre. D'ailleurs, à regarder nos dossiers de près, tout se passe comme si le risque pour l'enfant s'aggravait en proportion du nombre de « compagnons » que se donne la mère. En effet, notre population de garçons abusés provient surtout de foyers éclatés, sans qu'on puisse cependant affirmer que tous les foyers éclatés sont le théâtre d'abus. Ce qu'il faut retenir, que l'on vive ou non une situation de famille recomposée, c'est que la notion d'interdit doit être clairement véhiculée par les adultes pour assurer une frontière protectrice. Certains jeux physiques constituent ainsi un danger, dans la mesure où ils préparent le terrain à l'inceste.

J'ai eu à m'occuper d'un jeune dont le dossier portait la mention : « Ne pas laisser seul avec des enfants ». A 15 ans, il nous arrivait de l'hôpital Rivière-des-prairies où on l'avait fait interner pour ses crises graves d'agressivité. Il avait fallu non seulement le mettre sous médication, mais le garder attaché. Selon l'évaluation réalisée à Pinel, abusé en bas âge par sa mère et par son père, lui-même avait abusé de sa sœur. Mon travail auprès de lui consistait à l'aider à nommer les faits de façon à prévenir le risque de récidive. Au bout d'un certain nombre de rencontres, il a fini par cracher le morceau. Le drame était qu'il ne voulait pas se rappeler l'abus subi de la part du père, seul parent encore prêt à le recevoir chez lui. Aujourd'hui, ni l'un ni l'autre n'en parle, par l'effet d'une sorte de pensée magique voulant que « si on garde le silence là-dessus, ça ne vous affectera plus ». Mais la question est : quand le jeune aura à composer avec sa propre sexualité, qu'en fera-t-il ?

SELON LES DONNÉES DE NOTRE CENTRE SUR NOS PENSIONNAIRES, UN GARÇON SUR TROIS A VÉCU UNE SITUATION D'ABUS, SOIT COMME VICTIME, SOIT COMME AGRESSEUR, ET QUE DEUX TIERS DES GARÇONS ABUSÉS SONT EUX-MÊMES DEVENUS DES ABUSEURS.

Il faut savoir que, selon les données de notre Centre sur nos pensionnaires, un garçon sur trois a vécu une situation d'abus, soit comme victime, soit comme agresseur, et que deux tiers des garçons abusés sont eux-mêmes devenus des abuseurs. Souvent, ils s'en sont pris à leur sœur, dont ils étaient jaloux et qu'ils voulaient « punir » par un geste qui, à leurs yeux, leur redonnait du pouvoir. Même si quelques-uns, par la suite, disent le regretter, en réalité, ils tiennent un discours vide, car leur sensibilité n'est pas touchée : « Ils se savent responsables, mais n'en souffrent pas. »

UNE BELLE FAMILLE TRADITIONNELLE !

Madame V., abusée à 9 ans par un frère aîné

Mon père et ma mère étaient l'un et l'autre issus de « bonnes familles », c'est-à-dire qu'ils avaient vécu leur jeunesse dans les beaux quartiers, avaient eu accès à une éducation privilégiée et, en prime, à l'apprentissage de langues étrangères, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances littéraires, musicales et artistiques, à des voyages à l'étranger, aux stations de villégiature à la mode, de même qu'au carnet mondain des journaux de l'entre-deux-guerres. Beaux tous les deux, remplis d'idéal, il ne leur manquait plus qu'à avoir de nombreux enfants.



photo Olivier Rodriguez

Témoin de l'extraordinaire énergie libératrice qui anime les jeunes mal aimés, cette sculpture, réalisée par Rusdi Genest en 1987, se dresse à l'entrée du centre-jeunesse de la Cité des Prairies. À Montréal, de tels centres se comptent sur les doigts de la main... et Boscoville fermerait !

Ils en avaient déjà trois quand je suis venue au monde. Je ne sais pas s'ils étaient heureux avant, car mes souvenirs ne me les représentent qu'en état de guerre larvée, mais incessante. Quelque chose les divisait profondément. Quoi au juste, je n'ai jamais réussi à le découvrir par leurs échanges verbaux, généralement limités à l'expression de bons sentiments. Sans doute ma mère, qui croyait au Prince charmant, ne retrouvait-elle pas auprès du sien les plaisirs mondains, le confort matériel, la sécurité bourgeoise dont se composait, à ses yeux, une « vie normale ». Il est certain aussi que mon père, méprisant de tels artifices, y préférait la poursuite de valeurs comme le renoncement à l'ambition, l'amour du terroir, la recherche d'une vie simple au contact de gens tout aussi simples. Il nourrissait apparemment l'espoir que, par la revanche des berceaux, s'imposerait la supériorité de la « race » et son éventuel triomphe dans une Amérique enfin convertie aux « vrais » principes qui sauvent du péché, cette force ravageuse contre laquelle l'homme ne peut rien par ses seules forces.

Or, le péché hantait notre famille, car nous poussions pour ainsi dire tout seuls, livrés à nous-mêmes — si l'on excepte, bien sûr, les préceptes mécanistes du catéchisme — sans que ni l'un ni l'autre de nos parents ne s'avisent que le respect de l'autre et le partage, ça ne va pas de soi. Sévissait de manière habituelle un climat de dénigrement et de compétition entre les enfants, qui devaient constamment s'accommoder de voir subdiviser les chambres à coucher afin

de faire place à un nouveau rejeton. Les aînés, du sexe masculin, étant les plus forts, agressaient ou tentaient d'agresser les plus jeunes lorsqu'un moment propice se présentait. Non seulement j'ai subi une telle agression, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'il en a été de même pour au moins deux de mes frères et de mes sœurs.

Ainsi ai-je appris très tôt que la fraternité n'existait qu'en surface, du moins dans ma famille, que, dans la réalité des choses, elle représentait la position rêvée pour humilier et exploiter plus faible que soi. Parvenue tant bien que mal à l'âge adulte, j'ai tenté de savoir pourquoi mes parents, mis au courant de l'abus à l'époque, n'avaient pas cru bon d'exiger des excuses de la part du coupable. Ma mère a commencé par me taxer de méchanceté : « Comment peux-tu dire des choses pareilles ? » pour finir sur un : « Tu étais bien aguichante quand tu étais enfant ! » en passant par un : « Maintenant que tu fais ta propre vie, tu devrais oublier tout ça ! ». Quant à mon père — un homme que j'aimais profondément — il s'est borné à un seul commentaire, étrange en vérité : « Tu ne sais pas ce que c'est, toi, que d'avoir à lutter contre un démon durant sa vie entière... » Ils sont morts tous les deux sans m'avoir donné d'autre explication. De complicités en complicités, j'ai déduit que, peut-être, l'abus venait de plus loin encore que je n'avais imaginé. Et quand on me parle aujourd'hui de belles familles traditionnelles, je me demande combien avaient les mêmes dessous que la mienne. La culture de « l'entre-nous », moi, ça me donne envie de vomir.

JE ME DISAIS : « SI JE SUIS BONNE, J'ATTIRE DES GENS QUI SONT BONS. »

Madame R., mère d'une fillette abusée par son conjoint

Maintenant que j'ai plus de 40 ans, je revois ma vie et me rends compte de ma naïveté. Je pensais que tout le monde ressemblait à mes parents, des gens bons qui s'aiment encore comme au premier jour et qui m'ont élevée dans un climat d'affection et de partage. Nous étions onze chez nous, mais aucun d'entre nous n'était délinquant. Quand nous demandions de l'argent pour une sortie à mon père, un modeste employé, et qu'il ne pouvait pas nous en donner, il nous faisait simplement comprendre que l'argent était réservé aux choses importantes, la nourriture, les vêtements, une cour pour jouer. Ni lui ni ma mère ne nous ont imposé leurs rêves lorsqu'il a été question de nous choisir un avenir, ils nous reconnaissaient le droit à notre propre choix.

Par contre, dans les familles des deux conjoints que j'ai eus, les choses étaient différentes. Je me suis mariée à 18 ans avec le premier beau grand blond qui s'est intéressé à moi suffisamment pour passer par l'église avant de me toucher. C'est seulement après nos noces qu'il s'est vanté d'avoir été battu toute son enfance par un père également abuseur. Le jour où j'ai eu le malheur d'exprimer des opinions contraires aux siennes, mon bel époux s'est mis à me frapper à son tour. A cause de mes enfants — j'en ai eu trois — je suis quand même restée dix ans avec lui.

Ce premier échec m'avait complètement enlevé le goût de toute forme de relation avec un homme. Jusqu'au jour où j'ai rencontré, dans une fête d'amis, un inconnu qui m'a souri pendant que je dansais — il faut dire que, pour moi, la danse est un moyen privilégié de communication ! Lui n'était pas séduisant comme l'autre, mais dès qu'il a ouvert la bouche, j'ai été éblouie par sa facilité de parole. Même si j'avais des enfants encore jeunes, il voulait me revoir. Alors, nous avons fini par vivre ensemble.

Un jour, après que son père soit venu faire des travaux dans mon sous-sol, j'ai appris que ce dernier y avait attiré ma fillette de 9 ans pour abuser d'elle. Je n'ai pas douté des faits parce qu'ils m'ont été rapportés par deux personnes différentes qui avaient toute ma confiance. Quand j'ai demandé à mon compagnon d'agir, il m'a répondu qu'il valait mieux ne rien faire parce que sa mère « était prise du cœur » ! C'est moi seule qui ai déposé plainte à la D.P.J. Et j'ai su alors que nous devions nous séparer.

QUAND ON ME PARLE AUJOURD'HUI DE BELLES FAMILLES TRADITIONNELLES, JE ME DEMANDE COMBIEN AVAIENT LES MÊMES DESSOUS QUE LA MIENNE.

Mais après deux ans de séparation, quand je l'ai revu par hasard, l'attirance que j'avais pour lui n'était pas morte. Nous sommes redevenus amants. Il est revenu plus ou moins vivre à la maison. Les samedi où le besoin me prenait d'aller faire de la danse aérobique, il m'offrait de garder ma fille, et j'acceptais sans penser à mal. C'est au cours de ces soirées qu'à son tour, il a profité d'elle, comme m'en a informée plus tard une tierce personne à qui mon enfant avait fini par se confier. J'aurais dû m'en douter déjà, car il m'était arrivé de remarquer certains gestes trop familiers. Mais, amoureuse que j'étais de lui, je ne pouvais pas y croire.

J'ai chassé cet homme depuis et j'ai entamé des poursuites judiciaires contre lui. Il ne reconnaît pas les faits et a même été jusqu'à envoyer une carte d'anniversaire à ma fille pour lui dire qu'il serait toujours son père. Aussi le procès promet-il d'être long et difficile. Mais je pense qu'il faut dénoncer et punir de tels actes, ne pas s'en rendre complice en gardant le silence parce que l'abus d'un enfant, c'est tout simplement irrecevable, comme d'empêcher une fleur de pousser. ■

GENÈSE DU NATIONALISME QUÉBÉCOIS

Marc Angenot



Catherine Pomeyrols

LES INTELLECTUELS QUÉBÉCOIS : FORMATION ET ENGAGEMENTS 1919-1939

L'Harmattan



Marc Angenot est professeur de lettres à l'université McGill.

L'histoire des intellectuels forme un secteur particulier de l'historiographie française et correspond à une problématique relativement neuve, très dynamique aujourd'hui, qu'illustre par exemple l'ouvrage de synthèse de Pascal Ory et J.-Fr. Sirinelli, *Les Intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours* (Colin, 1992).

Les historiens français se sont souvent demandé si l'objet « intellectuel » pouvait à proprement parler exister à d'autres époques et surtout dans d'autres sociétés que la société française moderne — de Zola à Jean-Paul Sartre et de celui-ci à Bernard-Henri Lévy. Le mot même d'« intellectuel » (comme substantif) a été inventé, au milieu des polémiques de l'Affaire Dreyfus, par des « dreyfusards », des gens qui se situaient résolument à gauche et luttaient contre d'autres individus qui se déclaraient, eux, des « nationalistes » (néologisme apparu à la même époque), mais qui se vantaient aussi d'aventure de représenter le « parti de l'intelligence ». Le mot n'a réussi en France que parce qu'il comportait un jugement de valeur et résumait un mythe qui avait des côtés complaisants : celui de l'artiste et de l'universitaire républicains qui, interpellés par la Justice et la Vérité, désireux de défendre le Progrès, se lançaient dans le débat public et mettaient leur prestige et leur autorité au service d'une juste cause (toutes les causes ultérieures épousées par des « intellectuels » n'ont pas été aussi « justes » que la cause de Dreyfus !)

Pour l'historien d'aujourd'hui, il importe pourtant de donner à la notion un caractère plus neutre et plus objectif, qui permette de travailler avec elle : les adversaires nationalistes de Dreyfus, académiciens comme Jules Lemaître ou Maurice Barrès, journalistes comme le vieil Édouard Drumont ou le jeune Charles Maurras, étaient aussi des « intellectuels ». Pas seulement parce qu'ils faisaient métier d'écrire mais, aussi, parce qu'ils correspondent fort bien à la définition que posent Ory et Sirinelli et que voici : un intellectuel, c'est « *un homme du culturel, créateur ou médiateur, mis en situation d'homme du politique, producteur ou consommateur d'idéologie* ».

C'est dire en peu de mots que l'intellectuel ne forme pas simplement une *catégorie socioprofessionnelle*, mais qu'il correspond à un statut social revendiqué et choisi. C'est parce que les intellectuels, d'ailleurs en conflit entre eux le plus souvent, veulent exercer un *pouvoir* dans la cité qu'ils constituent un phénomène historique particulier et significatif. La notion d'intellectuel a donc été rendue plus large et plus opératoire et, d'autre part, elle a été transposée par divers historiens à d'autres sociétés que la France de l'Affaire Dreyfus et après. On pourrait citer des travaux récents qui étudient les intellectuels arabes, japonais, des pays de l'Est, sans parler du livre fameux de J. Le Goff sur *Les Intellectuels au Moyen âge*.

LE NATIONALISME EN SES DIVERS AVATARS FORME L'HÉGÉMONIE ENGLOBANTE DE CES CANADIENS FRANÇAIS, UNE HÉGÉMONIE QUI PÈSE ALORS SUR TOUS ET QUI EST INSÉPARABLE DU CARACTÈRE « DE DROITE » DE TOUTE LEUR FORMATION SCOLAIRE.

Ce préambule pour dire qu'une histoire des « intellectuels québécois » d'avant l'ainsi nommée « Révolution tranquille » était tout à fait tentante, mais n'allait pas de soi. Il est non seulement bien difficile de découvrir des « intellectuels

de gauche », au sens français, dans la société canadienne-française de la première moitié de ce siècle, mais encore, il ne suffit pas d'être un prêtre savant ou érudit ni encore un universitaire laïc limité à sa discipline pour être un « intellectuel » au sens de la définition ci-dessus.

Catherine Pomeyrols, jeune chercheuse qui enseigne à l'Université de Nantes et est directrice de rédaction de la revue *Sources*, a livré un travail d'un intérêt soutenu et d'une érudition perspicace, d'une documentation riche et largement inexploitée, superbe exemple des exigences et de la force de l'historiographie française actuelle, sur les intellectuels du Québec francophone pendant vingt années cruciales, 1919-1939. Elle insiste en effet, comme le dit son sous-titre, sur les particularités frappantes de la *formation* qu'ont reçue ceux-ci. Ce sont les sociétés qui engendrent leurs intellectuels, même lorsque ceux-ci, pour jouer pleinement leur rôle, se transforment parfois en fils ingrats. L'ouvrage comporte notamment une analyse détaillée et fascinante à la fois de la formation solide *et* de l'endoctrinement idéologique massif octroyés par les collèges classiques d'antan, collèges par lesquels tous ces intellectuels d'autrefois ont passé.

On a affaire à une société francophone où l'antiparlementarisme, l'antidémocratie et l'antisocialisme par exemple sont des valeurs dominantes : on peut les nuancer, on peut s'en écarter, mais elles pèsent sur la culture tout entière.

Ce livre détaillé, précis, complexe, qui montre, sans prendre parti de façon explicite ou polémique, le poids de l'Église et du cléricalisme sur toute la vie sociale et culturelle, les influences décisives de voyages en France et de contacts parisiens (toujours limités, hélas, à des gens de droite, des maurrassiens aux personnalistes) pour un grand nombre de figures-clés formées dans les années 1920 et 30, la diversité des trajectoires, les conformités et les dissidences — et les limites de la dissidence. Ce livre ne se résume pas. Il faut simplement aller le lire et, en le lisant, en savourant la finesse du détail, du « rendu » comme on dit dans la critique picturale, on ne pourra que souhaiter que ce genre de recherche soit prolongé en remontant à la fois dans le passé (du côté du règne ultramontain de Mgr Bourget) et en continuant dans les années quarante et au-delà. Je connais du reste plusieurs jeunes chercheurs et chercheuses qui s'y sont mis.

Catherine Pomeyrols, jeune chercheuse qui enseigne à l'Université de Nantes et est directrice de rédaction de la revue Sources, a livré un travail d'un intérêt soutenu et d'une érudition perspicace, d'une documentation riche et largement inexploitée.

Simplement, ce livre inspire un certain nombre de réflexions générales. Je vous en propose quelques-unes. Si on avait voulu donner à ce bel ouvrage un sous-titre odieusement raccrocheur, on aurait pu titrer : *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Grande noirceur et n'avez jamais osé demander.* Madame Pomeyrols a un grand avantage, un avantage décisif : elle n'est pas « d'ici ». Elle n'a pas à affronter les états d'âme compliqués, les autocensures de connivence, les plaidoyers maladroits, les complexes d'infériorité compensés de rodomontades, de beaucoup de petits historiens, journalistes et essayistes québécois face à un passé « qui ne passe pas ». (Pas tous, loin s'en faut et je m'empresse de le dire : qu'on songe aux travaux de pionnier informé et perspicace d'un Yvan Lamonde, par exemple). Quand elle décrit des programmes scolaires ou expose des opinions politiques d'autrefois, elle n'a simplement pas à se glorifier ou à s'excuser personnellement : elle vous décrit cela avec la sérénité d'un géographe qui décrirait une chaîne de montagnes. La prétendue « Grande noirceur », la voici donc décrite en toute sérénité et complexité : les choses ne sont pas si noires d'abord, en dépit d'une surveillance cléricale que beaucoup éprouvent d'ailleurs comme étouffante et le font savoir, il y a bel et bien des intellectuels en nombre entre Québec et Montréal, qui font ce que font partout les intellectuels : ils pétitionnent, ils lancent des revues littéraires et politiques, ils s'invectivent entre eux et se mettent mal avec les autorités divines et séculières.

Cependant pour moi, au-delà des idées toutes faites et des caricatures, l'expression de « Grande noirceur » reçoit de ce livre une confirmation nuancée. Car le livre de C. Pomeyrols peut, plus sérieusement et plus gravement, être abordé comme une *Genèse du nationalisme moderne* — de la doctrine nationaliste et de ses agents.

Le nationalisme en ses divers avatars forme l'hégémonie englobante de ces Canadiens français, une hégémonie qui pèse alors sur tous et qui est inséparable du caractère « de droite » de toute leur formation scolaire. Les uns et les autres acquièrent, à l'orée de l'âge adulte, des convictions politiques et sociales à partir d'une référence française où, typiquement, les notions de droite et de gauche ont une importance décisive dans la vie politique. Ce qui frappe, dans le Québec de 1919-39, c'est l'absence presque totale, la non-pénétration d'idées « de gauche » quelles qu'elles soient — rationalistes, laïques, radicales (au sens français), socialistes, communistes etc. On voit au Québec tout un spectre des couleurs politiques

mais, pour prolonger l'image, tout le système semble déporté vers le violet ! Il y a de « simples » catholiques traditionnels, il y a des maurrassiens d'Action française — en très grand nombre — il y a des admirateurs de Barrès et des doctrinaires de l'« enracinement », il y a beaucoup d'antisémites (et il est peu de lieux où des « dérapages » antisémites ne soient pas attestés), il y a des esprits et des revues tentés par les idées fascisantes et phalangistes, franquistes, salazariennes, mais il y a des catholiques-sociaux, il y a des syndicalistes corporatistes, il y a des gens qui semblent exprimer des idées « sillonistes », il y a des gens influencés par Maritain, par Mounier, par le personnalisme, par *Esprit*.... Mme Pomeyrols montre bien l'influence massive de Charles Maurras sur la jeunesse d'alors, mais il y a en outre tout ce que vous voulez — tout, mais des opinions que, dans le reste du monde francophone, on s'accorde simplement à situer « à droite ».

CETTE SITUATION FORME SELON MOI L'ARCHÉOLOGIE (COMME EÛT DIT FOUCAULT) DU NATIONALISME CONTEMPORAIN ET DU CARACTÈRE ABÊTISSANT DE SON HÉGÉMONIE DANS LA VIE CULTURELLE.

Je mets des guillemets, peu tenté que je suis par l'amalgame : entre un maurrassien et un personnaliste, il y avait largement matière à débat vigoureux et il ne m'appartient aucunement de mettre dans le même sac ces orientations politiques si différentes. Il y avait même au Québec des catholiques libéraux et, comme vous le savez, ces gens rares et courageux s'attiraient les foudres de la hiérarchie. Il y avait enfin des anticléricaux conséquents comme J.- Cl. Harvey, mis au ban de la société, littéralement ostracisés et détruits par le cléricalisme totalitaire, mais ces anticléricaux mêmes, ces « mangeurs de curés » furent, sur le plan de la formation intellectuelle, *les produits évidents* d'une société massivement cléricale. Cette société qu'ils haïssaient à bon droit, formait malgré tout, pour leur pensée, une sorte de « cercle magique » dont ils ne sortent pas — dont il ne leur est pas possible de sortir.

L'OUVRAGE COMPORTE NOTAMMENT UNE ANALYSE DÉTAILLÉE ET FASCINANTE À LA FOIS DE LA FORMATION SOLIDE ET DE L'ENDOCTRINEMENT IDÉOLOGIQUE MASSIF OCTROYÉS PAR LES COLLÈGES CLASSIQUES D'ANTAN.

Quand je dis que ce qui frappe dans la sphère globale de la formation intellectuelle de ces années, c'est — à la façon de certains récits de Sherlock Holmes — ce qui ne s'y trouve pas, ce qui n'y agit pas, ce qui y *manque, c'est-à-dire des idées « de gauche » dans toute leur diversité,* je ne crois pas poser d'abord un jugement de valeur. Au reste, il s'agit pratiquement d'une évidence. Je ne veux pas dire que ce soit à priori bien ou mal — puisqu'il s'agit d'abord de comprendre que cela ne pouvait pas être autrement. On a, dans les années vingt et trente, toute une topographie d'opinions intellectuelles et d'interventions politiques (face à une classe politique proprement dite, routinière, conservatrice, roublarde et très « provinciale »), mais elles sont toutes, à différents degrés, « de droite ». C'est de *là* qu'elles viennent, ces idées, même lorsqu'elles s'efforcent de penser le « social » et le « progrès ». Il y a bien, au Québec d'alors, des communistes, des staliniens (« de droite » ou « de gauche », je le répète, ne comporte pas un jugement de valeur en soi), mais ce sont des Anglo-québécois, des Judéo-québécois. On a affaire à une société francophone où l'antiparlementarisme, l'antidémocratie et l'antisocialisme par exemple sont des valeurs dominantes : on peut les nuancer, on peut s'en écarter, mais elles *pèsent* sur la culture tout entière.

C'est exactement cela une *hégémonie*. Comme j'ai développé cette notion dans mes livres, je peux peut-être bien y revenir. C'est non pas le fait d'une société totalitaire, mais d'une société *censurée*, où — et particulièrement par rapport à la France qui est encore alors si influente — il y a *ce qui entre* (je ne dis pas ce qui passe la douane, mais ce qui entre dans les idées possibles et pensables) et ce qui n'entre pas : on peut lire Mauriac, on peut avouer lire Bernanos (dénonciateur véhément d'extrême-droite du franquisme !) ils sentent le fagot, mais en dépit de tout ils pénètrent dans le *filtrage* des idées au Canada français. Tout le reste, des penseurs laïcs de la Troisième République aux marxistes, ne pénètre que fort peu et que censuré et distordu.

MADAME POMEYROLS A UN GRAND AVANTAGE, UN AVANTAGE DÉCISIF : ELLE N'EST PAS « D'ICI ». ELLE N'A PAS À AFFRONTER LES ÉTATS D'ÂME COMPLIQUÉS, LES AUTOCENSURES DE CONNIVENCE, LES PLAIDOYERS MALADROITS, LES COMPLEXES D'INFÉRIORITÉ COMPENSÉS DE RODOMONTADES

Cette situation forme selon moi *l'archéologie* (comme eût dit Foucault) du nationalisme contemporain et du caractère abêtissant de son hégémonie dans la vie culturelle, mais ceci est une autre histoire. Elle se résume en une formule qui est de Robert Mélançon : les péquistes, ce sont nos curés ! Ils sont notre archaïsme et remonter de quarante ans, c'est commencer à comprendre *d'où ils viennent*.

Le livre de Catherine Pomeyrols qui reconstitue une société oubliée

et refoulée est à lire et à relire. On lui demanderait « la suite ». Et puis on se fait une réflexion. Pourquoi une chercheuse française pour une recherche qui eût dû, à l'évidence, tenter l'un ou l'autre de nos jeunes ou chevronnés historiens ? Ma remarque n'est pas chauvine : je demande simplement pourquoi ils ne font pas, ils n'ont pas fait déjà ce travail-là. Pourquoi le passé ici ne passe-t-il pas ?

Si Esther Delisle révélait des choses déplaisantes sur notre grand Abbé antisémite et nationaliste, sur le glorieux fasciste dont le nom baptise toujours avec l'appui enthousiaste du corps professoral notre faculté des lettres montréalaise, elle n'a pas dit la dixième partie de ce que montre avec soin Catherine Pomeyrols.

Et puis me vient une réponse, elle est désolante. Après tout, me dis-je, une jeune historienne de chez nous a mené à bien une étude analogue de conclusions, quoique de plus courte portée temporelle, sur Lionel Groulx, le groulxisme des années trente et *Le Devoir*. C'est Esther Delisle dans son livre fameux *Le Traître et le Juif*. Elle a été vilipendée et excommuniée par nos curés actuels. Dix ans plus tard, elle est encore ostracisée et *L'Actualité*, toujours courageuse, vient de lui consacrer un article diffamatoire. Article qui consiste à dire au lecteur : ne lisez surtout pas son prochain livre, elle va encore « nous » diffamer ! Or, regardez la différence de traitement : C. Pomeyrols a eu une bonne presse — où bien elle a eu droit à ce silence qu'on ne saurait appeler bienveillant mais qui est une vieille tactique obscurantiste au Québec. Or, si Esther Delisle révélait des choses déplaisantes sur notre grand Abbé antisémite et nationaliste, sur le glorieux fasciste dont le nom baptise toujours avec l'appui enthousiaste du corps professoral notre faculté des lettres montréalaise, elle n'a pas dit la dixième partie de ce que montre avec soin Catherine Pomeyrols. Ce que l'universitaire française fait voir, et dont on se doutait un peu, c'est qu'il n'y avait pas que l'ineffable abbé Groulx sur le terrain des doctrines d'extrême droite ! Or, personne ne semble crier à la diffamation, au scandale, ni réclamer des exorcismes en lisant son livre. Pourquoi à votre avis la différence de traitement ? Je vous propose une explication qui en vaut une autre : c'est que Catherine n'est « pas de cheux nous », elle peut penser ce qu'elle veut, peu nous en chaut. Esther, c'est différent : c'est une renégate, une traîtresse à la Race, ses citations du *Devoir* et de Groulx sont tout aussi exactes que celles qui émaillent le livre de Pomeyrols, mais c'est ce que, bien justement, on lui reprochera jusqu'à ce qu'elle en crève avec un acharnement analogue à celui de Mgr Bourget, armé de la bulle *Humanum Genus*, dans sa croisade contre les « sectes impies » de la franc-maçonnerie ! Oui, Esther Delisle a trahi la Race. Quand je vous disais que la Grande noirceur est encore debout ! ■

On ne peut pas passer toute sa vie

à vouloir se séparer.

Il faut finir par apprendre à vivre ensemble.

Guy Bertrand,
Cité libre, novembre – décembre 1995.



Mémoire (lat. *memoria,* mémoire, souvenir). Ensemble des fonctions qui rendent le sujet capable de prendre conscience de son passé, parmi lesquelles on distingue généralement l'enregistrement ou fixation, la conservation, le rappel ou évocation, la reconnaissance et la localisation des souvenirs.

Expressions : fouiller dans sa mémoire, effort de mémoire, bonne mémoire, mauvaise mémoire, fausse mémoire, lacunes de mémoire, rafraîchir la mémoire, mémoire volontaire, mémoire involontaire, réhabiliter la mémoire de, etc.

Mémoire-habitude: conservation dans le cerveau d'impressions qui continuent à influer sur notre comportement sous forme d'habitudes.

Oubli (lat. pop. *oblitare*, réfection, du verbe classique *oblivisci*, ne plus penser à quelque chose, perdre de vue. Mot de la même famille que *oblinere*, couvrir d'un enduit). Effacement des souvenirs, défaut de mémoire. En psychanalyse, tout oubli est significatif d'un refoulement ou d'un sentiment négatif inconscient correspondant à des souvenirs désagréables et à leur censure.

Histoire (gr. *historia*, empr. par le lat. ; dér. de *histôr*, qui sait ; *historein*, chercher à savoir, savoir, raconter). Connaissance ou relation des événements du passé qui sont dignes ou jugés dignes de mémoire.

Épist. Discipline ayant pour objet la reconstitution du passé des sociétés humaines considérées soit globalement, soit dans les collectivités particulières, soit même chez les individus dans la mesure où l'on estime qu'ils ont joué un rôle important sur le cours des événements. Branches de l'histoire : histoire politique, sociale, économique. Histoire de l'art, de la littérature, des sciences. *La petite histoire :* les anecdotes et petits événements qui se rattachent à une période historique.

Philosophie de l'histoire : conception qui admet que, sous les apparences du hasard et de la contingence, du singulier et de l'individuel, il y a un sens total de l'histoire qui explique le passé de l'humanité et commande son avenir.

Sens de l'histoire : terme équivoque servant à désigner à la fois : 1) la direction des événements historiques ; 2) le but vers lequel une force mystérieuse les fait tendre, et qui permet de comprendre la succession des faits.

CITATIONS

« Les mémoires excellentes se joignent volontiers aux jugements débiles »

(Montaigne)

« La mémoire est l'ennemie presque irréconciliable du jugement »

(Fontenelle)

« Les Mémoires ne sont jamais qu'à demi sincères »

(Gide)

« Rien n'imprime si vivement quelque chose à notre souvenance que le désir de l'oublier »

(Montaigne)

« Il est quelquefois utile d'oublier ce que l'on sait »

(Publilius Syrus)

« Le bon historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays »

(Fénelon)

« Il n'y a pas de science qui soit dans des conditions aussi mauvaises que l'histoire. Jamais d'observations directes, toujours des faits disparus ; et même jamais des faits complets, toujours des fragments dispersés, conservés au hasard, des détritus du passé : l'historien fait métier de chiffonnier. Encore est-il obligé d'opérer sur ces mauvais matériaux par voie indirecte, en employant le plus mauvais des raisonnements, le raisonnement par analogie »

(Seignobos)

« L'Histoire justifie ce que l'on veut »

(Valéry)

« La tendance des historiens est de considérer tout à la fois que le passé a été fatal et que l'avenir est indéterminé. Or ces deux propositions sont contradictoires »

(Aron)

SOURCES :
Le petit Robert
Dictionnaire de la langue philosophique
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines
Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes (Larousse)

Préparé par :
NADIA KHOURI

LES DÎNERS DE *Cité libre*

MONTRÉAL



REUVEN BRENNER
Professeur, économiste, expert-conseil

LA RENAISSANCE DE MONTRÉAL : RÊVE OU RÉALITÉ ?

Où :
À la Maison Egg Roll
3966, Notre-Dame Ouest (Métro Saint-Henri)

Quand :
le jeudi 11 septembre 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations :

Nathalie MacDougall
(514) **846-2253**

Cité libre

Septembre–octobre 1997

0 65385 72220 6 06